

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits

Sommaire

PRÉSENTATION

Instances associatives	6
Éditorial	7
Notre mandat	8
Chiffres clés de l'année 2017	10
Implantation de Forum réfugiés-Cosi au 31-12-2017	11
Contexte de l'année 2017	12

LES MISSIONS

Le premier accueil	14
L'hébergement accompagné	15
L'aide à l'intégration	21
La santé mentale	24
L'aide juridique en rétention et en zone d'attente	25
Les projets européens et internationaux	28
Les ressources en formation, documentation et conseil juridique	30
Le plaidoyer et la sensibilisation	33

LES MOYENS

Les ressources humaines	38
Les moyens financiers	41

LES ÉTABLISSEMENTS ET LIEUX D'INTERVENTION

● AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Allier	44
CADA de Montmarault		
AT-SA de Bellenaves et d'Ygrande		
CPH de Moulins et d'Yzeure		
Programme ARISE • Allier		
Ardèche	48
CADA de Privas		
Programme ARISE • Ardèche du sud		
Programme ARISE • Centre Ardèche		
Cantal	50
CPH d'Aurillac		
CAO de Champagnac		
Puy-de-Dôme	52
Plate-forme d'accueil de Clermont-Ferrand		
CADA de Saint-Éloy-les-Mines et de Giat		
CAO de Clermont-Ferrand • Effiat		
CAO de Clermont-Ferrand • Bughes		
CAO de Loubeyrat		
CAO de Murat-Le-Quaire		
CAO de Pessat-Villeneuve		
CAES de Clermont-Ferrand		
PRIR 63 – Programme régional d'intégration des réfugiés		

... / ...

Crédits photographiques

© Daniel Gillet

© Régis Dallard

© Cécile Creiche

© Michel Djaoui

© Alexandra Lopicicova

© UNHCR/J. Tanner

© Anne-Lise Devaux

© Forum réfugiés-Cosi



Rhône	61
Centre de santé mentale ESSOR	
Plate-forme d'accueil de Lyon	
Dispositif Hôtel Asile	
Accompagnement des mineurs non accompagnés	
Centre de transit de Lyon-Villeurbanne	
CADA de Bron	
CADA d'Éveux-sur-L'Arbresle et de l'Arbresle	
CADA de Lyon 7 ^{ème}	
CADA de Vaulx-en-Velin	
CADA de Villeurbanne	
CHUDA d'Albigny-sur-Saône	
CHUDA « Sas » de Lyon 8 ^{ème}	
CHUDA de Saint-Genis-les-Ollières	
CHUDA de Villeurbanne	
CAO de Villeurbanne	
CPH de Lyon	
CADA-IR de Vaulx-en-Velin	
Programme Accclair	
Programme AIR – Accueil Intégration Réinstallés	
Projet AINSY – Accueil et intégration de réfugiés réinstallés syriens	
CRA de Lyon	
● NOUVELLE-AQUITAINE	
Corrèze	83
CADA de Peyrelevade	
● OCCITANIE	
Gard	84
CRA de Nîmes	
Haute-Garonne	85
Plate-forme d'accueil de Toulouse	
Hérault	86
CRA de Sète	
Pyrénées-Orientales	87
CRA de Perpignan	
Tarn-et-Garonne	88
Plate-forme d'accueil de Montauban	
● PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
Alpes-Maritimes	89
Plate-forme d'accueil de Nice	
CRA de Nice	
Bouches-du-Rhône	91
Plate-forme d'accueil de Marseille	
CRA de Marseille	
Var	93
CAO de Belgentier,	
CAO de Pierrefeu-du-Var	
CAOMI de Tourves	
ANNEXES	
Abréviations et sigles	97
Schéma simplifié de la procédure d'asile	
et du séjour des demandeurs d'asile	98



LES INSTANCES ASSOCIATIVES

Issue de la fusion en 2012 des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits, Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile, l'aide juridique aux étrangers retenus et la promotion de l'état de droit. Elle est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.

LA VIE ASSOCIATIVE EN 2017

Le 1^{er} juin 2017, l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, tenue à Lyon, a approuvé le rapport moral et le rapport financier, voté l'affectation des résultats et confirmé les orientations de l'association. À cette occasion, trois administrateurs ont quitté le Conseil d'administration après de nombreuses années d'engagement au sein de Forum réfugiés et du Cosi, avant et après la fusion des deux associations en 2012 : Michelle Guérin, qui, au sein du Service social d'aide aux émigrants, fit partie des personnes ayant pris part à la création du CRARDDA en 1982 (devenue Forum réfugiés en 2000), Christophe Dalin, longtemps président du Cosi, et Tristan Guilloux, qui le relaya lors de la fusion.

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises : en janvier, mai, juillet et octobre en session ordinaire ; en mars et en novembre en session extraordinaire pour voter des résolutions portant l'une sur des demandes d'habilitation en ingénierie sociale, l'autre sur la réponse à un appel d'offre de la Métropole de Lyon pour la mise à l'abri et l'évaluation des mineurs non accompagnés (MNA) ; en mars en séminaire conjoint avec la direction et l'encadrement de l'association, sur la présence de l'association dans les territoires où elle est implantée, et l'actualisation des orientations quinquennales.

Membre de l'association Solidarité Mayotte depuis 2013, Forum réfugiés-Cosi a participé activement à la vie de ses instances, accueillant la tenue de son Assemblée générale au siège de Forum réfugiés-Cosi en octobre 2017.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

M. Marc NOAILLY, Président
M. Gérard CALLÉ, Vice-président
M. Bruno d'YVOIRE, Secrétaire
François RYSTO, Secrétaire adjoint
M. Jean-Vincent JEHANNO, Trésorier
Mme Catherine GARÇON, Trésorière adjointe

LES AUTRES ADMINISTRATEURS

LES PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (M. Jean-Philippe PETIT)
Ciedel (Mme Corinne LAJARGE)
Entraide Protestante (Mme Christine RAULIN)
Secours Catholique (M. Jacques MATHYS)
Solidarité Mayotte (M. Pierre SADOK)

LES PERSONNES PHYSIQUES

M. Jean-Jacques BARTOLI
M. Edmond BOGDANI
M. Mohamed BOUKRY
M. Dominique COULOT
Mme Cécilia de VARINE
Mme Delphine DELBÈS
M. André DIZDAREVIC
M. John EDMUNDSON
M. Célestin GODOGO
M. Jean-Vincent JEHANNO
M. Olivier MARION
Mme Claude MORIZET
M. Pierre RINGEISEN

LES REPRÉSENTANTS ÉLUS DES SALARIÉS

Mme Alice BEGANOVIC
Mme Pauline FERRAIS

LES MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Mme Lucile PERDRIX et M. CHARALAMBOS,
représentants du Comité d'entreprise

Éditorial

2017 : UNE ANNÉE ENTRE DEUX RÉFORMES

Comme chaque année, le présent rapport ambitionne de rendre compte aux membres de l'association, à la communauté de travail, aux financeurs, aux pouvoirs publics, aux partenaires opérationnels et bien sûr aux bénéficiaires des actions, des activités conduites par l'association tout au long de l'année.

Plus largement, c'est l'occasion de partager, au moyen d'indicateurs, de brèves descriptions et de quelques témoignages, la réalité de l'accueil et de l'accompagnement mis en œuvre quotidiennement en faveur des publics qui nous sont confiés dans les plates-formes de premier accueil, les centres d'hébergement, le centre de santé mentale, les centres de rétention administrative, les programmes d'appui à l'insertion – au total une cinquantaine de sites et de projets dans une quinzaine de départements. Sont également décrites les nombreuses actions menées en matière de plaidoyer, de communication, de formation, de conseil, d'appui documentaire, ainsi que les projets européens et internationaux.

C'est aussi le moyen de rappeler, alors que l'année vit s'ouvrir de nouveaux dispositifs de Forum réfugiés-Cosi en Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie, mais aussi au Niger, le rôle essentiel des fonctions support de l'association, sans lesquelles on ne peut prétendre gérer ni développer des actions durables et de qualité. La réorganisation engagée en 2017 permettra de relever le double défi d'une extension géographique associant diversité et cohérence, et du maintien d'un service et de prestations de qualité.

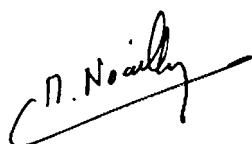
Ce défi prend davantage de relief dans un contexte marqué par une certaine instabilité, l'année écoulée étant à la fois l'an II de la réforme de l'asile de 2015 et l'année de lancement d'une nouvelle modification de la loi. Alors que s'est poursuivie la hausse du nombre de demandeurs d'asile, avec près de 74 000 premières demandes enregistrées (hors mineurs accompagnants et hors demandeurs placés sous règlement Dublin), Forum réfugiés-Cosi a rappelé à maintes reprises son attachement aux principes essentiels que sont l'accès à la demande de protection internationale, parfois rendu impossible à la frontière franco-italienne, et à une procédure qui ne voie pas l'objectif de réduction des délais atteint au détriment de sa qualité et des conditions d'accès à l'exercice d'un droit fondamental.

Quant aux dispositifs d'hébergement, leur trop grande diversité appelle une simplification qui accompagne le toujours nécessaire développement du dispositif national d'accueil, au moyen d'établissements et de budgets inscrits dans la durée. L'association s'est donc inscrite dans une dynamique d'ouverture de centres ayant une vocation durable (CPH, CADA) et de pérennisation des dispositifs provisoires (HUDA, CAO), chaque fois que possible. Elle a également développé ses projets dédiés à l'intégration des réfugiés, qu'ils soient arrivés en France à leur initiative ou dans le cadre de programmes de réinstallation.

La fin de l'année vit le conseil d'administration de l'association se positionner en faveur de la participation à l'accueil des mineurs étrangers isolés, l'augmentation de leur nombre en France et en Europe constituant à la fois une traduction de l'évolution des migrations internationales, et un défi pour que soient accueillies dignement des personnes particulièrement vulnérables.

Le présent rapport est enfin le lieu de remercier chaleureusement les équipes (325 salariés, 50 stagiaires et volontaires, 450 bénévoles) qui apportent quotidiennement leur concours à la réalisation de nos missions, pour leur engagement, leur réactivité et leur capacité d'innover dans un contexte plus que jamais sollicitant. ■

Le Président
Marc Noailly

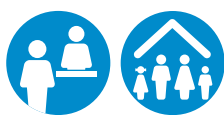


Le Directeur général
Jean François Ploquin



Notre mandat

L'objet statutaire de Forum réfugiés-Cosi est le suivant : accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés, défendre le droit d'asile, promouvoir les conditions d'insertion des réfugiés, accompagner les étrangers dans l'exercice effectif de leurs droits, lutter contre les discriminations, promouvoir et défendre les droits humains et l'état de droit ; pour atteindre ces fins, mettre en œuvre toutes activités de documentation, d'information, de communication, de plaidoyer, de formation, d'expertise et de recherche, et de favoriser les liens et la connaissance mutuelle entre les peuples et leurs cultures. Depuis 2015, l'association est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.



ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE

Les personnes accueillies par l'association sollicitent la protection de la France au titre de la convention de Genève du 28 juillet 1951, de la protection subsidiaire ou, plus rarement, de leur situation d'apatridie. Forum réfugiés-Cosi intervient lors du premier accueil en plate-forme et dans des centres d'hébergement accompagné.

L'association gère six plates-formes d'accueil de demandeurs d'asile (PADA), à Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montauban, Nice et Toulouse. Les demandeurs d'asile y sont tous reçus en vue de leur passage au guichet unique (GU) préfecture-OFII. Ceux d'entre eux – la grande majorité – qui ne sont pas orientés par l'OFII dans un hébergement dédié au GU, bénéficient en PADA d'un accompagnement administratif, social et juridique.

L'association accompagne par ailleurs dans la procédure d'asile les mineurs isolés étrangers arrivés dans la Métropole de Lyon.

Depuis sa création en 1982, Forum réfugiés-Cosi gère des centres d'hébergement accompagné :

- Un centre de transit dans le Rhône, qui accueille temporairement les demandeurs d'asile et assure un accompagnement administratif, juridique et social en attendant leur orientation par l'OFII dans le dispositif national d'accueil. Fin 2017, l'association a ouvert à Clermont-Ferrand un Centre d'accueil et d'examen des situations (CAES), dont la mission est proche de celle du centre de transit.
- Des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), où sont assurés l'hébergement, l'accompagnement social et sanitaire et le suivi juridique et administratif des demandeurs d'asile admis au séjour.
- Des centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), qui assurent des prestations voisines pour des demandeurs d'asile n'ayant pu être orientés en CADA du fait du manque de place ou de leur placement sous règlement Dublin, ainsi qu'un AT-SA (Accueil temporaire) initialement dédié à l'accueil des demandeurs d'asile relocalisés depuis la Grèce et l'Italie.
- Des centres d'accueil et d'orientation, établissement conçus fin 2015 pour mettre à l'abri les migrants et demandeurs d'asile évacués des campements du nord de la France ou d'Île-de-France.
- Des centres provisoires d'hébergement (CPH) dédiés à l'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale les plus vulnérables.



L'AIDE À L'INTÉGRATION

Créé en 2002, le programme Accelair apporte dans le département du Rhône un accompagnement individualisé aux bénéficiaires d'une protection internationale, pour optimiser les conditions de leur accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi. L'année 2017 a vu la méthodologie d'Accelair transférée dans les départements voisins de l'Ain, de l'Allier et du Puy-de-Dôme, et un diagnostic conduit en vue de son implantation en Haute-Garonne.

Depuis 2011, Forum réfugiés-Cosi participe activement aux programmes d'accueil des réfugiés réinstallés depuis un premier pays d'accueil dans le cadre de partenariats entre la France, le HCR et l'OIM.



LA SANTÉ MENTALE

Pour nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés, le parcours d'exil s'est accompagné de violences subies, générant un état de fragilité physique et psychologique. Créé en 2007, le centre de santé mentale ESSOR, agréé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, fournit des prestations d'orientation, de soins et d'accompagnement. Son équipe pluridisciplinaire assure des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des ateliers d'art-thérapie et des actions de prévention. Depuis 2016, le centre ESSOR a tissé des liens avec des centres similaires au Liban, seul ou sein du réseau Reseda.



ACCOMPAGNER LES ÉTRANGERS EN RÉTENTION

Dans les centres de rétention administrative où Forum réfugiés-Cosi est mandaté (Lyon, Marseille, Nice, Perpignan, Sète et Nîmes), les équipes mettent leur expertise juridique au service de l'exercice effectif des droits des étrangers retenus en vue de leur éloignement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers.

Forum réfugiés-Cosi assure également une permanence juridique par téléphone pour les étrangers placés en zone d'attente à la frontière.



DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE

Forum réfugiés-Cosi ambitionne de faire évoluer les politiques publiques de la procédure d'asile ainsi que leur mise en œuvre, par son action de veille et de plaidoyer sur l'évolution des cadres législatifs, réglementaires et jurisprudentiels en France et en Europe, par des projets partenariaux à dimension européenne, et par des actions de sensibilisation du grand public. Forum réfugiés-Cosi assure des formations destinées aux professionnels des secteurs publics et privés et aux bénévoles du champ de l'asile et des migrations, ainsi qu'à de futurs professionnels de l'action sociale.

Membre du réseau Ritimo depuis 1994, le centre de documentation Floribert Chebeya, ouvert au public, est doté de près de 3 000 références sur la géopolitique, les relations internationales, les migrations et les droits de l'Homme, avec une spécialisation, non exclusive, sur l'Afrique centrale.



PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS ET L'ÉTAT DE DROIT

Forum réfugiés-Cosi conduit ponctuellement des missions exploratoires dans des pays d'origine des demandeurs d'asile. L'association y noue des liens avec des organisations de la société civile, dont elle peut soutenir

l'action de promotion de l'état de droit et de défense des droits de l'Homme, notamment en République démocratique du Congo. Elle participe à des actions de plaidoyer au sein de réseaux nationaux et européens. Elle a piloté jusqu'au milieu de l'année 2016 un projet d'appui aux collectivités territoriales françaises, pour une meilleure prise en compte des droits de l'Homme et de l'état de droit dans leurs projets de coopération internationale.

En 2017, Forum réfugiés-Cosi a démarré, à l'invitation du HCR, un projet au Niger, qui vise à apporter aux réfugiés reconnus comme tels par le gouvernement nigérien ou sous mandat du HCR un accès par des voies légales et sûres à une protection durable dans un pays d'Europe ou d'Amérique du Nord.



UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS DE NOMBREUX PARTENARIATS ET RÉSEAUX

Forum réfugiés-Cosi est membre du Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique (Reseda), du Réseau européen sur l'apatridie / European Network on Statelessness (ENS), de la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, de la plate-forme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), du forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA), du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés CERE/ECRE, du réseau Europe Afrique centrale (EuRAC).

En France, Forum réfugiés-Cosi est notamment membre de l'ANAFE, d'Info MIE, du Réseau France Afrique centrale (RéFAC), et du Ritimo. Son directeur général est membre depuis 2012 du Conseil d'administration de l'OFPRA en qualité de personnalité qualifiée représentant les organismes chargés de l'accueil et de la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés.

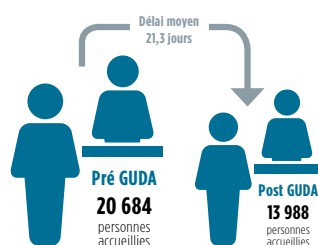
En région Auvergne-Rhône-Alpes, Forum réfugiés-Cosi est membre du GIP Résacoop, du Groupement régional des centres de santé Rhône-Alpes, du réseau Samdarra, de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), et de plusieurs collectifs et associations partenaires.

Forum réfugiés-Cosi entretient des liens réguliers avec le monde universitaire et académique, en particulier le CIEDEL, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), la Faculté de droit et de science politique de l'Université Lyon 2.

Les partenariats culturels ont permis en 2017 de collaborer avec le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, la Bibliothèque municipale de Lyon, des centres culturels (le CCO et le Rize à Villeurbanne), le Cirque Medrano, les compagnies Acte Annick Charlot et Lilandha, les festivals Lumière, Sens interdits et Interférences, ...

Les partenariats réguliers ou ponctuels engagés avec des organismes publics ou privés dans le quotidien de l'accompagnement des publics dans les différents territoires d'intervention sont trop nombreux pour être cités dans le présent rapport, pour précieux qu'ils soient. ■

Chiffres clés de l'année 2017



Le premier accueil



4 829 personnes accueillies • **2 309** places d'hébergement, dont
213 en CPH et CADA-IR • **250** en Centre de Transit
968 en CADA • **465** en CHUDA et AT-SA • **413** en CAO

L'hébergement accompagné



1 266 ménages accompagnés **296** baux signés
409 contrats de travail débutés
Réinstallation : **246** réfugiés accueillis

L'aide à l'intégration

5 779 personnes accompagnées
4 266 recours engagés



L'aide juridique en rétention



656 patients en file active,
dont **306** nouveaux
3 063 consultations

La santé mentale



TRACKS – **50** organisations et institutions impliquées dans **7** pays européens
AJUST – **4** partenaires de terrain soutenus en République démocratique du Congo
114 victimes de violences sexuelles accompagnées en justice

Les projets européens et internationaux

83 notes et **470** conseils juridiques délivrés
78 mineurs isolés accompagnés dans le cadre de la demande d'asile
2 800 références documentaires, **61** recherches géopolitiques
113 formations organisées pour **1 448** personnes



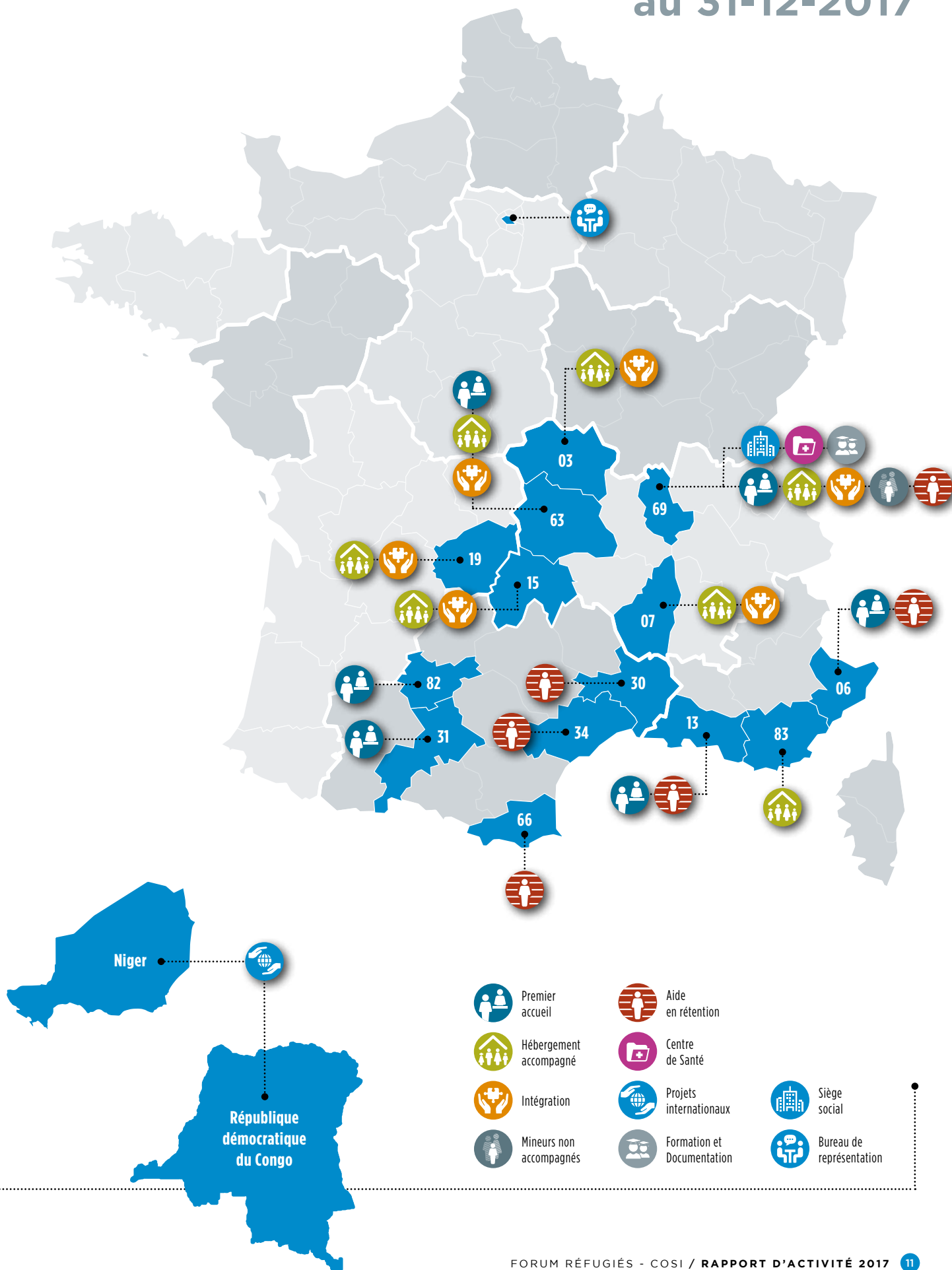
L'information, la documentation et la formation



2 300 destinataires de la lettre d'information mensuelle
40 000 visiteurs sur le site internet
800 personnes réunies lors de la Journée mondiale du réfugié

Le plaidoyer et la sensibilisation

Implantation de Forum réfugiés-Cosi au 31-12-2017



Contexte de l'année 2017

UNE DEMANDE DE PROTECTION EN HAUSSE CONTINUE

En 2017, l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) a enregistré un total de 100 412 demandes d'asile (mineurs accompagnants et réexamens inclus), soit une hausse de 17% par rapport à 2016. Si les demandes de réexamens (7 582) sont relativement stables (+4%), les premières demandes sont en hausse avec 73 689 demandes (hors mineurs accompagnants) contre 63 935 en 2016 (+15%), atteignant un niveau jamais atteint en France. Celui-ci doit toutefois être doublement mis en perspective : d'une part, la France a enregistré 14% des demandes d'asile au sein de l'Union européenne, contre 20% pour l'Italie et 31% pour l'Allemagne ; d'autre part, la France arrive au 9^{ème} rang européen pour l'accueil rapporté à sa population totale. Par ailleurs, 41 500 personnes ont été placées sous procédure Dublin, soit une hausse de 62% par rapport à l'année précédente. Les principaux pays d'origine des personnes ayant déposé une première demande d'asile sont dans l'ordre l'Albanie, l'Afghanistan, Haïti, le Soudan et la Guinée.

43 000 personnes se sont vu octroyer une protection internationale en 2017 par l'OFPRA ou par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), soit une hausse de 17% par rapport à 2016. Le taux d'accord à l'OFPRA est de 27% et le taux d'accord global incluant la CNDA de 36%, en légère baisse par rapport à 2016 (38%). 58% des personnes protégées ont obtenu le statut de réfugié, la part des protections subsidiaires (42%) étant en hausse par rapport aux années précédentes (36% en 2016, 22% en 2015).

LES PREMIÈRES ORIENTATIONS DU QUINQUENAT

Le gouvernement a présenté le 12 juillet 2017 les principaux axes de sa politique d'asile et d'immigration. Un plan intitulé « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires » comporte des annonces sur la politique européenne, le traitement des demandes et les conditions d'accueil, la lutte contre l'immigration irrégulière, l'intégration et la politique de visas. Il ambitionne d'accélérer l'enregistrement des demandes d'asile et le traitement des demandes d'asile. La création de 4 000 places supplémentaires dans le dispositif national d'accueil est annoncée pour 2018, complétées par 3 500 places en 2019. Un volet important est consacré à la politique d'intégration, qui doit faire l'objet d'une refonte et être pilotée par un délégué interministériel.

DES OBSTACLES PERSISTANTS POUR ACCÉDER À LA DEMANDE D'ASILE

Les difficultés d'accès au guichet unique pour demandeur d'asile, constatées depuis la réforme de 2015, ont persisté en 2017. Dans de nombreuses régions, les personnes manifestant leur volonté de demander l'asile ont été convoquées dans des délais de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, au lieu des trois jours prévus par la loi. Cette situation a des conséquences préjudiciables pour les personnes, qui ne bénéficient

d'aucun droit dans l'attente de leur rendez-vous, mais aussi pour les plates-formes associatives d'accueil des demandeurs d'asile (PADA). Les flux enregistrés dans les PADA, fortement sollicitées pendant la période d'attente puis pour l'accompagnement des demandeurs d'asile non hébergés, connaissent le plus souvent une forte hausse par rapport aux objectifs fixés dans le cadre du marché public passé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), générant un décalage permanent entre le volume d'activité et les moyens obtenus.

La problématique de l'accès à la demande d'asile a également été marquée par la situation à la frontière franco-italienne. Des pratiques de refus d'entrée sans prise en compte de la demande d'asile, qui impose normalement un examen par les autorités française, ont été documentées et constatées à plusieurs reprises par le tribunal administratif de Nice qui a rappelé leur caractère illégal. Le renforcement des contrôles aux frontières dans la région de Menton a entraîné un déplacement des parcours migratoires et une forte augmentation des arrivées plus au nord, aux alentours de Briançon (Hautes-Alpes).

HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE : DES CAPACITÉS EN AUGMENTATION, DES DISPOSITIFS TOUJOURS PLUS DIVERS

La capacité du dispositif national d'accueil (DNA) pour demandeurs d'asile a augmenté significativement en 2017. Au 31 décembre, 80 221 places étaient dédiées aux demandeurs d'asile, soit une augmentation de 48% par rapport à 2016, même s'il convient de noter que les 10 000 places environ de centre d'accueil et d'orientation (CAO) n'étaient alors pas comptabilisées dans le DNA. Hors CAO, le DNA connaît une augmentation de 29%.

Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) qui, en tant qu'ils proposent un accompagnement complet, ont été réaffirmés comme le modèle d'établissement dédié à ce public lors de la réforme de 2015, ont pourtant vu leur part diminuer dans le total des places : ils représentaient 57% du total des places (hors CAO) en 2017, contre 70% en 2016. L'augmentation des capacités d'accueil a surtout concerné l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) tandis qu'un nouveau type de dispositif a vu le jour sous le nom de Programmes d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA), marqué par des normes d'accueil et d'accompagnement inférieures aux CADA.

Des dispositifs ad hoc de premier accueil ouverts en Ile-de-France ont connu une forte activité, permettant d'orienter les personnes hébergées vers les CAO dans toute la France métropolitaine (Corse et Ile-de-France exclues). Cela a cependant affaibli la cohérence globale du dispositif d'accueil, voire produit un résultat inverse à celui escompté, les demandeurs d'asile se concentrant sur Paris où ils avaient plus de chance d'être hébergés qu'en restant dans la région de leur arrivée. Une circulaire publiée le 4 décembre 2017 prévoit la création, dans toutes les régions métropolitaines (Ile-de-France et Corse exclues), de Centres d'accueil et d'évaluation de situation (CAES) de 200 places, pouvant

accueillir durant un mois des étrangers avant leur orientation dans une structure adaptée. Forum réfugiés-Cosi plaide (par l'exemple) pour que ces dispositifs de transit accueillent prioritairement les demandeurs d'asile primo-arrivants les plus vulnérables, dès leur passage en PADA et dans l'attente de leur rendez-vous au GUDA, ce qui atténuerait la concentration des arrivées en Ile-de-France.

Malgré l'augmentation importante des places dédiées, le dispositif national d'accueil ne répond toujours pas aux besoins, eux aussi en augmentation. Avec plus de 120 000 personnes éligibles à l'hébergement, et avec une part des places occupées (de manière autorisée ou indue) par des personnes déboutées de leur demande d'asile ou reconnues réfugiées qui oscille entre 10 et 20%, près de la moitié des demandeurs d'asile n'étaient toujours pas orientés vers l'hébergement en 2017.

UNION EUROPÉENNE : ARRIVÉES EN BAISSÉ ET DIFFICILES NÉGOCIATIONS

En 2017, selon le Bureau européen d'appui en matière d'asile, 706 913 demandes d'asile ont été déposées en Union européenne (+ Norvège et Suisse), ce qui représente une baisse de 43% par rapport à 2016. La Syrie est le premier pays d'origine pour la cinquième année consécutive avec plus de 98 000 demandes, suivie de l'Irak, de l'Afghanistan et du Nigéria avec 40 000 demandes environ par pays. Face à cette baisse, la Commission européenne s'est félicitée de l'efficacité de l'accord entre l'UE et la Turquie, lequel a permis de faire chuter le nombre d'arrivées illégales sur le territoire européen. En outre, la responsabilité de l'UE est particulièrement pointée du doigt en raison des accords de coopération signés avec les autorités libyennes chargées de stopper les flux migratoires vers le territoire européen. De nombreux migrants, dont certains en besoin de protection internationale, sont bloqués dans des centres de rétentions, officiels ou officieux, dans une situation de très grande vulnérabilité, souvent victimes de trafic des êtres humains. Malgré la baisse du nombre d'arrivées dans l'UE, les besoins de protection et les situations d'extrême vulnérabilité ne faiblissent pas.

Sur le plan législatif, la réforme du régime d'asile européen commun (RAEC), initiée en 2016 par la Commission européenne, a largement animé les débats européens. Deux accords politiques ont été atteints entre le Parlement, le Conseil de l'UE et la Commission, sur le règlement Eurodac et sur la création de l'Agence de l'UE pour l'asile. Après l'adoption d'amendements par le Parlement et d'un mandat de négociation par le Conseil, les négociations interinstitutionnelles sont encore en cours sur le règlement Qualification, la directive Accueil et le règlement sur la réinstallation. Le Parlement et le Conseil travaillent encore sur l'adoption de leurs positions respectives sur le règlement Procédures, notamment sur l'application obligatoire du concept de « pays tiers sûr », avant de pouvoir initier des négociations. La refonte du règlement Dublin III pose de nombreuses difficultés. Alors que la Commission proposait de maintenir l'obligation de dépôt de la demande d'asile dans le premier pays d'arrivée et la mise en place d'un mécanisme d'équité correcteur en cas de grands flux migratoires, le Parlement propose une refonte complète de la procédure et la mise en place d'un mécanisme d'équité correcteur permanent et obligatoire. Il a également supprimé la systématisation de la procédure de recevabilité, fondée sur la notion de « pays tiers sûr », avant la détermination de l'État membre responsable.

Depuis janvier 2018, la présidence bulgare du Conseil de l'UE a la tâche ardue de trouver un compromis entre les États, le Parlement et la Commission. La feuille de route de la Commission diffusée en décembre 2017 prévoit que l'ensemble des négociations sur la refonte du RAEC soient clôturées pour le Conseil européen de juin 2018.

RÉTENTION ADMINISTRATIVE : UNE ACTIVITÉ SOUMISE À L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET POLITIQUE

Plusieurs événements ont eu un impact sur l'activité en centre de rétention au cours de l'année 2017. D'un point de vue juridique, un arrêt important de la Cour de cassation en date du 27 septembre a jugé que le placement en rétention des demandeurs d'asile faisant l'objet d'une procédure de transfert au titre du règlement Dublin était illégal. Dès lors, une partie des personnes habituellement enfermées dans les centres de rétention ne pouvait plus y être placée. Il était alors nécessaire de veiller à la bonne application de cette jurisprudence, certaines préfectures poursuivant les placements, dans un contexte de baisse d'activité entraîné par cette jurisprudence. Suite à l'attentat terroriste perpétré à Marseille le 1er octobre 2017, dont l'auteur, interpellé quelques jours auparavant, n'avait pas été placé en rétention malgré sa situation irrégulière, des consignes de fermeté ont été adressées par le ministère de l'Intérieur aux préfectures pour recourir davantage à la rétention. Le dernier trimestre a donc été marqué par des placements en forte augmentation, souvent sans discernement de la part des autorités sur la situation des personnes. Cette situation a généré de nombreux recours pour contester la légalité des placements et des mesures d'éloignement.

LA RÉINSTALLATION DES RÉFUGIÉS EN EUROPE ET EN FRANCE

La Commission européenne avait initié en 2016 la mise en place d'un règlement pour un cadre commun de réinstallation, afin d'engager l'UE dans une véritable politique européenne en matière de réinstallation. Le texte, encore en cours de négociation à la fin de l'année 2017, doit aboutir à un accord en mai 2018. Plusieurs points seront âprement débattus, dont l'utilisation de la réinstallation pour la gestion des flux migratoires, l'exclusion des personnes qui ont tenté de rentrer illégalement sur le territoire européen au cours des cinq dernières années, enfin la condition, posée aux pays tiers bénéficiaires, d'une gestion maîtrisée des frontières et du respect des programmes de retour et de réadmission.

La Commission européenne a également lancé en septembre 2017 un nouveau programme de réinstallation pour 2018 et 2019. La France s'est engagée dans ce cadre à réinstaller 10 200 personnes, dont 3 000 depuis le Niger et le Tchad. Des missions foraines de l'OFPPA ont été organisées en novembre 2017 pour identifier les personnes éligibles. S'agissant des engagements français précédents, dans le cadre du programme européen 2015-2017, 2 283 personnes sur 2 375 personnes ont été accueillies en France ; dans le cadre de l'Accord UE-Turquie de mars 2016, 1 091 personnes sur 6 000 ont été accueillies ; s'ajoute enfin la réinstallation, en cours d'exécution, de 2 000 syriens en provenance du Liban, suite à l'engagement du président Hollande. ■



Les missions



LE PREMIER ACCUEIL

En 2017, Forum réfugiés-Cosi a géré les plates-formes d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA) de Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montauban, Nice et Toulouse

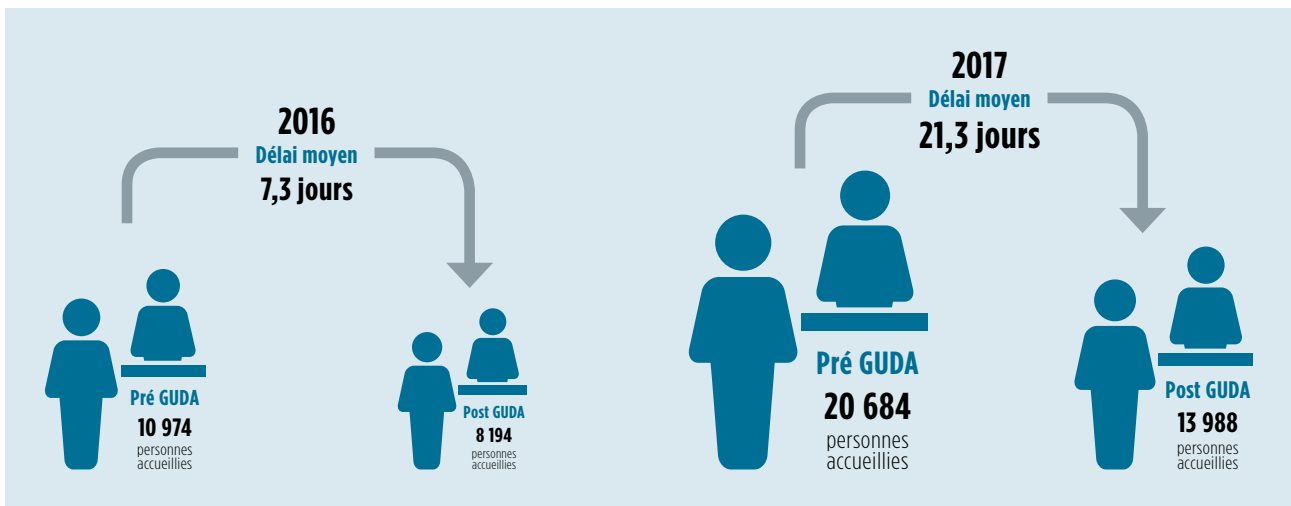
À côté de la gestion directe de ces plates-formes, et toujours dans le cadre du marché public attribué en 2016 pour trois ans par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), Forum réfugiés-Cosi est le mandataire d'un groupement solidaire qui confie la gestion des plates-formes de Saint-Étienne et de Bourg-en-Bresse respectivement aux associations Entraide Pierre Valdo et Alfa3A, tandis que la plate-forme de Toulon fait l'objet d'un contrat de sous-traitance avec l'association France Terre d'Asile. La gestion des PADA de Toulouse et de Montauban depuis 2017 marque l'intervention de Forum réfugiés-Cosi pour la première fois en région Occitanie.

Dans le cadre de la réforme de l'asile de 2015, les six PADA assurent d'une part la préparation du passage des demandeurs d'asile au guichet unique préfecture-OFII, d'autre part le suivi des demandeurs d'asile non orientés vers une structure d'hébergement et d'accompagnement. La prise en charge des personnes comprend la domiciliation et la gestion de leur courrier, l'aide à la constitution

du dossier de demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), l'accompagnement dans les démarches administratives et sociales, l'orientation vers les partenaires gérant l'hébergement d'urgence et les aides d'urgence, et l'organisation des acheminements vers les structures d'hébergement notifiées par l'OFII.

Avec un total de 20 684 personnes accueillies en 2017 dans les six PADA, celles-ci ont été fortement marquées, cette année encore, par la hausse des flux d'arrivées. L'augmentation des sollicitations a constitué une difficulté majeure sur l'ensemble des sites, mobilisant les efforts de chacune des équipes. Dans chaque territoire, le nombre de personnes accueillies a dépassé de plus de 20% celui qui avait estimé par l'OFII pour l'année 2017.

Pré GUDA	Nombre de personnes accueillies	20 684
	Délai moyen d'accès au guichet unique (nb jours ouverts)	21,3
Post GUDA	Nombre de personnes accueillies	13 988
	Nombre de domiciliations	12 238
	Nombre d'orientations vers des alternatives d'hébergement	7 225
	Nombre de personnes orientées vers des aides d'urgence	8 925
	Nombre de personnes acheminées (orientation OFII)	4 028
	Nombre de personnes accompagnées pour le dossier OFPRA	5 171
	Nombre de dossiers d'accès aux droits sociaux	12 663
	Nombre de personnes sorties du dispositif de premier accueil	7 060



En 2017, le délai moyen d'accès au guichet unique constaté sur les territoires d'intervention des PADA de Forum réfugiés-Cosi atteint 21,3 jours. Alors que la loi prévoit 3 jours ouvrés, ce délai s'est donc nettement allongé par rapport à l'année 2016 (7,3 jours ouvrés). L'allongement du

délai d'accès à la procédure de demande d'asile est source de difficultés pour les demandeurs d'asile concernés, lesquels ne peuvent accéder à l'ensemble des droits sociaux liés à l'asile durant cette période, ni à l'hébergement dans le dispositif national d'accueil.



L'HÉBERGEMENT ACCOMPAGNÉ

Forum réfugiés-Cosi contribue au dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile coordonné par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Dans tous ses établissements, Forum réfugiés-Cosi assure un accompagnement global réalisé par des équipes professionnelles. Depuis le 1er novembre 2017 et dans le cadre d'une réorganisation des services de l'association, la Direction du premier accueil et de l'hébergement accompagné (DPHA) pilote la gestion des centres d'hébergement dédiés aux bénéficiaires d'une protection internationale (CPH, CADA-IR), jusque-là gérés par la direction Intégration.

Le DNA, qui a vocation à garantir des conditions matérielles d'accueil adaptées aux demandeurs d'asile durant la période d'étude de leur dossier, puis aux bénéficiaires d'une protection internationale, se décline en différents types d'établissement : centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), centres de Transit, centres d'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile (HUDA), centres d'accueil temporaire [pilote par le] service de l'asile du mini (AT-SA), centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), centres d'accueil et d'orientation (CAO), centres provisoires d'hébergement (CPH).

Dans un contexte de hausse des flux d'arrivées, l'activité d'hébergement a été marquée par un double mouvement d'ouvertures et de fermetures de capacités. Dans le département du

Rhône, les capacités du centre de transit sont ainsi passées de 220 à 250 places, tandis que les HUDA de Villeurbanne et de Lyon 8^{ème} (Sas) passaient respectivement de 10 à 25 places et de 165 places à 175.

La fin de l'année 2017 a vu l'ouverture de places de CAES : 50 au sein du centre de transit de Lyon-Villeurbanne (voir encadré) et 54 places à Clermont-Ferrand. Les CAO ont continué d'accueillir des migrants et demandeurs d'asile acheminés depuis les campements de Grande Synthe (Nord) et d'Ile-de-France. En Auvergne, les capacités des CAO sont demeurées quasi stables, avec 95 places créées et 124 fermées. Dans le Cantal, 60 places de CPH ont été ouvertes à Aurillac. Par ailleurs, le recours à l'hôtel demeure une solution d'hébergement pour certains ménages en demande d'asile. À Lyon, l'équipe de la PADA de Lyon assure la réservation hôtelière, le suivi administratif et la médiation avec les hôteliers.

L'année a également été marquée par le travail préparatoire à la reprise du CADA de l'Est du Var. Situé à Lorgues et à Draguignan, d'une capacité de 78 places, le CADA a été géré jusqu'au 31 décembre 2017 par l'association Solidarité Est Var (SEV), laquelle s'en était vu confier la gestion à l'ouverture en 2013 par l'Union Diaconale du Var (UDV). Fin 2016, suite à une réorganisation au sein de son réseau, l'UDV avait en effet décidé de ne pas poursuivre l'activité et avait sollicité Forum réfugiés-Cosi pour assurer la continuité de la mission. Il fut convenu avec les services de l'État (préfecture, DDSC) que la reprise interviendrait au 1er janvier 2018, l'année 2017 étant une année de transition. Un comité de pilotage tripartite (SEV, UDV, Forum réfugiés-Cosi) a veillé aux volets administratifs, comptables



CAES : un centre de transit qui ne dit pas son nom ?

La décision prise fin 2017 par le gouvernement de créer dans chaque région métropolitaine (Corse et Ile-de-France exceptées) un CAES de 200 places à rotation rapide apporte en grande partie une réponse au plaidoyer constant de Forum Réfugiés-Cosi en faveur de la création de centres de transit sur l'ensemble du territoire. À l'instar du centre transit tel qu'il fonctionnait avant la réforme de 2015, les CAES permettent la mise à l'abri temporaire des personnes sans solution d'hébergement dès qu'elles émettent, lors de leur premier passage en PADA, le souhait de demander une protection internationale – donc avant même d'être reçues au guichet unique préfecture-OFII (GU). La primo évaluation ainsi réalisée permet d'identifier les personnes les plus vulnérables. Les missions en CAES incluent la réalisation d'un diagnostic social, l'information relative aux différentes procédures, notamment la procédure d'asile, le cas échéant l'orientation vers des soins, la prise de rendez-vous au GU et la distribution d'un kit d'hygiène. L'hébergement est théoriquement d'un délai d'un mois maximum ; lorsqu'il se prolonge au-delà du passage au GU, nos équipes accompagnent les personnes accueillies dans leur démarche de demande d'asile.

et opérationnels de la reprise, avec une attention particulière à la situation de l'équipe de salariés. Une personne a été recrutée durant le dernier trimestre de l'année pour suivre le dossier au plus près, l'objectif poursuivi par toutes les parties étant d'éviter toute rupture de l'activité et de prévenir autant que possible les effets du changement de gestionnaire pour les personnes accueillies.

En dépit de la hausse du nombre d'arrivées, nos centres d'hébergement affichent paradoxalement et pour la deuxième année consécutive des taux d'occupation en baisse par rapport à 2015, date de mise en place de la réforme de l'asile. Plus nette dans les départements auvergnats et en Corrèze, où une place

reste vacante 24 jours en moyenne (soit presque 7% de la durée d'occupation annuelle), la tendance s'observe également dans le Rhône. C'est ainsi que le taux d'occupation global, tous territoires et tous dispositifs confondus, est d'à peine 87%. Il atteint cependant 96% pour les CADA.

Du fait de l'activité des dispositifs de premier accueil (CAO, centre de Transit, Sas) le taux de rotation global s'inscrit en revanche à la hausse, malgré la poursuite de la diminution de la rotation au centre de transit enclenchée lors de la mise en place de la réforme de l'asile (taux de rotation de 621% en 2015, 375% en 2016, 328% en 2017).

DU PLACEMENT SOUS RÈGLEMENT DUBLIN À LA PROTECTION INTERNATIONALE

Conséquence de l'augmentation des mouvements secondaires liés aux arrivées massives des années 2015 et 2016 en Europe, près de 25% des ménages accueillis au sein de nos centres d'hébergement étaient des personnes placées sous procédure Dublin. Cette évolution impacte le travail d'accompagnement dans nos structures : elle se traduit notamment par l'examen attentif de chaque situation, ce

qui permet aux équipes de s'adapter au mieux aux différents cas de figure et d'évaluer in fine le besoin de protection de la personne. Cette approche a notamment permis d'accompagner plusieurs ménages hébergés au HUDA « Sas » ou en CAO, dont l'actualité des craintes de persécutions était manifeste, vers une procédure d'asile en France, jusqu'à l'obtention d'une protection internationale.



DONNÉES CONSOLIDÉES TOUS TYPES D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE CONFONDUS (TRANSIT, CAO, CAES, AT-SA, HUDA, CADA)

Les cinq premières nationalités accueillies sont, par ordre décroissant, celles des ressortissants d'Albanie, d'Afghanistan, du Soudan, du Kosovo et de République démocratique du Congo. Les Albanophones représentent ainsi un tiers des demandeurs présents dans nos structures d'hébergement.

Le taux de statut global moyen est en hausse : 60% en 2017 contre 55% en 2016. Les niveaux de protection varient beaucoup d'un dispositif à l'autre : ainsi les CAO, qui accueillent des personnes de nationalités associées à fort besoin de protection (Afghans, Soudanais, Érythréens, ...), mais aussi les dispositifs qui accueillent davantage de personnes isolées, affichent des taux d'accord importants. Dans certains

HUDA ou CADA, qui accueillent majoritairement des demandeurs albanophones, le taux de statut est en revanche particulièrement faible (22%).

L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile entraîne celle du nombre de personnes protégées, parmi lesquels des personnes isolées, pour lesquels l'accès au logement est plus difficile, en raison de la configuration du parc social, insuffisamment pourvu en petits logements. Par suite, le nombre et la durée de séjour des bénéficiaires d'une protection internationale dans les dispositifs destinés aux demandeurs d'asile s'accroissent, participant de la congestion du DNA.

Données consolidées

(cf. données par site en page 43 et suivantes)



Capacité totale : **2 241** places

4 417 personnes accueillies



2 549 personnes entrées



2 693 personnes sorties

Taux de rotation **117%**

Taux d'occupation **87%**

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes	4 417
Personnes en famille	3 119
<i>dont enfants</i>	1 569
Personnes isolés	1 298
<i>dont mineurs non accompagnés</i>	30

74 nationalités différentes ont été placées en 2017

5 principales nationalités des personnes accueillies (53% du total)

Albanie	25%
Afghanistan	11%
Soudan	7%
Kosovo	5%
République démocratique du Congo	5%

Protections accordées

Décisions rendues	643
Taux de protection global sur le nombre de décisions rendues	60%
<i>dont protection OFPRA</i>	71%
<i>dont protection CNDA</i>	29%
Total statuts	317
<i>Statuts OFPRA</i>	224
<i>dont protection subsidiaire</i>	85
<i>Statuts CNDA</i>	93
<i>dont protection subsidiaire</i>	34



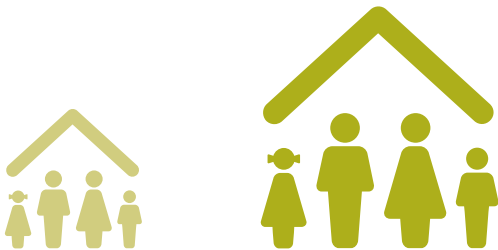
L'ACTIVITÉ DES CADA

Le fonctionnement des CADA est régi par une convention signée entre le gestionnaire du centre et l'État, laquelle fixe la nature et les conditions de mise en œuvre des missions. Les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement administratif, social et sanitaire des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande. Les demandeurs d'asile sont hébergés soit dans

des locaux collectifs, soit dans des appartements indépendants mis à leur disposition par le centre. Une allocation pour demandeur d'asile (ADA) est versée par l'OFII aux ménages en cours de procédure de demande d'asile, selon un montant calculé en fonction de la composition familiale. Les CADA peuvent prendre en charge certains besoins des demandeurs d'asile (frais de transports, etc.).

Données consolidées tous CADA confondus

(cf. données par site en page 43 et suivantes)



Capacité totale : **913** places

1 569 personnes accueillies



686 personnes entrées



694 personnes sorties

Taux de rotation **76%**

Taux d'occupation **96%**

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes	1 569
Personnes en famille	1 189
<i>dont enfants</i>	587
Personnes isolés	380

62 nationalités différentes ont été placées en 2017

5 principales nationalités des personnes accueillies (47% du total)

Albanie	26%
République démocratique du Congo	6%
Russie	5%
Afghanistan	5%
Syrie	5%

Protections accordées

Décisions rendues	434
Taux de protection global sur le nombre de décisions rendues	45%
<i>dont protection OFPRA</i>	28%
<i>dont protection CNDA</i>	24%
Total statuts	195
<i>Statuts OFPRA</i>	119
<i>dont protection subsidiaire</i>	49
<i>Statuts CNDA</i>	76
<i>dont protection subsidiaire</i>	25

L'ACTIVITÉ DES CHUDA

En complément des capacités d'accueil disponibles en CADA, la Direction de l'Asile du ministère de l'Intérieur finance, par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'État, des dispositifs d'accueil d'urgence plus ou moins pérennes et d'une capacité variable, en fonction des besoins. Initialement, les centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (CHUDA) avaient pour vocation d'accueillir de manière transitoire des demandeurs d'asile dans l'attente de leur admission éventuelle en CADA. Ils permettent en outre de prendre en charge des demandeurs d'asile non hébergés en CADA faute de places disponibles, ainsi que les demandeurs d'asile placés sous

règlement Dublin, non éligibles aux CADA. Les équipes des CHUDA gérés par Forum réfugiés-Cosi assurent l'accompagnement dans la procédure de demande d'asile ainsi qu'un suivi social et sanitaire.

Forum réfugiés-Cosi gère quatre CHUDA dans le Rhône : un à Lyon 8ème, dit « Sas » (175 places), destiné principalement aux demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin ; un à Albigny-sur-Saône (180 places), qui a vu son exploitation réduite puis suspendue sur le site en raison de dégradations causées par des intempéries, un à Saint-Genis-les-Ollières (85 places) et un à Villeurbanne (25 places).

Données consolidées tous CHUDA confondus

(cf. données par site en page 43 et suivantes)



Capacité totale : **465** places



825 personnes accueillies



402 personnes entrées



533 personnes sorties

Taux de rotation **101%**

Taux d'occupation **94%**



Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes	825
Personnes en famille	723
<i>dont enfants</i>	372
Personnes isolés	102

43 nationalités différentes ont été placées en 2017

5 principales nationalités des personnes accueillies (58% du total)

Albanie	28%
Arménie	10%
Kosovo	8%
République démocratique du Congo	6%
Russie	6%

Protections accordées

Décisions rendues	98
Taux de protection global sur le nombre de décisions rendues	30%
<i>dont protection OFPRA</i>	66%
<i>dont protection CNDA</i>	34%
Total statuts	29
Statuts OFPRA	19
<i>dont protection subsidiaire</i>	6
Statuts CNDA	10
<i>dont protection subsidiaire</i>	6

L'ACTIVITÉ DES CAO

Les CAO ont été mis en place en novembre 2015, à l'initiative conjointe des ministères de l'Intérieur et du Logement. Ayant initialement vocation à mettre temporairement à l'abri les personnes évacuées du Calais et du Dunkerquois, leurs missions ont été étendues en 2016 à l'accueil des personnes issues de campements franciliens, et se sont poursuivies en 2017. Les CAO hébergeant essentiellement des demandeurs d'asile, majoritairement isolés, durant l'étude de leur dossier de demande d'asile, le gouvernement a décidé de maintenir

une partie du parc des 10 000 places de CAO, en en transformant certaines en d'autres types d'établissement, tout en fermant les sites ne pouvant être pérennisés. C'est ainsi qu'en 2017 Forum réfugiés-Cosi a vu la fermeture des sites du Var installés à Pierrefeu-du-Var, Tourves et Bellegentier ainsi que les sites de Pessat-Villeneuve et de Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme. Dans le même temps, trois nouveaux centres ont ouvert dans le Puy-de-Dôme à Clermont-Ferrand et à Murat-le-Quaire ainsi qu'à Champagnac (Cantal).

Données consolidées tous CAO confondus

(cf. données par site en page 43 et suivantes)



Capacité totale : **468** places



807 personnes accueillies



546 personnes entrées



604 personnes sorties

Taux de rotation **123%**

Taux d'occupation **73%**

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes	807
Personnes en famille	113
<i>dont enfants</i>	48
Personnes isolés	694
<i>dont mineurs non accompagnés</i>	30

29 nationalités différentes ont été placées en 2017

5 principales nationalités des personnes accueillies (84% du total)

Afghanistan	40%
Soudan	25%
Érythrée	10%
Albanie	5%
Irak	4%

Protections accordées

Décisions rendues	23
Taux de protection global sur le nombre de décisions rendues	100%
<i>dont OFPRA</i>	100%
<i>dont CNDA</i>	<i>(sans objet)</i>
Total statuts	23w
Statuts OFPRA	23
<i>dont protection subsidiaire</i>	17
Statuts CNDA	<i>(sans objet)</i>

L'ACTIVITÉ DES CPH ET DU CADA-IR

Les CPH sont des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) spécifiquement dédiés à l'accueil et à l'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale (statut de réfugié, protection subsidiaire) dépourvus de ressources et de logement, et plus spécialement les plus vulnérables d'entre eux, qui de ce fait ont besoin d'un accompagnement renforcé avant d'entrer dans un logement autonome. L'hébergement peut être organisé en foyer collectif ou en appartements (semi) diffus. Leur fonctionnement est régi par une convention signée avec l'État. L'équipe de travailleurs sociaux accompagne les résidents dans leurs démarches administratives et sociales, et dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel et/ou de formation.

Forum réfugiés-Cosi gère trois CPH, successivement créés en 1982 à Lyon (Rhône), en 2016 à Moulins et à Yzeure (Allier), et en 2017 à Aurillac (Cantal). Leurs capacités respectives sont de 51 places (Rhône), 45 places (Allier) et 60 places (Cantal). La capacité du CPH de Lyon est passée en 2017 de 40 à 51 places dans le cadre d'un appel à projet du ministère de l'intérieur lancé l'année précédente. La création du CPH d'Aurillac s'inscrit dans le même cadre.

Créé en 2004 de manière ad hoc pour faciliter la sortie des nombreux réfugiés hébergés en CADA, le CADA-Insertion Réfugiés (57 places) situé à Vaulx-en-Velin (Rhône) est un dispositif allégé, s'adressant à des bénéficiaires d'une protection internationale plus autonomes, dans l'attente de l'entrée dans un logement. Il est régi par une convention annuelle.

Données consolidées tous CAO confondus

(cf. données par site en page 43 et suivantes)



Capacité totale : **213** places



412 personnes accueillies

Principaux pays d'origine : Afghanistan, Soudan, Albanie, Syrie, République démocratique du Congo, Guinée



L'AIDE À L'INTÉGRATION

Les personnes qui obtiennent un statut de réfugié ou une protection subsidiaire sont accompagnées par les équipes de l'association dans la recherche d'un logement, d'une formation et d'un emploi. La Direction Intégration (DI) développe et pilote plusieurs programmes : Accelair, le Projet régional pour l'intégration des réfugiés (PRIR) et plusieurs programmes de réinstallation. Suite à une réorganisation des services, la gestion des quatre centres d'hébergement dédiés au public réfugié dans l'Allier, le Cantal et le Rhône, est assurée depuis le 1er novembre 2017 par la Direction du premier accueil et de l'hébergement accompagné (DPHA).

L'HÉBERGEMENT DÉDIÉ AUX BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE

Les personnes bénéficiaires d'une protection internationale ne peuvent pas toutes intégrer directement un logement. Pour les plus vulnérables d'entre elles, Forum réfugiés-Cosi gère dans le Rhône un CPH de 51 places et un CADA-Intégration des réfugiés (CADA-IR) de 57 places, mitoyen d'un CADA., ainsi qu'un CPH de 45 places à Moulins

et à Yzeure (Allier). En juin 2017, Forum réfugiés-Cosi a ouvert un CPH d'une capacité de 60 places à Aurillac (Cantal). Les résidents de ces centres intègrent à la sortie un logement en bail direct et s'inscrivent dans une dynamique d'accès à la formation et à l'emploi, au cœur de leur projet de vie.

LE PROGRAMME ACCELAIR

Depuis 2002, le programme Accelair apporte aux bénéficiaires d'une protection internationale résidant dans le département du Rhône le cadre d'un parcours d'insertion inscrit dans la durée et intégrant accueil et accompagnement social individualisé, accès et maintien dans le logement, accès à la formation et à l'emploi.

Le programme s'adresse à tous les bénéficiaires d'une protection internationale, hébergés ou non au sein du Dispositif national d'accueil (DNA). Le critère d'entrée est l'obtention d'une protection internationale dans le Rhône depuis moins de 12 mois, ou l'hébergement dans l'un des trois Centres provisoires d'hébergement (CPH) de l'aire urbaine lyonnaise (Lyon, Miribel, Tassin).

Forum réfugiés-Cosi dispose de l'agrément pour l'instruction des demandes relatives au Revenu de solidarité active (RSA) et pour l'accompagnement socio-professionnel du public réfugié, ainsi que les habilitations concernant les mesures d'accès et d'accompagnement dans le logement. Les bénéficiaires d'une protection internationale bénéficient ainsi d'un accompagnement professionnel spécialisé, grâce auquel les bénéficiaires accèdent à un logement individuel en 11 mois en moyenne. La moitié des adultes accompagnés en 2017 ont eu accès à au moins une formation ou un emploi dans l'année.

Afin que tout le public bénéficiaire soit accompagné, les équipes travaillent en partenariat avec les autres opérateurs de l'asile du département : centres d'hébergement (Adoma, Aralis, Entraide Pierre Valdo, Habitat et Humanisme), acteurs accompagnant les réfugiés non hébergés (PADA, OFII, Singa, associations caritatives, etc.). Dans l'Ain, l'association Alfa3A participe à cet accompagnement pour les personnes hébergées au CPH de Miribel.



Le public	
1 219 ménages accompagnés vers l'intégration	dont 548 nouveaux ménages



Le logement
287 baux signés



La formation	L'emploi
719 formations débutées	402 contrats débutés



La Garantie jeune – réfugiés dans le Rhône

Conçue pour un public francophone, la Garantie Jeune est généralement inadaptée aux réfugiés de moins de 25 ans, en majorité non francophones et ne disposant que d'une faible expérience professionnelle. Forum réfugiés-Cosi a conçu pour eux une variante adaptée, qui associe la Garantie jeune classique à un cursus intensif de Français langue étrangère (FLE). Ce projet expérimental s'adresse à des jeunes sans ressources, dépourvus d'expérience du monde du travail en France et présentant un niveau de français trop faible pour intégrer un emploi ou une formation qualifiante. Pendant un an, les jeunes suivent un parcours composé de deux mois (243 heures) de face à face pédagogique intensif alternant des temps de formation en FLE et de construction du projet professionnel, suivis de dix mois d'accompagnement individuel par un référent Garantie Jeune - Mission locale, avec un appui renforcé sur le démarchage des entreprises, plus trois heures de FLE hebdomadaire. Une contrepartie financière est perçue par le jeune, qui peut ainsi s'investir dans la durée sans être contraint de se mettre dans une logique de survie alimentaire.

En 2017, 27 jeunes ont bénéficié du projet, avec des résultats très satisfaisants. Sur les 13 jeunes de la première promotion, et après seulement six mois :

- 100% ont eu au moins une situation de stage ou d'emploi
- 10 ont un emploi en cours (dont un CDI et un contrat de professionnalisation de 12 mois)
- 2 ont suivi une formation visant à la signature d'un contrat de professionnalisation
- 8 ont eu accès/ont en cours d'accès à un logement autonome
- Tous ont progressé d'un niveau dans la maîtrise de la langue française

LE PROJET RÉGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS (PRIR)

Suite à une phase de diagnostic territorial à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes en 2015-2016, le programme est entré dans sa phase opérationnelle dans les départements de l'Ain, de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Le programme a démarré en mars 2017 dans le Puy-de-Dôme pour accompagner la fermeture d'une partie des places de CAO du département. Il associe hébergement temporaire en colocation et accompagnement vers l'insertion par l'emploi et le logement. Il a démarré début novembre dans l'Allier et fin octobre dans l'Ain, où sa conduite est déléguée à l'association partenaire Alfa3A.

LES PROGRAMMES D'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

Forum réfugiés-Cosi développe depuis 2011 des programmes d'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale arrivant en France dans le cadre d'opérations de réinstallation menées en partenariat avec l'État, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Identifiés par le HCR comme étant particulièrement vulnérables et dépourvus de perspective d'intégration dans leur premier pays de refuge, ces réfugiés sont transférés par l'OIM dans un État partenaire du HCR qui s'engage à leur procurer la protection internationale, un accompagnement social et l'accès à l'apprentissage linguistique, au logement et à l'ensemble des droits attachés au statut de réfugié.

Un accord-cadre signé en 2008 entre le HCR et la France permet d'accueillir des réfugiés accueillis dans les pays où le HCR est présent, la France s'étant engagée à étudier une centaine de dossiers par an. L'OFPPA instruit leur demande d'asile dès leur arrivée en France et leur délivre une protection internationale dans les cinq à six mois qui suivent. Un programme européen dédié aux réfugiés syriens a été décliné en France à partir de 2015, avec un objectif d'accueil de 10 000 réfugiés exilés en Turquie, en Jordanie ou au Liban. L'OFPPA organise dans ces pays des missions foraines pour étudier les demandes d'asile. Cette démarche permet aux ménages déjà reconnus réfugiés d'accéder à un logement dès leur arrivée en France, et d'ouvrir les droits sociaux et sanitaires en quelques mois. Sur le même principe, un troisième programme a été lancé en 2017 en direction de 3 000 réfugiés réinstallés depuis le Niger et le Tchad.

Forum réfugiés-Cosi est partie prenante des deux premiers programmes et intégrera le troisième en 2018.



Essaimage de la méthodologie d'Accelair en Haute-Garonne (Occitanie)

Au second semestre 2017, Forum réfugiés-Cosi a réalisé un diagnostic partagé sur l'intégration des réfugiés en Haute-Garonne. Initiée par la préfecture et la DDSC, cette démarche, qui a associé une vingtaine d'acteurs, a permis de dresser un état des lieux et de proposer des préconisations pour favoriser un meilleur accès à l'emploi et au logement des réfugiés. Lors de la restitution du diagnostic en présence d'une cinquantaine d'acteurs, la préfecture a exprimé le vœu de voir mis en œuvre un programme d'intégration de type Accelair. La démarche de diagnostic est amenée à se développer, la DRDJSCS Occitanie souhaitant la voir étendue à cinq autres départements de la Région en 2018.

LE PROGRAMME AIR (RÉFUGIÉS DE TOUTES ORIGINES)

Depuis 2011, Forum réfugiés-Cosi met en œuvre le programme « Accueil Intégration Réinstallés (AIR), qui inclut un objectif d'accueil de 35 nouvelles personnes chaque année et l'accès rapide à un logement. En 2017, l'association a accueilli 40 personnes et assuré l'entrée en logement de 36 personnes dans le territoire de la Métropole de Lyon. Les réfugiés sont accueillis à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry par Forum réfugiés-Cosi, qui assure ensuite un accompagnement social et juridique durant leur hébergement au Centre de Transit de Lyon-Villeurbanne, puis dans un logement en bail glissant.

LES PROGRAMMES AINSY ET ARISE (RÉFUGIÉS SYRIENS)

En 2016, Forum réfugiés-Cosi a accueilli huit familles syriennes au sein du projet **AINSY**. Après 12 mois d'accompagnement, le programme a été clôturé en mars 2017, en présence de nombreux bénévoles et de l'équipe municipale du village de Montrottier dans les Monts du Lyonnais, où les familles ont été logées.

Lui faisant suite mais à une échelle plus importante (objectif de 511 réfugiés accueillis en trois ans), le programme **ARISE** a démarré en juillet 2016 avec l'arrivée de 31 personnes à Aubenas et à Largentière (Ardèche). Fin décembre 2017, **156 réfugiés** syriens ont été ac-

cueillis par Forum réfugiés-Cosi dans les départements de l'Allier et de l'Ardèche, ainsi que dans l'Ain, où notre partenaire Alfa3A assure cet accueil. Les partenaires locaux sont fortement mobilisés (DDCS, équipes municipales et CCAS, Éducation nationale, CAF, CPAM, etc.

➤ **Le vidéaste et photographe Daniel Gillet a réalisé un film court présentant l'accueil des familles accueillies dans le Rhône et en Ardèche, à travers les témoignages des acteurs impliqués :** <http://www.forumrefugies.org/s-informer/actualites/decouvrez-comment-se-passe-la-reinstallation-de-refugies-en-france-l-exemple-de-trois-villages>

Compilation des données des programmes de réinstallation AIR, AINSY et ARISE



Le logement	
42 logements loués auprès de bailleurs sociaux (dont 10 par Alfa3A) et 2 dans le parc privé	220 personnes hébergées en sous-location dans l'attente du glissement du bail (dont 46 par Alfa3A)



La formation
57 entrées en formation (FLE CIR et formations à visée professionnelle)



L'emploi
8 personnes ayant signé des contrats de travail



La formation	
2 formations à visée professionnelle organisées par Forum réfugiés-Cosi	4 journées de formation des bénévoles, impliqués de manière spontanée ou via des partenaires



Témoignage d'une salariée

« L'accompagnement commence avant même l'arrivée des familles, par la préparation des logements, la création du partenariat et l'engagement des acteurs locaux et des bénévoles autour des pots d'accueil organisés en faveur des « nouveaux habitants ». Une particularité notable de l'accompagnement des familles réinstallées est la dynamique provoquée par le voyage et l'arrivée en France, suivis de l'obtention rapide d'une protection internationale. Cette dynamique rend les premiers mois d'accompagnement propices au changement et à l'apprentissage, particulièrement de la langue française. L'accompagnement évolue sans cesse pour s'adapter au chemin parcouru par chaque personne accueillie. L'objectif premier est l'acquisition et/ou le renforcement de l'autonomie, laquelle se traduit par la capacité à s'orienter et à rechercher des solutions par soi-même. Le relais d'accompagnement de droit commun permet la poursuite de cet objectif, pour un autre morceau de chemin. »



LA SANTÉ MENTALE : LE CENTRE ESSOR

Une part importante des personnes en demande d'asile a subi de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences.

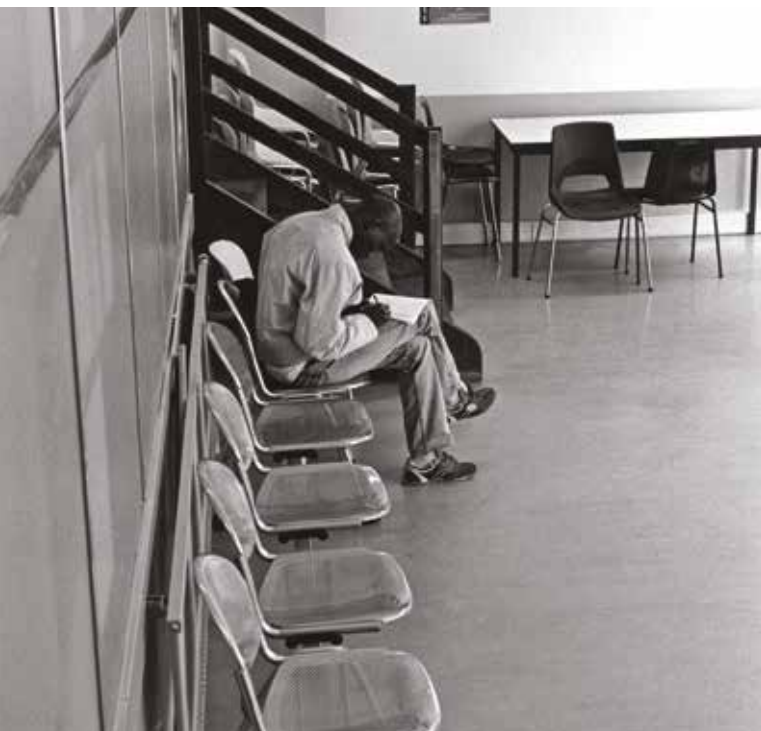
Pour accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés dans l'insertion, Forum réfugiés-Cosi insiste sur la nécessité de reconnaître cette souffrance psychique, de la prendre en charge et de la soulager. Succédant à la mission de soutien psychologique proposée aux publics hébergés dès les années 1990, l'association a créé en 2007 un centre de santé dédié à ces personnes, élargissant le public bénéficiaire jusqu'alors restreint aux seuls demandeurs d'asile hébergés. Agréé par l'Agence régionale de santé (ARS) depuis 2008, le centre de santé ESSOR vient en aide aux publics relevant de l'asile, qui manifestent des symptômes de souffrance psychique liée à l'exil, victimes de violence ou de torture, en leur proposant une assistance médicale et psychologique directe. Son offre de soin est pluridisciplinaire : le recours au médecin généraliste, aux psychologues, au médecin psychiatre, au kinésithérapeute et à l'art-thérapeute permet une prise en charge globale et multidimensionnelle des patients. L'une des spécificités importantes de la proposition thérapeutique est la possibilité de proposer au patient de s'exprimer dans sa langue, grâce à l'interprétariat.

Le centre ESSOR s'attache à se positionner comme un acteur du système de santé publique dans une logique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun. Il travaille en partenariat étroit avec d'autres acteurs dans les domaines de la santé publique et du suivi social pour l'organisation des relais et la continuité des soins. En complément de son action auprès des patients, le centre Essor a poursuivi sa participation active à plusieurs réseaux locaux, nationaux et internationaux : Groupement régional des centres de santé Rhône-Alpes, Coordination santé mentale migrants du réseau Samdarra, et Reseda (Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique), dont le centre ESSOR est membre depuis 2012.

Des contacts avec des partenaires du champ médico-social et de la santé ont été entretenus tout au long de l'année, afin de favoriser l'accès et la continuité des soins des personnes accueillies et d'échanger sur des aspects spécifiques comme l'accompagnement des mineurs isolés étrangers, la prise en compte des vulnérabilités dans la demande d'asile ou le recours à l'interprétariat dans le soin. Des liens réguliers ont été maintenus avec la consultation à vocation transculturelle du Centre hospitalier de Saint-Cyr au Mont d'Or, le Centre psychanalytique de consultation et de traitement de Lyon, le Centre d'accueil de soin et d'orientation de Médecins du monde, les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) des centres hospitaliers du Vinatier et de Saint-Joseph Saint-Luc, ainsi qu'avec un groupe de psychologues intervenant en centre d'hébergement pour demandeurs d'asile. Ces échanges permettent un meilleur accompagnement des personnes en demande de soin et facilitent les orientations vers le centre ESSOR comme depuis le centre vers d'autres professionnels.

Dans la continuité des actions menées en 2016, sept visites auprès des équipes des lieux d'hébergement de personnes en demande d'asile, qui orientent ou peuvent orienter ces dernières vers le centre ESSOR, ont été menées par les professionnels du centre (chef de service du centre de santé ou psychologue et médecin psychiatre). Elles ont permis d'évoquer des situations particulières, afin d'apporter un conseil et un appui concret aux équipes en leur donnant des clés pour repérer et accompagner les personnes hébergées en souffrance psychique, mais aussi de transmettre des informations d'ordre général sur l'accès aux soins psychiques dans un contexte de précarité sociale et de problématiques post-traumatiques.

L'équipe du centre de santé ESSOR a par ailleurs poursuivi ses activités de sensibilisation, d'information et de formation en direction des acteurs intervenant auprès de personnes en souffrance psychique liée à l'exil et/ou victimes de violences ou de torture (travailleurs sociaux, salariés de centres d'hébergement, professionnels de santé, etc.), afin d'améliorer la prise en compte des



problématiques médico-psychologiques, la capacité de repérage des personnes vulnérables et l'orientation des personnes repérées.

L'action de formation auprès des officiers de protection de l'OFPPA sur le thème « Accueillir les récits de souffrance » s'est poursuivie, en lien avec le Service de santé mentale Ulysse de Bruxelles (www.ulyссе-ssm.be), avec lequel cette proposition est construite. Les professionnels du centre ont également mené des actions de sensibilisation et de formation auprès d'étudiants de la Faculté de médecine de l'Université Lyon 1 dans le cadre du diplôme inter universitaire « Santé, société et migration ». L'équipe du centre de santé est également intervenue lors de conférences, dans le cadre

de la rencontre intitulée « Du chaos à l'apaisement », organisée par l'association Mir Sada au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation de Lyon et lors de la journée d'études portant sur « La vulnérabilité en droit des étrangers » organisée par la Faculté de droit et science politique de l'Université Lyon 2.

Le centre de santé a également poursuivi son travail à l'échelle internationale avec des rencontres, en France et au Liban, avec les équipes des centres Nassim (Beyrouth) et Restart (Beyrouth et Tripoli), qui interviennent auprès de réfugiés syriens victimes de torture.



L'AIDE JURIDIQUE EN RÉTENTION ET EN ZONE D'ATTENTE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, dans le cadre d'un marché public, Forum réfugiés-Cosi assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA). L'association est présente dans les CRA de Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète.

Forum réfugiés-Cosi exerce ses missions en relation avec les différents services présents au centre de rétention : police, personnel médical et OFII.

Seul ou dans le cadre du Comité de pilotage avec les cinq autres associations (Assfam, Cimade, France terre d'asile, Ordre de Malte - France, Solidarité Mayotte) présentes en centre de rétention administrative, Forum réfugiés-Cosi s'attache au travail de témoignage sur le quotidien de la rétention et alerte, à chaque fois que besoin est, les autorités préfectorales et/ou ministérielles sur les situations de non-respect des droits des personnes retenues.

Forum réfugiés-Cosi a, pour la septième année, participé avec les autres associations présentes en CRA à la rédaction d'un rapport commun sur la rétention en France.

La direction compte aujourd'hui 20 salariés, dont 17 répartis dans les six CRA. Les services de Lyon, Marseille et Nice sont renforcés pendant les périodes estivales pour répondre aux contraintes horaires imposées par le marché. Deux salariés affectés au siège sont en soutien aux équipes de terrain. Sur tous les sites, une présence est assurée du lundi au samedi. Les jours fériés accolés à des week-ends sont travaillés et une astreinte est assurée tous les jours non travaillés.

En CRA, les délais extrêmement courts pour mener des démarches juridiques et le nombre d'entrées quotidiennes de plus en plus élevé compliquent souvent l'accompagnement des personnes retenues



dans l'exercice effectif de leurs droits. L'élaboration d'un diagnostic juridique permet aux équipes d'accompagner efficacement les personnes dans leurs démarches (rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés et de la détention, demande d'asile, contact avec un avocat ou avec la famille, le cas échéant dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste également à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48 heures), alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des droits soient respectés : droit de demander l'asile, visites, accès à un médecin, droit de communiquer avec les personnes de leur choix et conditions d'hébergement dignes.

L'année 2017 s'est achevée avec 5 779 personnes rencontrées par nos équipes, sur les 5 927 (dont 5 enfants) placées durant l'année dans les six CRA. L'entrée en vigueur de la disposition de la loi du 7 mars 2016 relative à la compétence de l'OFII a rendu un peu plus obscure la procédure qui concerne les étrangers malades en réten-

tion, si bien qu'il est devenu encore plus compliqué de suivre leur situation. Si la loi leur permet en principe de connaître leur situation, le principe d'accès direct au dossier médical étant clairement affirmé par le code de la santé publique, en réalité cet accès est quasi impossible.

Profil des personnes retenues en 2017											
	Lyon-Saint-Exupéry			Marseille	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Adultes	Adultes	Adultes	Adultes	Adultes	Enfants	Total
Nombre de personnes dans les CRA	1 395	5	1 400	1 289	1 029	925	883	401	5 922	5	5 927*

* Dont 78 transferts entre nos CRA - Total réel de placements en 2017 = 5 849

L'attentat de Marseille, le 1er octobre, a eu pour conséquence une augmentation du nombre de placements de près de 5% par rapport à 2016. Au dernier trimestre 2017 on note une augmentation de près de 32% du nombre de personnes enfermées par rapport à 2016. Le nombre de transferts vers d'autres CRA a plus que doublé (96 contre 45 en 2016), 78 personnes parmi ayant fait l'objet d'un transfert entre deux des centres où nous exerçons notre mission.

L'enfermement des familles a été quasi divisé par quatre, 3 familles dont 5 enfants (contre 11 avec 19 enfants en 2016) ayant été privées de liberté au CRA de Lyon. Le placement de personnes psychologiquement fragiles, source de tensions, est resté important.

148 personnes n'ont pas été vues par les intervenants de Forum réfugiés-Cosi, la plupart étant arrivées après la fermeture de nos bureaux et éloignées le lendemain avant l'arrivée de nos intervenants. Cette augmentation (42%) est due essentiellement à la multiplication des réadmissions Dublin qui font souvent l'objet de placements de confort avant d'être éloignés par avion privé.

Même si le nombre de placements a augmenté, proportionnellement, celui des personnes éloignées depuis les six CRA où l'association intervient continue de diminuer. En 2017 46% des 5 913 personnes enfermées ont été effectivement éloignées, contre 50% en 2016, et 55% en 2015.

Les trois principales nationalités représentées sont les ressortissants algériens (1 133 soit 19,4%), suivis des marocains (920 soit 15,8%) et des tunisiens (844 soit 14,5%). Le nombre de ressortissants communautaires représente 6,7% des personnes enfermées dans les six CRA (333, dont 252 Roumains) contre 6 % en 2016. 222 parmi elles (dont une majorité de Roumains) ont fait l'objet d'interdiction de circuler en France, pour des durées comprises entre 4 et 36 mois.

Les dispositions de la loi du 7 mars 2016 ont rétabli le contrôle de la procédure par le juge judiciaire à partir de la 48^{ème} heure.

Le nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de retour sur le territoire Schengen a considérablement augmenté, passant de 422 en 2016 à 2 793 en 2017. Devenue systématique pour les personnes ayant fait l'objet d'une OQTF sans délai de départ volontaire, cette mesure est souvent prise sans discernement des situations individuelles, portant gravement préjudice aux étrangers en situation de demande d'asile et de renouvellement de titres de séjour, aux primo arrivants, aux futurs parents, etc.

Composition familiale

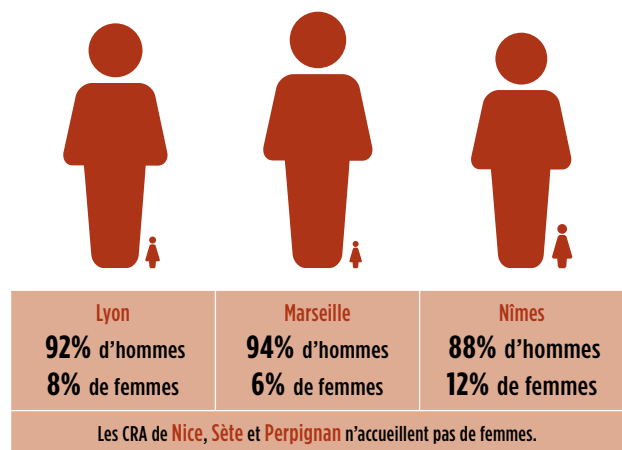
Les CRA de Lyon, de Marseille et de Nîmes sont habilités à recevoir des familles. En 2017, seul le CRA de Lyon a accueilli des enfants : 5 enfants ont été retenus avec leurs parents.

Lyon : 1 395 personnes dont 1 390 personnes isolées, dont 106 femmes, et 3 familles (5 adultes, 5 enfants).

Nîmes : 925 personnes isolées, dont 107 femmes.

Les CRA de Nice, de Sète et de Perpignan n'accueillent que des hommes isolés.

Sur les 23 personnes qui se sont déclarées mineures à leur arrivée dans les CRA, 6 ont été libérées par les juges, 4 par les préfetures et 3 ont été éloignées (en réadmission).



Les nationalités

114 nationalités différentes ont été placées en 2017. Les trois premières nationalités (Algérie, Maroc, Tunisie) représentent la moitié des personnes retenues.

Nationalités	Nbre de personnes	%
Algérienne	1 158	19,5%
Marocaine	936	15,8%
Tunisienne	853	14,4%
Albanaise	365	6,2%
Roumaine	253	4,3%
Sénégalaise	190	3,2%

Les trois principales nationalités par centre		
Lyon	albanaise	20%
	algérienne	15%
	tunisienne	10%
Marseille	algérienne	32%
	tunisienne	17%
	marocaine	15%
Nice	tunisienne	31%
	algérienne	15%
	marocaine	12%

Nîmes	marocaine	23%
	algérienne	20%
	tunisienne	14%
Sète	marocaine	32%
	algérienne	21%
	tunisienne	8%
Perpignan	marocaine	23%
	Algérienne	13%
	gambiens et sénégalais	6%

L'accompagnement juridique dans les CRA en 2017							
	Lyon-Saint-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total
Information sur les droits	1 322	980	1 000	891	851	396	5 440
Aide à la demande d'asile*	187	104	36	24	28	35	414
Recours contentieux	Référé/REP	405	278	310	120	138	1 341
	Saisine CEDH	6	6	3	1	0	16
Appel auprès de la cour d'appel	160	445	356	310	95	94	1 460
Mise en contact avec un avocat	32	88	29	1	15	63	228
Préparation entretien JLD	1 239	1 251	1 042	771	838	368	5 509
Saisine JLD (Art. 13 CEDH)	26	51	33	49	34	23	216
Saisine JLD contre placement	342	267	175	249	85	78	1 196
Sollicitation préfecture/ministère	18	19	0	2	0	18	37
Total	3 737	3 489	2 984	2 418	2 084	1 165	15 877

Légende : REP= recours pour excès de pouvoir / CEDH= Cour européenne des droits de l'Homme / JLD = juge des libertés et de la détention

Le nombre de demandes d'asile en rétention diminue encore en 2017 (414 contre 474 en 2016 et 585 en 2015). Sur les 414 demandes d'asile enregistrées, 409 ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit. 3 personnes ont obtenu le statut de réfugié en rétention.

L'ACTIVITÉ EN ZONE D'ATTENTE

Au titre de l'article R.223-8 du CESEDA, Forum réfugiés-Cosi est habilité depuis plusieurs années par le ministère de l'intérieur à intervenir dans les zones d'attente (ZA). L'accès des intervenants est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère de l'intérieur. Chaque association dispose de dix habilitations.

Membre de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), nous intervenons seuls à Lyon (équipe de cinq salariés volontaires) et à Sète (une intervenante), et dans le cadre d'un collectif d'associations habilitées à Marseille. Ces volontaires assurent au quotidien et à tour de rôle des permanences téléphoniques, dans le but d'accompagner les étrangers qui font l'objet d'un maintien en zone d'attente suite à un refus d'entrée sur le territoire,

dans l'exercice de leurs droits, notamment celui de l'admission au titre de l'asile. Ils s'appuient, chaque fois que nécessaire, sur la direction de l'association qui intervient auprès du ministère pour tenter d'obtenir la régularisation de situations administratives.

À Lyon, nous n'avons pas de visibilité sur le nombre de personnes placées en ZA. Les volontaires de Forum réfugiés-Cosi ont accompagné près d'une cinquantaine de personnes non admises, notamment dans le cadre des demandes d'admission au titre de l'asile. Dans la ZA de Marseille-Le Canet, qui est intégrée aux bâtiments du CRA, 79 personnes ont été placées. ■



LES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

Dans le prolongement de la fusion intervenue en mai 2012 entre Forum réfugiés et *Cosi-promouvoir et défendre les droits*, l'association a vocation à développer ses actions dans des pays d'origine des demandeurs d'asile et à promouvoir les droits humains, l'État de droit, la démocratie et la gouvernance locale. L'expertise de Forum réfugiés-Cosi s'étend à des actions menées dans certains pays d'origine des bénéficiaires accompagnés par l'association, et se traduit par la mise en œuvre de nombreux partenariats aux niveaux européen et international. En intervenant d'un bout à l'autre des routes de l'exil, l'association entend ainsi soutenir la construction démocratique et la défense des droits de l'Homme en France et dans les pays d'origine.

LES PROJETS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le projet TRACKS



Mieux prendre en compte les besoins spécifiques des victimes de traite des êtres humains en demande d'asile

Depuis janvier 2016, Forum réfugiés-Cosi assure la coordination et la mise en œuvre en France du projet TRACKS (identification of TRafficked Asylum seeKers' Special needs). Ce projet, qui porte sur l'identification et la prise en compte des besoins spécifiques des victimes de la traite des êtres humains en demande d'asile, associe des partenaires en Belgique (Commission des églises pour les migrants en Europe), à Chypre (KISA), en Espagne (Commission espagnole pour les réfugiés), en Irlande (Conseil irlandais pour les immigrés), en Italie (Croix rouge italienne), au Royaume-Uni (Croix rouge britannique) et en Suisse (Organisation suisse d'aide aux réfugiés).

Au cours de cette seconde année de mise en œuvre, des réunions des *focus groups* ont été organisées dans l'ensemble des pays partenaires. Les partenaires du projet ont travaillé sur le rapport consolidé qui regroupe les analyses et compare les informations récoltées dans les sept pays étudiés. Ce travail de recherche a révélé de nombreuses lacunes tant dans les législations nationales que dans la mise en œuvre des lois et des standards existants, et a servi de base à la formulation de recommandations conjointes qui seront portées par les organisations partenaires du projet, tant au niveau national qu'europpéen.

Le projet a également permis de réaliser des boîtes à outils destinées aux professionnels et aux bénévoles qui travaillent dans le domaine de l'asile, pour les aider à mieux identifier et prendre en compte les besoins spécifiques des victimes de traite dans le cadre de leur demande d'asile.

Une conférence finale à Bruxelles début 2018 permettra de présenter les résultats du travail de recherche.

Le projet UPRIGHTS

Le projet UPRIGHTS (Upholding legal rights for unaccompanied children : fostering quality legal assistance in the asylum procedure), initié en 2016 en partenariat avec le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE-ECRE) s'est poursuivi. Ce projet est mis en œuvre par des partenaires dans cinq pays européens concernés par la problématique croissante de la protection des mineurs non accompagnés : Forum réfugiés-Cosi, Flemish refugee action (FRA) en Belgique, Immigration Law Practitioners Association (ILPA) au Royaume-Uni, Hungarian Helsinki Committee (HHC) en Hongrie et Italian Council for Refugees (ICR) en Italie. Il vise la formation et le renforcement des compétences des représentants légaux qui accompagnent les mineurs non accompagnés (MNA) dans les procédures administratives et juridiques de leur demande d'asile. Un diagnostic des besoins de formation a conduit à l'élaboration d'un manuel de formation et de supports pédagogiques qui seront mis en ligne sur la plate-forme européenne d'enseignement en ligne HELP.

LES PROJETS À DIMENSION INTERNATIONALE

Le projet AJUST en RDC

Forum réfugiés-Cosi a poursuivi en 2017 la coordination des activités du projet AJUST (Appui aux initiatives locales pour l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles à l'Est de la République démocratique du Congo), par le soutien d'initiatives locales. Les activités sur place, qui avaient débuté en octobre 2016, ont pris fin le 30

novembre 2017. Le projet a bénéficié d'un financement depuis 2016 de l'Agence française de développement (AFD) et de la Fondation de France, et depuis 2017 de l'Association du Barreau de Paris. Il a été mis en œuvre de manière concertée par quatre associations congolaises partenaires impliquées dès la conception du projet : le Groupe Lotus,

basé à Kisangani dans la province de la Tshopo ; AMCAV, basée à Uvira dans le Sud Kivu; PAIF, basée à Goma dans le Nord Kivu et SOFEPADI, basée à Beni dans le Nord Kivu. SOS IJM, association basée à Bukavu au Sud Kivu, a également organisé une chambre foraine en mai 2017 dans le cadre du projet.

Les actions suivantes ont été menées sur le terrain tout au long de l'année :

16 émissions radios portant sur la vulgarisation des deux lois relatives à la répression des violences sexuelles ont été diffusées.

114 victimes de violences sexuelles ont été accompagnés, dont **58** ont connu un jugement favorable aux victimes, et dont **17** sont actuellement en appel

1 atelier interprovincial d'échanges entre les partenaires s'est tenu en janvier 2017 à Goma (Nord Kivu)

32 émissions radio de vulgarisation des deux lois relatives à la répression des violences sexuelles en RDC ont été diffusées

6 formations sur les lois réprimant les violences sexuelles ont été menées à l'attention des travailleurs sociaux, autorités politiques et administratives locales, personnels de police et de justice

1 séminaire juridique a été organisé en août 2017 à Goma

En lien avec le projet AJUST, une conférence sur la situation des droits de l'Homme en RDC a été organisée à Villeurbanne au siège de Forum réfugiés-Cosi en décembre 2017, animée par le président du Groupe Lotus, Dismas Kitenge.

Le projet se terminera en janvier 2018 et sera conclu par un atelier d'évaluation organisé à Goma. Il aura pour objectif de recenser les défis et les bonnes pratiques identifiées au cours du projet, à la fois sur le fonctionnement du partenariat entre Forum réfugiés-Cosi et ses partenaires congolais, et sur l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles. Enfin, des recommandations seront développées et des engagements devraient être pris pour capitaliser les réussites du projet et le travail collectif entre partenaires congolais.

LIBAN : développement d'un partenariat avec les centres Restart et Nassim

Dans la continuité des échanges débutés dès 2015 entre les centres libanais de réhabilitation de victimes de torture Nassim, Restart et le Centre de santé ESSOR de Forum réfugiés-Cosi, deux missions exploratoires au Liban ont été menées en janvier et en avril 2017, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elles ont permis de

rencontrer les différents acteurs intervenant sur la thématique de la prise en charge psychologique des réfugiés syriens ayant subi des traumatismes liés au conflit. Si les contextes d'intervention et la situation du public accompagné diffèrent, la problématique de prise en charge psychologique de personnes contraintes à l'exil et ayant subi des violences et des traumatismes est commune aux trois centres, et des pistes de collaboration ont pu être identifiées. Un projet a été initié, visant à développer les échanges de pratiques entre les psychologues des trois structures, et à renforcer les capacités de prise en charge psychologique des Syriens victimes de torture réfugiés au Liban, en apportant une aide directe au fonctionnement du centre Nassim.

NIGER : Conseil et accompagnement pour un accès sécurisé des réfugiés à la protection

Dans la continuité de la mission d'évaluation réalisée en 2016 suite à une sollicitation du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Forum réfugiés-Cosi a initié en 2017 un projet de conseil et d'accompagnement de personnes identifiées comme ayant besoin d'une protection internationale. Ce projet, mis en œuvre en partenariat avec le HCR, qui en assure le financement, vise à faciliter un accès légal et sécurisé à la France et plus largement à l'Europe et à d'autres pays comme le Canada et les États-Unis d'Amérique, pour des personnes en besoin de protection internationale en transit sur le territoire de la République du Niger.

Un bureau d'information, de conseil et d'accompagnement a été mis en place à Niamey au sein du Guichet Unique accueillant les activités des partenaires du HCR dans la ville (HCR, Handicap International, Croissant rouge Qatari et Direction générale de l'état-civil et des réfugiés du ministère nigérien de l'Intérieur). Les permanences d'information et de conseil ont débuté en novembre. Le démarrage du projet a nécessité la formalisation des liens de travail avec le partenaire et la mise à disposition d'informations aux bénéficiaires potentiels des actions. Trois formations sur les critères et les procédures de la migration légale ont été dispensée aux partenaires de protection du Guichet unique, et huit fiches synthétiques relatives à des voies migratoires identifiées comme pertinentes depuis le Niger ont été produites et distribuées aux bénéficiaires intéressés.

Parallèlement aux actions menées sur place, le projet comporte un volet de plaidoyer international auprès des ambassades des pays concernés au Niger, ainsi qu'en France et en Europe, aux fins de développer effectivement des voies légales et sécurisées vers les territoires européen et nord-américain. Les autorités françaises, allemandes et canadiennes ont été rencontrées. Par ailleurs, Forum réfugiés-Cosi a entretenu des contacts réguliers avec des partenaires institutionnels et associatifs (ICMC, ECRE, Collège de France, Handicap International, OIM, OFPRA), qui ont permis de formaliser un document de recherches sur les voies d'accès légales. Ce document réunit les informations sur les différentes voies d'accès, les politiques européennes de réinstallation et les voies additionnelles, les pactes internationaux en cours de négociation, les politiques européennes au Niger et au Sahel, les bonnes pratiques identifiées, ainsi que les enjeux en termes de plaidoyer et les actions à envisager. ■



LES RESSOURCES EN FORMATION, DOCUMENTATION ET CONSEIL JURIDIQUE

LA MISSION ASILE

En 2015, année de promulgation d'une nouvelle loi en matière d'asile, la direction de Forum réfugiés-Cosi a sollicité d'une experte-consultante, Véronique Planès-Boissac, un diagnostic des pratiques de l'association en matière d'accompagnement des demandeurs d'asile dans la procédure OFPRA-CNDA. Parmi les préconisations issues du rapport remis en 2016 figurait la création, sinon d'une direction en tant que telle, au moins d'une « entité transversale rattachée au siège » ayant le mandat de veiller à la qualité des outils à disposition des chargés de l'accompagnement dans la procédure d'asile, à l'homogénéité des pratiques et à la capitalisation et à la mutualisation de celles-ci, grâce notamment à la mise en place de mécanismes transversaux. Le nombre de sites (une trentaine) où sont accompagnés les demandeurs d'asile dans la procédure, et leur répartition dans onze départements et quatre régions administratives différentes, viennent renforcer le besoin diagnostiqué d'un appui métier transversal à la dimension territoriale.

La réorganisation des services engagée en 2017 (Cf. p. 38 « Les moyens ») a créé le moment favorable pour créer, au sein de la direction des ressources, de l'international et de la santé (DRIS), une « mission Asile » portée par un cadre investi de ce mandat. La création de cette mission, loin d'ôter le métier de l'asile des services dans les territoires, s'appuiera

au contraire sur les compétences qui y sont déployées. Renforcer le travail quotidien du terrain mis en œuvre par les équipes sous la conduite de l'encadrement, conformément au mandat et à la culture professionnelle de l'association, voilà ce que permettront la mise à disposition de ressources, l'animation de groupes de travail ad hoc, la mutualisation des compétences et des productions, la mobilisation de référents thématiques, tout en assurant la connexion avec les autres ressources internes de l'association ainsi qu'avec les partenaires extérieurs (HCR, OFPRA, CNDA, associations, chercheurs, ...).

Encadrant un groupe de juristes aux missions diverses (veille et conseil juridique, accompagnement des mineurs étrangers isolés demandeurs d'asile et mission des administrateurs ad hoc, présence du tiers à l'entretien à l'OFPRA, ...), le responsable de la mission articule son action avec celle du service formation et documentation, mais aussi avec le centre de santé mentale ESSOR pour une prise en compte plus intégrée des vulnérabilités des demandeurs d'asile. Recrutée en août 2017, la cheffe de mission Asile s'est en premier lieu attachée à finaliser l'édition d'un Guide pratique de l'accompagnement dans procédure d'asile, déjà fortement engagée au sein de la direction Accueil Asile. La diffusion de ce guide est prévue pour le premier trimestre 2018.

L'INFORMATION JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Une veille systématique est effectuée par Forum réfugiés-Cosi sur l'ensemble des questions touchant au droit d'asile et au droit des étrangers en France et en Europe. Une veille réglementaire et jurisprudentielle sur l'asile est réalisée quotidiennement afin de collecter l'ensemble des textes législatifs et réglementaires ainsi que les décisions jurisprudentielles au niveau national. Cette information est analysée et diffusée aux équipes chargées de l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale, par le biais de différents outils de communication. Au cours de l'année, 83 notes et huit bulletins de veille réglementaire retraçant l'évolution jurisprudentielle, législative et réglementaire sur l'asile ont été diffusés par voie électronique.

Neuf Bulletins de veille Europe ont été diffusés, traitant des principaux développements européens et nationaux en matière d'asile ainsi que des cas de jurisprudence phare rendus par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Des notes d'analyse relatives aux textes européens et à leur transposition en droit français, ainsi que des recommandations, ont également été diffusées aux autorités

françaises et aux institutions et agences européennes. L'actualité européenne de l'année a notamment été marquée par les travaux de la Commission Européenne portant sur les projets de refonte du règlement Dublin et du régime européen d'asile commun, par le suivi des programmes de réinstallation et de relocalisation, ainsi que par le développement de politiques concertées visant à réguler les flux de migrants en Méditerranée.

L'équipe assure également un service de conseil aux professionnels : en 2017, plus de 220 réponses ont été apportées aux sollicitations externes, et 250 aux sollicitations internes des salariés.

Quelques chiffres

83 notes et **8** bulletins de veille réglementaire

9 bulletins de veille Europe

220 conseils juridiques en externe, **250** en interne

L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS EN DEMANDE D'ASILE

Dans le cadre d'une convention liant la Métropole de Lyon et Forum réfugiés-Cosi, une chargée d'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés employée à mi-temps réalise une mission d'accompagnement des jeunes dans le cadre de leur demande d'asile d'une part, d'information et de conseil auprès des professionnels de la Métropole d'autre part. Sur orientation des services de la Métropole, la chargée d'accompagnement effectue un diagnostic pour chaque

mineur pouvant relever de la demande d'asile, et accompagne ceux qui en font le choix dans leur procédure à l'OFPPRA et devant la CNDA le cas échéant. La représentation légale du mineur est assurée pour les besoins de cette procédure, soit par le biais d'une tutelle d'État assumée par la Métropole, soit par un mandat d'administrateur ad hoc assuré par Forum réfugiés-Cosi.

L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION GÉOPOLITIQUES

Le centre de documentation Floribert Chebeya, situé à Lyon 7^e et ouvert au public, permet un accès à près de 2 800 références d'ouvrages, de revues ou de rapports, relatifs aux relations internationales, aux droits de l'Homme, à la géopolitique, au droit d'asile ou aux migrations, avec une spécialisation non exclusive sur l'Afrique centrale.

En 2017, 66 nouvelles acquisitions ont enrichi le fonds documentaire. En parallèle, la nouvelle charte documentaire a donné lieu à un travail de désherbage des documents obsolètes et à l'archivage des rapports. Le centre de documentation effectue à destination des salariés, bénévoles et administrateurs de l'association une veille géopolitique sur les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile, qui s'est traduite en 2017 par l'envoi de 43 revues de presse internationales hebdomadaires et de six bulletins d'informations géopolitiques. Quatre fiches pays ont été réalisées ou actualisées sur la République centrafricaine, l'Albanie, la République démocratique du Congo et l'Afghanistan. Dans le cadre du partenariat avec le réseau Ritimo dont le centre Floribert Chebeya est membre depuis 1994, le dossier réalisé sur la République centrafricaine a été mis en ligne <http://www.ritimo.org/Dossiers>.

Le centre de documentation a répondu à 61 sollicitations de recherche de salariés ou de bénévoles sur des dossiers spécifiques

(contre 32 en 2016, soit une nette augmentation). Le centre a par ailleurs poursuivi son engagement au sein des différents réseaux, comme Ritimo, en continuant d'alimenter la base de données commune, ou le Réseau français pour l'Afrique centrale (RéFAC). Le centre a également participé en novembre 2017 à une conférence sur les publications relatives à l'information sur les pays d'origine organisée par le Bureau européen d'appui en matière d'asile.

Quelques chiffres



LES CONFÉRENCES « PARTAGE ET EXPERTISE »

Forum réfugiés-Cosi organise chaque année des conférences-débats, gratuites d'accès, sur des questions géopolitiques ou juridiques relatives au droit d'asile. Cinq conférences ont été organisées en 2017, ouvertes en interne aux salariés et aux bénévoles, ainsi qu'aux partenaires associatifs et aux avocats :

- « La situation actuelle au Soudan » avec Marc Lavergne, directeur de recherche au CNRS, spécialiste du Soudan (Lyon, 27 février 2017). Conférence organisée en partenariat avec Sciences Po Lyon.
- « L'intégration des réfugiés en France : enjeux, atouts, défis » avec Didier Leschi, directeur général de l'OFII (Lyon, 1er juin 2017). Conférence organisée à l'occasion de l'Assemblée générale

annuelle de l'association.

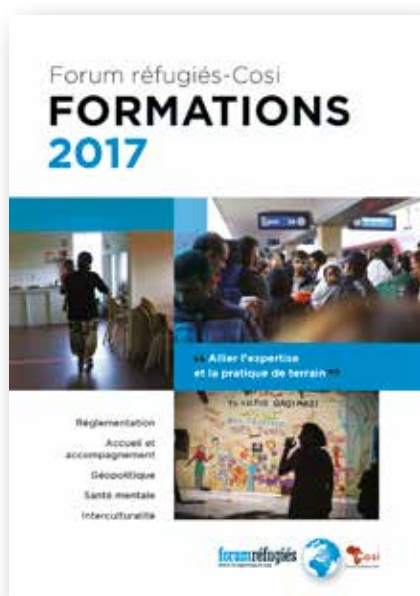
- « L'Afghanistan, un destin brisé, une jeunesse en exil » avec Jean-Pierre Perrin, écrivain, et Fakhra Mossavi, docteur en sciences politiques et spécialiste de l'Afghanistan (Lyon, 17 octobre 2017). Conférence organisée en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu.
- « Bangladesh, les droits de l'Homme en péril » avec Nordine Drici, spécialiste des questions des droits de l'Homme (Lyon, 28 novembre 2017). Conférence organisée en partenariat avec l'Institut des droits de l'Homme de l'Université catholique de Lyon (IDHL).

- « République démocratique du Congo. Glissement du calendrier électoral : quels enjeux ? Focus sur la situation des droits de

l'Homme » avec Dismas Kitenge, président du Groupe Lotus (Lyon, 8 décembre 2017).

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

Forum réfugiés-Cosi propose aux professionnels et aux bénévoles accompagnant les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes migrantes des formations dans différents champs de compétence : droit d'asile et droit des étrangers, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité.



L'année 2017 a vu l'activité du centre de formation augmenter de 20%. Les formations sur la réglementation en matière d'asile et d'immigration demeurent les plus demandées (65% des formations). En vue de renforcer les compétences de notre équipe de formateurs internes, une formation de formateurs a été organisée, à laquelle huit salariés animant régulièrement des formations ont participé.

L'action de formation des officiers de protection de l'OFPRA sur « l'accueil du récit de souffrance », en cours depuis 2016, s'est poursuivie : elle a permis la formation de 78 agents en 2017. Suite à un appel à projet de l'organisme UNIFAF Ile- de France, une formation de 13 jours a été organisée pour accompagner la prise de poste de l'équipe d'un Centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (CHUDA) de l'association Emmaüs à Paris.

Des soutiens du fonds de développement de la vie associative (FDVA) et de la réserve parlementaire ont permis la formation de 98 bénévoles de Forum réfugiés-Cosi et de structures partenaires, dont ceux accompagnant les familles réinstallées syriennes dans les territoires. Les formations ont porté sur les fondamentaux de la demande d'asile, l'accompagnement des familles en situation d'exil et la situation géopolitique en Syrie.

Le centre de formation en chiffres

42 formateurs **1 448** personnes formées dans 8 régions d'intervention

29 structures formées et des interventions dans 5 écoles ou universités

113 formations organisées (177 jours) : **73** formations dispensées dans les structures (en intra) soit **125** jours et **908** participants

7 formations « catalogue » soit **14** jours et **61** participants

17 formations dispensées en interne soit **25** jours et **166** participants

7 interventions de formation soit **5** jours et **215** participants

9 formations dispensées aux bénévoles de Fr-C et de ses partenaires soit **9** jours et **98** participants



LE PLAIDOYER ET LA SENSIBILISATION

Le travail de terrain et la veille des services ressource ont permis à Forum réfugiés-Cosi de développer une expertise reconnue depuis de nombreuses années. L'association est régulièrement auditionnée par les représentants des institutions aux niveaux local, national et européen, et mène des actions de communication et de sensibilisation du grand public tout au long de l'année. En Europe comme en France, l'actualité est restée particulièrement dense en 2017, mobilisant fortement l'association.

LE PLAIDOYER EN FRANCE

Au cours de l'année 2017, Forum réfugiés-Cosi a poursuivi son travail de suivi de la réforme de l'asile adoptée en 2015, et de la loi relative au droit des étrangers adoptée en 2016. Le premier semestre a par ailleurs été marqué par la campagne électorale pour les élections présidentielles puis législatives. À cette occasion, l'association a adressé à l'ensemble des candidats ses 20 propositions pour une politique d'asile, d'intégration et d'éloignement à la hauteur des valeurs de la France.

Suite à la publication des premières orientations du nouveau gouvernement, à travers un plan sur l'asile et l'immigration publié en juillet 2017, Forum réfugiés-Cosi a fait part de son analyse à travers un document de positionnement détaillé soulignant les avancées et les limites du plan gouvernemental. Plusieurs rencontres ont permis de porter ces positions auprès de la présidence de la République, du Premier ministre et des ministres de l'Intérieur, de la Cohésion des territoires et de la Santé.

En avril 2017, Forum réfugiés-Cosi a publié un rapport issu d'une mission de plusieurs jours à la frontière franco-italienne. Le rapport constate plusieurs atteintes au droit à demander l'asile auprès des autorités de police en charge du contrôle de la frontière, et formule des recommandations destinées au ministère de l'Intérieur et au préfet du département.

L'activité de plaidoyer lors du dernier semestre s'est concentrée sur le suivi du projet de loi de finances, puis d'une proposition de loi visant à étendre les possibilités de placement pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin. Forum réfugiés-Cosi a été auditionné à plusieurs reprises au cours de ces processus législatifs, et a publié des propositions destinées aux parlementaires pour améliorer le contenu de ces textes.

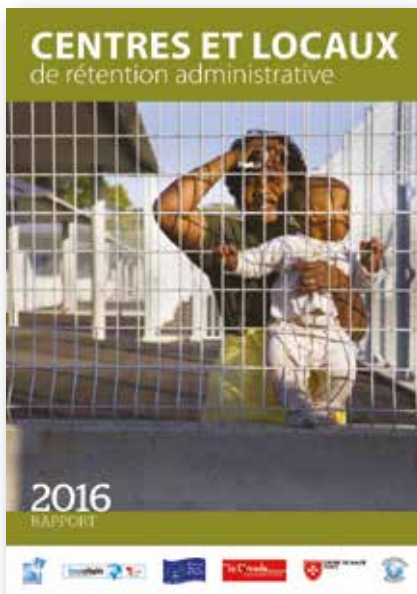
LES PUBLICATIONS



XVII^{ème} État des lieux de l'asile en France et en Europe

La dix-septième édition de cet ouvrage (262 p.) a été publiée le 20 juin 2017, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, et éditée à 700 exemplaires. Avec ses tableaux statistiques en annexe et sa bibliographie, il constitue un outil d'information et de travail pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé aux questions de l'asile et de la protection des réfugiés. Il décrit et analyse avec le recul nécessaire les procédures et les modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui y sont affectés et le niveau de protection qui leur est accordé. L'édition 2017 inclut en particulier un focus rédigé par Laurent Geslin, rédacteur en chef du *Courrier des Balkans*, sur l'exil de la jeunesse dans plusieurs pays des Balkans, une analyse de la jurisprudence européenne relative à l'asile, ainsi qu'une analyse en profondeur les effets de la réforme de l'asile de 2015 en France.

L'ouvrage a été diffusé gratuitement à près de 450 acteurs de l'asile avec le soutien du Fonds européen asile, migrations et intégration (FAMI), et est également vendu par correspondance (15 € + port).



Le rapport annuel sur les centres et locaux de rétention

Le rapport sur la rétention administrative concernant l'année 2016 a été rendu public lors d'une conférence de presse à Paris le 27 juin 2017. Il est coédité depuis six ans par le comité de pilotage de la mission d'aide à l'exercice effectif des droits dans les centres de rétention administrative de France (ASSFAM, la Cimade, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile, l'Ordre de Malte / Malte et, depuis 2016, Solidarité Mayotte).

Les six associations font dans ce rapport le constat que le placement en rétention reste massif et parfois abusif, notamment dans le contexte des campements du Calais et d'Île-de-France. Elles ont réaffirmé leur souhait d'un changement d'orientation qui favorise les formes alternatives à la rétention, la privation de liberté étant un acte grave qui ne doit pas devenir habituel. Elles ont édité, parallèlement au rapport, un court document de plaidoyer en faveur d'un changement notable de la politique française d'enfermement en rétention, qui a été diffusé notamment aux nouveaux déportés.

PLAIDOYER EUROPÉEN : LE TRAVAIL EN RÉSEAU, LES PROJETS

ECRE

Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE/ ECRE) est un réseau de 90 organisations réparties dans 38 pays qui a pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe. ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres. Forum réfugiés-Cosi, en tant que membre actif du réseau depuis 1997, a contribué aux activités de plaidoyer du réseau auprès des institutions européennes tout au long de l'année 2017. ECRE a poursuivi d'importantes activités de plaidoyer institutionnel dans le cadre de la révision du régime d'asile européen commun lancée en 2016 par la Commission européenne. Forum réfugiés-Cosi s'est activement impliqué dans chacune de ces activités.

Le projet AIDA

Depuis le 1er septembre 2012, Forum réfugiés-Cosi est partenaire du projet européen AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE, qui a permis la création d'une base de données comparative à jour sur le droit d'asile et sur la mise en œuvre de celui-ci dans un nombre croissant de pays. 20 pays sont désormais couverts par le projet : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse et Turquie. Disposer d'une information à jour sur la procédure d'asile, les conditions d'accueil et la rétention permet d'appuyer les activités de plaidoyer tant au niveau national qu'europpéen, et de servir de référence aux juridictions européennes et nationales. Forum réfugiés-Cosi a contribué à la mise à jour du rapport AIDA France, qui sera publié en mars 2018.

Le Réseau européen sur l'apatridie

Depuis septembre 2014, Forum réfugiés-Cosi est membre du comité consultatif du Réseau européen sur l'apatridie (European Network on Statelessness – ENS), auquel notre organisation participe depuis

2012. Fort de plus de 100 membres présents à travers 33 pays, l'ENS entend sensibiliser le public au phénomène de l'apatridie, et développe des activités de plaidoyer et de formation, y compris à destination des décideurs politiques nationaux et européens. En 2017, l'ENS a élaboré un nouvel outil en ligne d'évaluation, au regard des normes internationales, des politiques des États européens sur l'apatridie. Forum réfugiés-Cosi a participé à l'élaboration de l'outil sur les politiques françaises. Le Statelessness Index a été rendu public le 20 mars 2018. L'association a également participé à la campagne #Lockedinlimbo sur la détention arbitraire des personnes apatrides.

La plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains

Forum réfugiés-Cosi est membre de cette plate-forme inaugurée par la Commission européenne en mai 2013 et qui réunit plus de 100 organisations de la société civile. C'est un lieu d'échange d'expériences et d'idées pour les organisations actives dans la lutte contre la traite des êtres humains et pour la prise en charge des victimes, aux niveaux européen, national et local.

La contribution aux travaux des agences et institutions européennes

Forum réfugiés-Cosi est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), et du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA). À ce titre, l'association répond aux consultations régulières de ces agences sur leurs activités relatives à la migration et à l'asile. En 2017, Forum réfugiés-Cosi a répondu aux sollicitations du BEA relatives à l'élaboration de son programme de travail 2018 ainsi qu'à son rapport annuel sur l'asile couvrant les développements de l'année 2016.

La révision du régime d'asile européen commun

Dans le cadre de la révision du régime d'asile européen commun, engagée depuis 2016 par la Commission européenne, Forum réfugiés-Cosi a publié deux documents de plaidoyer : Propositions d'amélioration du règlement Dublin en janvier 2017, et en août

2017 Propositions pour un système d'asile européen protecteur, solidaire et responsable sur la directive 'Accueil', les directives devenus règlements 'Qualification' et 'Procédures', et sur le nouveau règlement 'Réinstallation'.

FORUM RÉFUGIÉS-COSI DANS LES MÉDIAS

En 2017, Forum réfugiés-Cosi a publié 10 communiqués de presse portant notamment sur les élections présidentielle et législatives en France, le système d'asile français, la situation à la frontière franco-italienne, la réinstallation, la rétention administrative et la journée mondiale du réfugié.

Les activités des différents services et le plaidoyer de l'association ont suscité de nombreuses sollicitations de la part des médias. Le développement géographique de l'association met celle-ci avec davantage de médias (presse quotidienne régionale, rédactions locales des médias nationaux, radios locales, ...).

Si les sujets couverts ont été divers, on notera la forte couverture des arrivées de réfugiés réinstallés dans des communes rurales ou dans la métropole lyonnaise, l'importance accordée à la question de l'intégration ou encore l'arrivée de demandeurs d'asile à la frontière italienne.

Plus de **100 articles** dans la presse régionale, nationale et internationale (Le Monde, La Croix, Libération, Le Progrès, La Montagne, Le Dauphiné, Nice Matin, Var Matin, ASH, L'Obs, 20 minutes, etc.)

9 interviews et reportages diffusés sur les chaînes de **télévision** régionales et nationales (France 3, TLM, etc.)

14 interviews ou émissions diffusées sur les **radios** locales et nationales (France Inter, France info, France Bleu, RCF, etc.)

De nombreux articles ont également été relayés sur **internet** (blogs, sites d'actualité, etc.)



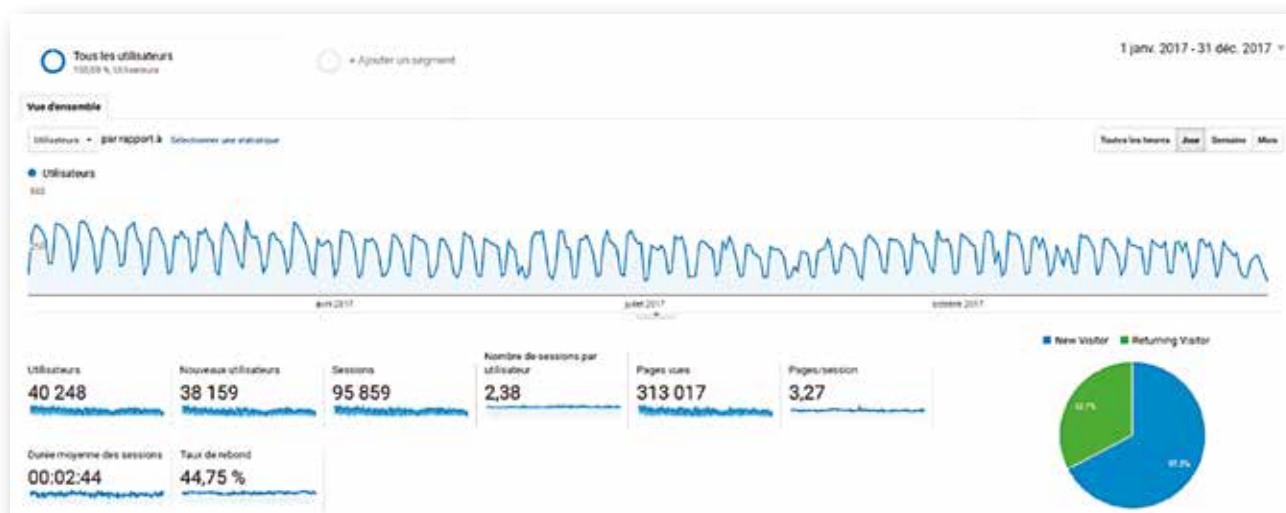
LES OUTILS DE COMMUNICATION

10 numéros de notre lettre d'information électronique (n°25 à n°34) ont été diffusés en 2017. Ce support permet de diffuser une information régulière sur les sujets de l'asile, de l'intégration et de la rétention, à plus de **2 300 destinataires**.

Le **site internet** de l'association continue d'être très visité, avec plus de **40 000 visiteurs** distincts durant l'année, près de 96 000 sessions et plus de 300 000 pages vues. La baisse constatée par rapport à

l'année 2016 (49 000 visiteurs) est principalement due au besoin d'adapter le site à l'évolution des normes de référencement par Google (travail prévu en 2018).

La communication sur les **réseaux sociaux** s'est développée, avec une forte augmentation des sollicitations sur Facebook, émanant de demandeurs d'asile ou de personnes souhaitant aider des demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives.



ÉVÉNEMENTS ET SENSIBILISATION

La Journée mondiale du réfugié

Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, Forum réfugiés-Cosi a organisé à Lyon sa traditionnelle Marche des parapluies. Venues de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, près de 800 personnes se sont regroupées sous les parapluies blancs de l'association pour rappeler l'impératif de protection des réfugiés et sensibiliser le grand public à la situation des réfugiés en France, en Europe et dans le monde. Le parcours a été accompagné par la fanfare Marcel Frontale. En 2017, l'itinéraire s'est concentré sur le centre de la presqu'île entre les deux places Carnot et Bellecour. Une journée d'animations s'est déroulée dans le centre d'échange de Perrache et sur la place Carnot, sous la statue de la République. Se sont succédés une scénographie, un temps dansé avec la Compagnie Acte, de la musique interprétée par un groupe de réfugiés albanais et des stands associatifs. Un partenariat avec le Conservatoire régional de musique de Lyon a débuté la soirée à l'arrivée de la Marche des parapluies avec un concert partagé entre musiciens professionnels, élèves et réfugiés. Enfin les participants ont pu déguster des spécialités culinaires préparées dans certains foyers de l'association.

Refugee Food Festival

Forum réfugiés-Cosi s'est associé au Refugee Food Festival soutenu par le HCR, en mettant les organisateurs en contact avec des réfugiés cuisiniers, le principe étant que des restaurateurs lyonnais confient chacun leur cuisine à un chef réfugié. Du 15 au 18 juin, la carte des établissements lyonnais partenaires s'est ainsi enrichie de plats mettant à l'honneur les compétences du chef invité et la spécificité de sa cuisine.

La journée mondiale du réfugié a donné lieu à de nombreuses manifestations auxquelles Forum réfugiés-Cosi s'est trouvé associé :

- à **Fontenay-sous-Bois** (Val-de-Marne) à la journée portes-ouvertes de l'OFPPRA, par le biais d'un stand d'information, la participation de nombreux salariés aux échanges avec les personnels de l'OFPPRA et la participation à la conférence « *Les conséquences de la réduction des délais d'instruction des demandes d'asile* » de Jean-François Ploquin, directeur général de l'association ;
- à **Marseille**, à la Journée inter-associative Ici et après, parmi 16 associations impliquées dans l'accueil des réfugiés ;
- à **Toulouse**, à la Journée inter-associative Bienvenue, au sein d'un panel de neuf associations impliquées dans l'accueil des réfugiés.

Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble de ses partenaires de l'événement : Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Alwane, Armée du Salut, Amnesty international, Association villeurbanaise pour le droit au logement, Barreau de Lyon, Centre d'échange de Perrache, CIEDEL, Compagnie Acte Annick Charlot, Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, Croix-Rouge française, Entraide Pierre Valdo, Entraide protestante, Espaces latinos, Fonds asile migration et intégration, La Cimade, Médecins du Monde, Ninkasi Lyon, Secours catholique, Singa, Triangle génération humanitaire, Ville de Lyon.



Conférence « Le choix de l'accueil »

Tenue au Palais du travail à Villeurbanne (Rhône), la conférence se proposait de montrer, grâce à divers témoignages, que la mobilisation conjuguant des élus, services de l'État, associations, citoyens bénévoles... permet d'accueillir sereinement dans notre pays les personnes ayant dû fuir la guerre ou la persécution. Se sont succédés les prises de parole de trois maires : Jean-Paul Bret (Villeurbanne), Gérard Dué (Croisilles, Nord) et Jean-Marie Mouchard (Loubeyrat, Puy-de-Dôme), avant le témoignage d'un couple de réfugiés puis l'intervention de Ralph Gruenert, Représentant du HCR en France et à Monaco. Dans une salle comble, la diffusion de la conférence en direct sur Facebook a donné à celle-ci une audience élargie.

Campagne de communication à l'occasion des élections présidentielle et législatives

À côté de la diffusion d'un document présentant « 20 propositions » et destiné à un public informé, le service communication en a décliné les principaux contenus dans une campagne de communication grand public diffusée sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et LinkedIn, qui a été très bien relayée. L'association s'est associée au même moment au Centre Primo Levi (Paris), initiateur d'une campagne sur les effets positifs de l'accueil des réfugiés.

Projet « Palimpseste »

Dès le démarrage de sa mission en novembre 2016, l'équipe du CAO de Villeurbanne s'est vu proposer par le Centre culturel œcuménique (CCO) de Villeurbanne d'élaborer avec des artistes et une groupe de chercheurs (anthropologue, sociologue, géographe) un projet permettant de laisser sur les lieux la trace du passage des personnes accueillies au CAO. Les demandeurs d'asile accueillis ont pu s'associer au projet artistique Audioscope, qui a donné lieu à des présentations le 25 mars dans le cadre du festival Mémoire Vive du CCO, le 8 avril aux rencontres du Carré de soie,

le 23 juin pour une présentation du projet Palimpseste au centre culturel du Rize, le 7 octobre lors de la Grande journée de l'Autre Soie, enfin le 25 novembre autour d'un documentaire sur le Centre de transit réalisé par Antoine Dubos dans le cadre du cycle *Migration(s) hommes et cultures en mouvement* de l'Université de Lyon. Chaque événement a permis de communiquer avec le public sur le travail de Forum réfugiés-Cosi, notamment au travers du jeu « Dans les pas d'un réfugié ».

Quinzaine de l'intégration en Auvergne-Rhône-Alpes

À l'occasion de la quinzaine de l'intégration mise en place par la préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Forum réfugiés-Cosi a participé à trois actions dans trois territoires :

- à **Lyon**, des réfugiés ont participé à une action d'insertion dans le cadre du Festival Lumière. Intégrés aux équipes chargées de l'accueil et de la logistique du festival, ils ont bénéficié de temps de découverte du 7^{ème} art et de ses métiers, et d'une formation relative à leur mission durant le festival.
- à **Clermont-Ferrand**, lors d'une conférence destinée aux professionnels présidée par le préfet, Forum réfugiés-Cosi a présenté la démarche et les actions du Programme régional d'intégration des réfugiés (PRIR).
- à **Aurillac**, où l'association est implantée depuis juin 2017, la quinzaine a été le cadre de l'inauguration du CPH, précédée d'une conférence associant les autres acteurs du territoire (Aurore et France terre d'asile).

Colloques et journées professionnelles

Forum réfugiés-Cosi est intervenu, par la voix de son directeur, du chargé du plaidoyer ou d'autres personnes ressource dans des colloques et des journées professionnelles :

- le 14 mai au Colloque organisé par l'Union diaconale du Var et le Secours catholique sur l'accueil des migrants ;
- le 25 mai lors du colloque des 25 ans du Secours islamique France organisé au Musée des Confluences de Lyon autour de l'accueil des réfugiés ;
- le 16 juin à la journée d'échange organisée à Saint-Étienne par Samdarra sur le thème « Vulnérabilité et demande d'asile » ;
- le 25 juin lors de la Biennale d'architecture de Lyon et de l'International Social Housing Festival ;
- le 19 octobre à la Journée organisée par la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université Lyon 2 sur les vulnérabilités des personnes en demande d'asile.

Journées d'information du grand public

Forum réfugiés-Cosi est intervenu de la même manière dans diverses manifestations :

- Le 28 mars, lors d'une soirée tenue à Lyon dans le cadre des « Places de la République », initiative de la CFDT et d'autres organisations à l'occasion des élections présidentielle et législatives pour échanger avec les représentants des candidats à la présidentielle ;
- En avril, au Centre social de Francheville (Rhône) lors d'une soirée sur l'asile et l'immigration ;
- Le 17 mai, à la demande du Secours catholique du Rhône lors d'un événement organisé pour déconstruire les préjugés sur les migrants ;
- Le 15 octobre à Lyon, avec le Pôle solidarité de l'Ouest lyonnais lors d'une journée sur le thème « Osons les accueillir ».

Forum réfugiés-Cosi a participé par des stands et par l'animation du jeu « Dans les pas d'un réfugié » aux événements suivants :

- Journée du Vivre ensemble du Centre social d'Oullins (Rhône), le 20 mai ;
- Dialogues en Humanité de Lyon, les 7, 8 et 9 juillet ;
- Forum des associations de la Ville de Vaulx-en-Velin (Rhône), le 9 septembre ;
- Rendez-vous des associations de la Ville de Nice, le 16 septembre ;
- Forum des associations de l'UcLy (Lyon), le 2 octobre.

Interventions auprès d'élèves et d'étudiants

- Dans le cadre des Débats citoyens en Auvergne-Rhône-Alpes, au Lycée Saint-Just de Lyon, Jean-François Ploquin est intervenu dans une table ronde sur « *L'identité migratoire du territoire Auvergne-Rhône-Alpes* » le 21 mars aux côtés d'Anne Lorne, conseillère régionale, d'Abdellatif Chaouite, anthropologue, et de Béatrice Debell, directrice artistique de l'association Grand ensemble ;
- Dans le même cadre des *Débats citoyens en Auvergne-Rhône-Alpes*, le directeur de l'association est intervenu au Lycée Blaise Pascal de Charbonnières-les-Bains (Rhône) sur le thème « Les migrants et le projet politique européen » le 23 mars aux côtés de Catherine de Wenden, directrice de recherche du CNRS, de Sylvie Guillaume, vice-présidente du Parlement européen et d'Hubert Julien-Laferrière, maire du 9^{ème} Arrdt de Lyon, avec l'appui d'un stand de l'association, du jeu « Dans les pas d'un réfugié » et de l'exposition « Dans l'attente ».
- En animant le jeu « Dans les pas d'un réfugié » lors des rencontres solidaires et citoyennes organisées par le Collège du petit Pont de Saint-Martin-en-Haut (Rhône), le 13 avril.
- Lors d'interventions similaires au Lycée Récamier (Lyon) et à l'Université catholique de Lyon (UcLy).

Interventions lors d'événements culturels ou sportifs

- L'antenne du Secours catholique de Clermont-Ferrand a organisé du 17 janvier au 17 février une exposition intitulée « D'ailleurs et d'ici » de photographies prises avec les personnes hébergées dans trois CAO du Puy-de-Dôme gérés par Forum réfugiés-Cosi.
- Le 25 mai, des salariées de l'association ont participé à « Courir pour elles », grâce au financement des places par l'Ambassade à Paris et le consulat à Lyon des États-Unis d'Amérique, suite à la conférence « Partage et expertise » organisée en 2016 avec la Professeure Patricia Hylier.
- Le 13 octobre, 240 personnes accompagnées par Forum réfugiés-Cosi ont pu bénéficier d'une soirée offerte par le Cirque Medrano, tandis que trois adolescents bénéficiaient d'un atelier de découverte du cirque, le tout grâce à un partenariat association la Fondation EDF, la Ville de Lyon et le Cirque Medrano.
- Le 23 octobre, dans le cadre du festival de théâtre Sens interdits, lors de la pièce *Hospitalités* de Massimo Furlan.
- Le 10 novembre, dans le cadre du Festival Interférences et de la projection de deux courts-métrages sur la situation en Syrie, à la Bibliothèque municipale Jean Macé à Lyon 7^{ème}. ■



LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANISATION

La mise en œuvre des actions de Forum réfugiés-Cosi s'effectue au sein de directions, services et missions opérationnels ou support.

En 2017, une nouvelle organisation s'est progressivement mise en place, inspirée par deux logiques :

- la territorialisation, par le regroupement des centres et des services par territoire et non plus par public ;
- l'expertise métier, organisée en directions spécialisées ou en missions transversales.

Ce processus a donné lieu à des temps de travail du comité de direction et du comité d'encadrement, en concertation avec les instances représentatives du personnel et avec le conseil de consultants. Le projet a été présenté lors d'un séminaire regroupant l'ensemble des salariés.

Les activités de Forum réfugiés-Cosi s'articulent dorénavant autour de cinq pôles :

La direction du premier accueil et de l'hébergement accompagné (DPHA) coordonne les plates-formes d'accueil et les centres d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés, et fournit un appui territorial aux programmes d'intégration. Elle est structurée en trois sous-directions territoriales (deux en Rhône-Ardèche, une en Auvergne-Limousin) et une sous-direction métier, en charge des six plates-formes d'accueil à Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montauban, Nice et Toulouse. En 2017, la DPHA a géré un centre de transit (2 sites), 3 CPH, 1 CADA-IR, 9 CADA, 4 HUDA, 1 AT-SA, 9 CAO, 1 CAOMI et 1 CAES, soit trente établissements dans l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la Corrèze, le Puy-de-Dôme, le Rhône et le Var.

217 salariés

La direction de l'intégration (DI) met en œuvre les programmes d'accompagnement des réfugiés dans l'accès au logement, à la formation et à l'emploi. Elle apporte un support métier transversal aux équipes des centres d'hébergement et coordonne les programmes de réinstallation mis en œuvre dans les territoires.

31 salariés

La direction de l'accompagnement juridique en rétention exerce dans six centres de rétention administrative (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète) une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des

droits des personnes retenues, et une mission d'assistance juridique aux étrangers en zone d'attente.

21 salariés

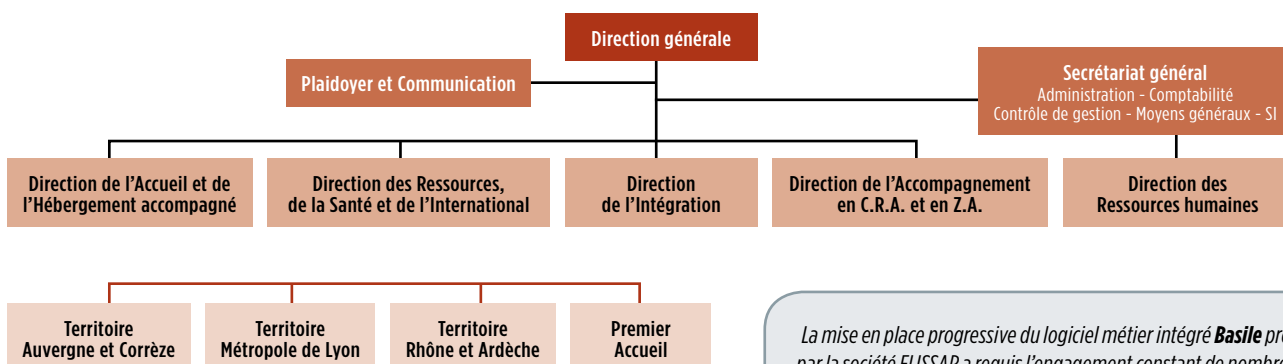
La direction des ressources, de l'international et de la santé (DRIS) regroupe en les articulant des missions transversales et sectorielles. Elle apporte aux équipes et preste à l'extérieur des ressources en information géopolitique, documentation, formation, veille et conseil juridiques. Créée en 2017, la mission Asile porte une démarche qualité en s'appuyant sur l'expertise du terrain, et accompagne les mineurs étrangers isolés demandeurs d'asile. Font partie de cette direction le centre de santé mentale ESSOR et la mise en œuvre de projets partenariaux en Europe et à l'international.

24 salariés (dont 2 emplois locaux au Niger)

La direction générale, le secrétariat général et les ressources humaines (DRH) coordonnent l'ensemble et gèrent les fonctions support transversales aux directions opérationnelles (administration, comptabilité, gestion, moyens généraux, RH, systèmes d'information gérés par la société prestataire Deuzzi). En 2017, les missions Information et Plaidoyer ont été rattachées à la direction générale.

34 salariés

Organigramme des directions (31/12/2017)



! La mise en place progressive du logiciel métier intégré **Basile** produit par la société ELISSAR a requis l'engagement constant de nombreuses personnes ressource en interne (DPHA, DI, secrétariat général), avec l'appui méthodologique de la société Deuzzi. Son installation a commencé par la PADA de Montauban (Tarn-et-Garonne).

LES SALARIÉS

327 salariés au 31 décembre 2017

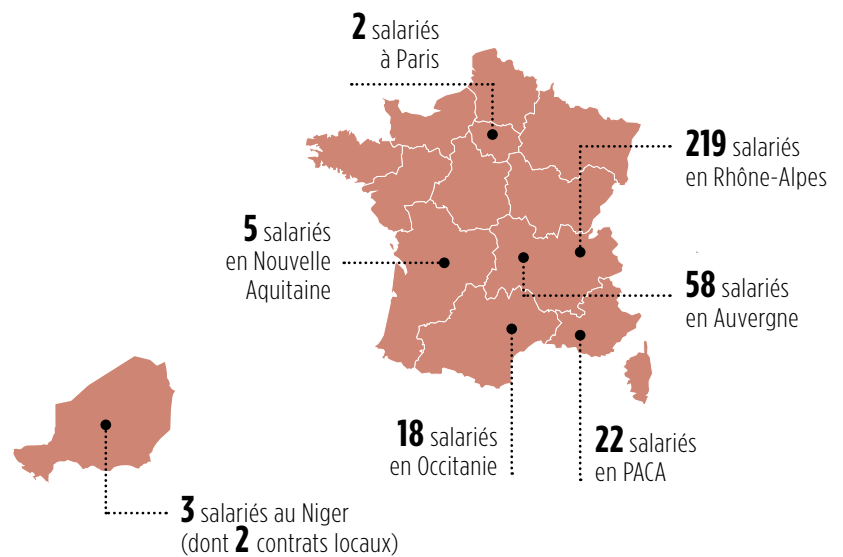
(294 au 31 décembre 2016)

dont **2** salariés en contrat local à Niamey (Niger)

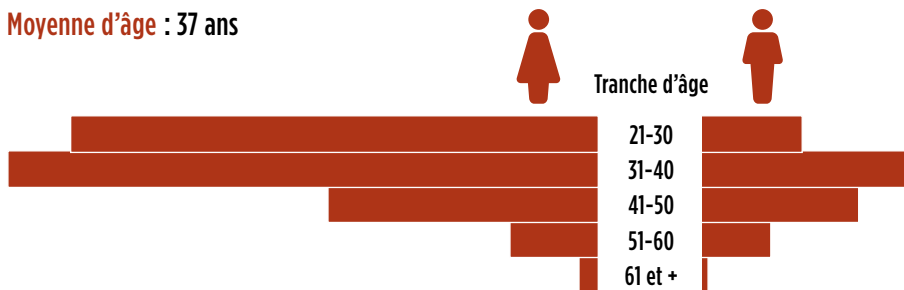
178 nouveaux contrats signés, dont **53** CDI directs

145 personnes sont sorties des effectifs

L'augmentation du nombre de salariés résulte pour l'essentiel de l'ouverture de nouveaux sites en Occitanie (PADA de Toulouse et de Montauban) et en Auvergne (CPH d'Aurillac, CAO de Champagnac, PRIR 03 et 63).

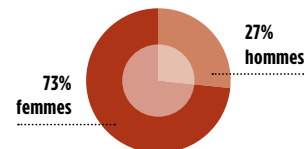
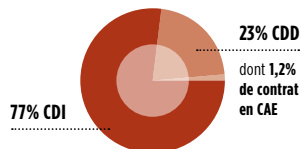


Moyenne d'âge : 37 ans



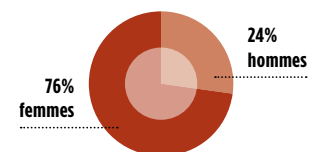
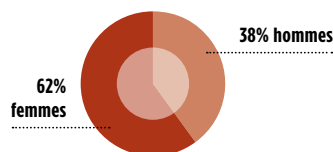
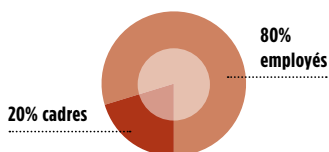
Ancienneté moyenne

4 ans



Répartition par type de contrats

Répartition hommes / femmes



Répartition par catégorie socio-professionnelle

Répartition hommes / femmes chez les cadres

Répartition hommes / femmes chez les employés

Répartition par métier		
Directeur général, secrétaire général, directeur adjoint, adjoint de direction	14	4 %
Chef de service (et adjoint), chef de mission	35	11 %
Métiers de la santé	6	2 %
Coordinateur, responsable	18	6 %
Chargé d'accompagnement, chargé de projet, intervenant juridique, formateur, ...	135	42 %
Chargé d'accueil / de vie collective / des moyens, agent social et hôtelier / de maintenance, TISF	68	21 %
Aide-comptable, assistant administratif / budget, chargé des RH	21	6 %
Secrétaire, secrétaire d'accueil	26	8 %
Agent d'entretien	2	1 %
TOTAL	325	100 %

LES STAGIAIRES ET LES VOLONTAIRES

Forum réfugiés-Cosi continue d'être un lieu de découverte du monde du travail. **45 stagiaires** ont été accueillis en 2017, en majorité étudiant-e-s en travail social, en droit et/ou en sciences politiques, les autres venant des spécialités de médecine, psychologie, FLE, arts, administration, etc.

5 volontaires en service civique ont apporté leur concours, essentiellement à des missions de sensibilisation des publics.

Âge moyen des stagiaires et volontaires : **28 ans**

Niveau de formation des stagiaires et volontaires : **bac + 1 à bac + 4**

LES BÉNÉVOLES

450 bénévoles sont intervenus durant l'année pour un total de 24 245 heures, soit l'équivalent de 15 ETP.

54 bénévoles ont été formés, en partie grâce à un financement du Fonds de développement de la vie associative

Lieux d'activité

390 dans un centre d'hébergement

31 dans une plate-forme d'accueil

11 à l'entretien à l'OFPRA

5 au centre de documentation Floribert Chebeya

Domaines d'activité

148 en cours de français / alphabétisation

33 en soutien scolaire

269 dans des activités diverses : ateliers, activités culturelles, soutien administratif, traduction et interprétariat.

Ces compétences variées ont contribué à créer et maintenir du lien social avec les personnes accueillies.

Depuis 2015, plusieurs **volontaires en service civique** se succèdent pour recenser et coordonner les propositions de bénévolat et servir d'intermédiaire avec les services. Des outils de communication ont été créés pour favoriser la mobilisation des bénévoles et valoriser leurs compétences. En 2017, le conseil d'administration a adopté une **charte du bénévolat** et un **livret d'accueil des bénévoles**.

LA FORMATION DES SALARIÉS

240 salariés ont bénéficié d'au moins une formation en 2017 :

– **29** en formation individuelle inter-structures, dont 4 en certifiante ou qualifiante

– **211** au sein de 22 formations collectives internes

Contenus des formations

– **juridique** (accompagnement juridique des demandeurs d'asile, droit des étrangers, règlement Dublin, droit du travail)

- **géopolitique** (Balkans, méthodologie de la recherche d'information sur les pays d'origine)
- **posture professionnelle** et accompagnement du public (distanciation dans le travail social, interculturalité, accompagnement des personnes exilées en souffrance psychologique, accompagnement des familles en situation d'exil, accompagnement des mineurs et jeunes majeurs)
- **management** et accompagnement au changement
- **formation de formateurs**
- **sécurité au travail** (recyclage des sauveteurs secouristes du travail, habilitation électrique)

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET LE COMITÉ D'ENTREPRISE (CE)

Le **Comité d'entreprise** se réunit une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets concernant la gestion de l'entreprise, l'organisation du travail, les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle, les conditions de vie des salariés dans l'entreprise. Neuf réunions extraordinaires du CE – dont huit conjointement avec le CHSCT – ont été convoquées pour consultation sur les projets de l'association.

Les **délégués du personnel** se sont également réunis mensuellement pour présenter à l'employeur des questions concernant l'application du droit du travail.

LE CHSCT

Le **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** s'est réuni en commission plénière une fois par trimestre. Onze réunions extraordinaires – dont huit conjointement avec le CE – se sont tenues sur des consultations relatives aux projets de l'association.

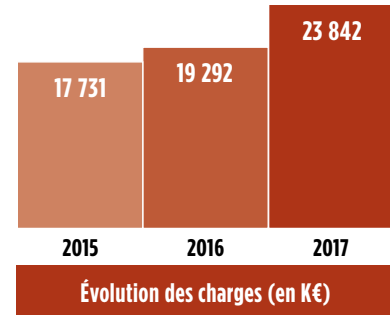
Une refonte du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a fait l'objet d'un travail au sein d'une commission incluant des membres du CHSCT.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA DÉLÉGATION SYNDICALE

Plusieurs négociations se sont déroulées au cours de l'année, dont celle sur la récupération des temps de trajet, laquelle a abouti à un accord. D'autres ont démarré en 2017 et se poursuivront l'année suivante, comme celles qui portent sur la prime décentralisée conventionnelle ou sur le travail de nuit. La négociation périodique obligatoire a permis d'aborder de nombreux points, notamment sur l'organisation du travail.

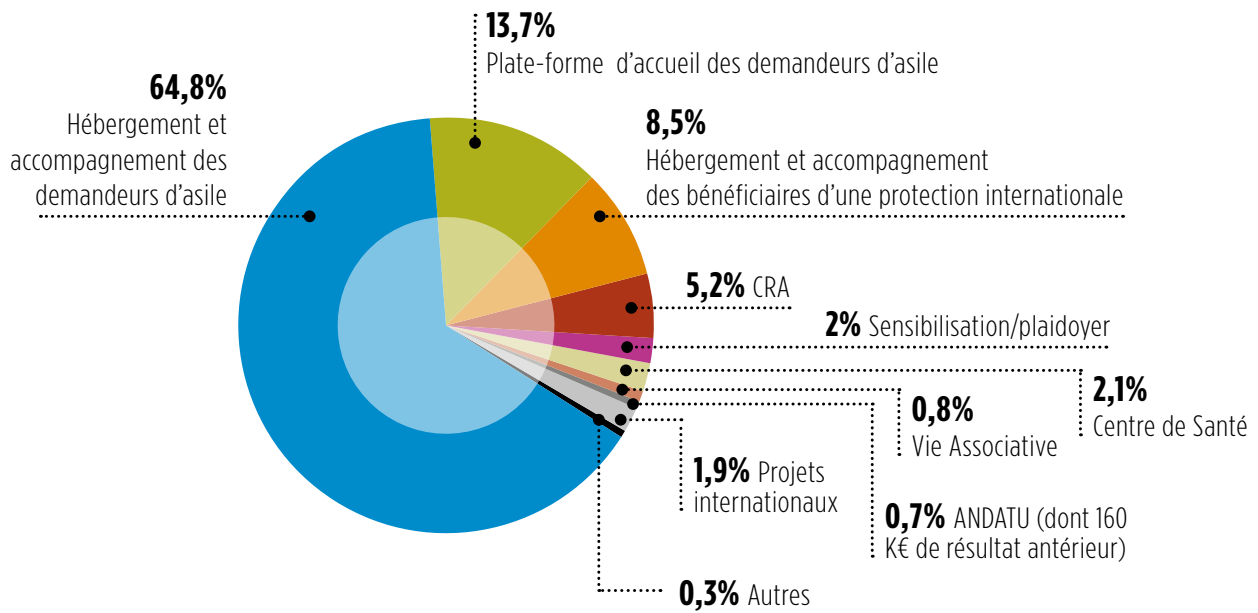


LES MOYENS FINANCIERS

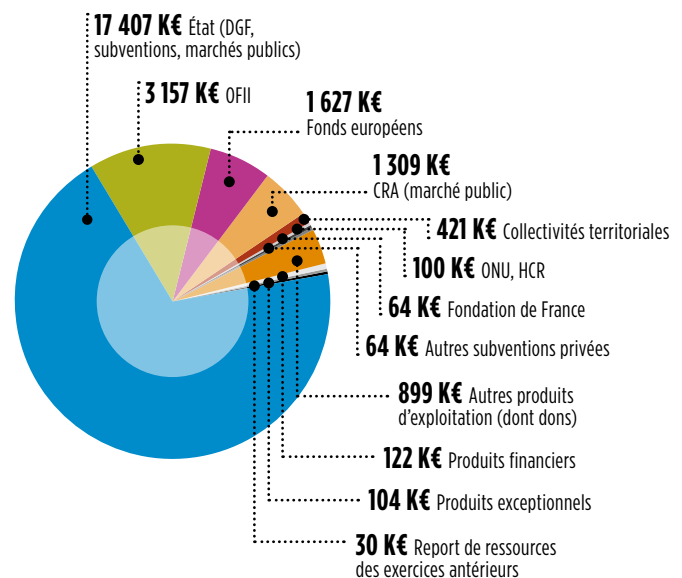


Le total des charges atteint **23 842 K€** en 2017, soit une hausse de 24% par rapport à 2016 et de 35% par rapport à 2015.

Répartition des charges par activités



Sources de financement (K€) <i>(hors reprise des résultats des années antérieures)</i>	2015	2016	2017
État (DGF, subventions)	13 218	13 706	17 407
<i>dont Agence française pour le développement (AFD)</i>			105
<i>dont Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes</i>		94	94
OFII (marché public depuis 2016)	628	2 282	3 157
Fonds européens (FSE, FAMI)	2 048	1 499	1 627
CRA (marché public)	1 245	1 253	1 309
Collectivités territoriales	331	371	274
ONU, HCR	22	27	100
Fondation de France			64
Autres subventions privées	8	50	64
Autres produits d'exploitation	591	847	899
<i>dont dons</i>	76	88	30
Produits financiers	0	0	122
Produits exceptionnels	52	14	104
Report de ressources des exercices antérieurs	11	95	30
TOTAL	18 154	20 144	25 157



Le montant total des apports valorisés (bénévolat, dons en matériels) s'élève à **873 K€** en 2017.

Bilan simplifié 2017					
Actif (K€)	2016	2017	Passif (K€)	2016	2017
Actif immobilisé	1 977	2 406	Fonds propres	3 225	4 540
Actif circulant	9 563	9 641	Provisions et fonds dédiés	268	261
Total	11 540	12 047	Dettes	8 047	7 246
			Total	11 540	12 047

Actif

L'actif immobilisé est constitué à 76% d'immobilisations corporelles.

L'actif circulant est constitué à 76% de créances et à 20% de disponibilités. Au 31 décembre 2017, les créances financeurs atteignent 5 947K€, dont 62% correspondent aux soldes des projets cofinancés en 2014, 2015, 2016 et 2017 par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) géré par le ministère de l'Intérieur. Les retards de versement du FAMI continuent de peser très fortement sur la trésorerie. Le travail engagé en 2014 avec nos partenaires financiers a permis de mettre en place des solutions à court, moyen et long terme, afin de faire face à nos échéances.

Passif

Les fonds propres se répartissent entre les fonds associatifs (826 K€), les réserves (2 127 K€), le report à nouveau (228 K€), les provisions réglementées de (44 K€), et le résultat de l'exercice (1 315 K€).

Les dettes se répartissent principalement entre les emprunts (978 K€), les dettes proprement dites (4 153 K€) et les produits constatés d'avance (1 991 K€). ■

Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble de ses donateurs, mécènes et partenaires.





Les établissements et lieux d'intervention



PREMIER ACCUEIL



HÉBERGEMENT



INTÉGRATION



MINEURS NON ACCOMPAGNÉS



SANTÉ



AIDE EN RÉTENTION



ALLIER (03) CADA de Montmarault

Date d'ouverture : juillet 2010

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 100 places

Type d'hébergement : diffus en appartements, en cohabitation ou familial

L'équipe a mis l'accent sur la recherche de solutions en matière d'accès aux soins et d'accompagnement sanitaire en zone rurale. Le CADA étant éloigné de 35 km des hôpitaux de Montluçon et de Moulins, et de 100 km du CHU de Clermont-Ferrand, l'accompagnement repose sur le lien avec les services de soins, en favorisant l'autonomie des personnes. Entretenir le partenariat régulier pour décrire les missions du CADA et le public accueilli, tout en œuvrant à la compréhension du système de soins pour les personnes hébergées, reste un défi à renouveler dans le temps. Ont été instaurées une rencontre semestrielle avec un cabinet médical, la prise de rendez-vous pour les personnes allophones, une meilleure compréhension des codes sociaux (ponctualité, pertinence de la demande, etc.), et un carnet de santé doté de pictogrammes. L'équipe a pris contact avec des professionnels (psychologue, orthophoniste, etc.) sensibles à la question de la prise en charge de personnes allophones.

L'année 2017 a connu une forte augmentation du nombre de personnes en procédure accélérée (64% contre 47% en 2016), en raison de l'orientation au sein du CADA de personnes issues des pays des Balkans (Albanie, Serbie et Kosovo) qui ont représenté 51% de l'effectif global. Ceci affecte de manière importante l'activité du CADA, avec un nombre de personnes déboutées de leur demande d'asile en nette progression, 29 décisions définitives de rejet étant intervenues, et 38 personnes étant sorties du CADA en ayant été définitivement déboutées de leur demande.

Personnes accueillies

178 personnes dont **137** en famille et **41** isolées
59% adultes et 41% enfants

25 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	29%
Serbie	10%
Kosovo	6%
Guinée	6%
Afghanistan	5%

Séjour

85 personnes entrées, **77** personnes sorties
Durée moyenne de séjour : **362** jours
Taux de rotation : **81%**
Taux d'occupation : **97%**

Accompagnement juridique

29 personnes en procédure normale
54 personnes en procédure accélérée
1 personne en attente de rendez-vous GUDA

37 décisions définitives
8 accords (**6** statuts de réfugié, **2** protections subsidiaires)
Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **22%**
dont 50 % par l'OFPPA (2 statuts, 2 protections subsidiaires),
50 % par la CNDA (4 statuts)

Sorties

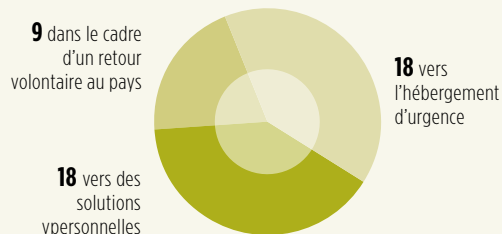
28 bénéficiaires d'une protection internationale

23 en CHRS ou en résidence sociale

5 en logement autonome

Délai moyen de sortie : **175** jours

45 personnes déboutées de leur demande



Autres situations

3 sorties volontairement

1 exclusion

Délai moyen de sortie : **30** jours

Activité d'intégration

36 réfugiés hébergés pendant l'année
5 baux signés

L'équipe a mis en place un cycle d'animation associant la compagnie de théâtre Lilandha, pour favoriser la mixité sociale, culturelle et générationnelle. La compagnie a proposé au CADA, ainsi qu'à l'EHPAD de Montmarault, la création de chansons, de textes et de saynètes sur le sujet des racines, de la transmission et du foyer. Le projet, qui s'est déroulé en septembre et en octobre 2017, a donné lieu à une représentation au Théâtre des Îlets de Montluçon le 7 octobre 2017, dans le cadre d'une manifestation culturelle. 15 personnes hébergées au CADA ont participé à cette activité.



ALLIER (03)

AT-SA de Bellenaves et d'Ygrande

Date d'ouverture : janvier 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 40 places

Type d'hébergement : diffus en appartements, en cohabitation ou familial

Personnes accueillies

71 personnes, dont **41** en famille et **30** isolées
76% adultes, 24% enfants

7 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Syrie	34%
Afghanistan	24%
Soudan	18%
Irak	7%
Colombie	6%

Séjour

36 personnes entrées, **35** personnes sorties

Durée moyenne de séjour **327 jours**

Taux de rotation : **89%**

Taux d'occupation : **78%**

Accompagnement juridique

26 personnes en procédure normale

5 personnes en procédure accélérée

5 personnes accueillies dans le cadre du programme européen de relocalisation

26 décisions définitives : **26** accords

Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **100%**

dont **73%** par l'OFPRA (dont 7 protections subsidiaires)

dont **27%** par la CNDA (dont 3 protections subsidiaires)

Une famille de demandeurs d'asile syriens est arrivée dans le cadre du programme européen de relocalisation fin juin 2017, en provenance d'un centre (dit « hot spot ») situé en Grèce. Le statut de réfugié a été délivré à la famille par l'OFPRA trois mois après son arrivée à Ygrande. Cette rapidité ne permettant pas d'acquérir les repères nécessaires à une bonne intégration, l'équipe a dû renforcer l'aide à l'insertion, en mettant l'accent sur l'acquisition des codes sociaux et de la langue française, tout en accompagnant la famille dans l'accès aux soins de santé. La famille étant prioritaire pour un accès en CPH, la sortie de l'AT-SA s'est réalisée rapidement après l'orientation par l'OFII au CPH de Moulins et d'Yzeure.

Sorties

26 bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie : **189 jours**

1 Personne en cours de procédure

1 retour volontaire OFII

9 personnes déboutées de leur demande d'asile

8 vers des solutions personnelles

Délai moyen de sortie : **0 jour**

Activité d'intégration

34 réfugiés hébergés pendant l'année

17 baux signés, **5** accès à l'emploi ou à la formation



ALLIER (03)

CPH de Moulins et d'Yzeure

Date d'ouverture : mai 2016

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 45 places

Type d'hébergement : appartements diffus

L'année 2017 a vu augmenter le nombre de situations difficiles au regard de la santé mentale, les besoins des personnes isolées ou en familles se montrant plus importants, face à une offre de santé toujours limitée. L'équipe étudie des dispositifs alternatifs dans des commissions de travail associant les services de l'État.

Les premières sorties du centre depuis sa création en mai 2016 ont été réalisées en début d'année 2017. L'occupation de l'ensemble des places a été renouvelée. Le taux d'occupation (90%) reste inférieur aux objectifs, en raison de retards dans l'orientation à l'entrée. Cette situation a cependant connu une amélioration avec des orientations plus rapides, grâce à un lien permanent et renforcé entre les niveaux territorial et national de l'OFII, si bien que le taux d'occupation dépassera les 100% début 2018.

Les efforts menés par l'équipe pour parfaire l'inscription du CPH dans la vie locale visent à améliorer l'accès à l'emploi des personnes accompagnées, et à accélérer l'accès au logement, grâce à une collaboration plus étroite avec les bailleurs sociaux.



Personnes accueillies

100 personnes, soit 36 ménages dont 18 personnes isolées



47% adultes

53% enfants

8 nationalités différentes accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	23%
Syrie	21%
Soudan	19%
Bangladesh	15%
Guinée	7%

Séjour

56 entrées, 54 sorties

Durée moyenne de séjour : 244 jours

Taux d'occupation : 90%

Taux de rotation : 122%

Activité d'intégration

54 personnes entrées dans le logement, dont 18 en bail direct

4% de personnes ont accédé à l'emploi et 8% à la formation

 **ALLIER (03)**
Programme ARISE/Allier

Date de démarrage : 15 juin 2017

Durée du programme : un an

Bénéficiaires : 8 ménages de réfugiés syriens réinstallés depuis le Liban

Type d'hébergement : en bail glissant dans les communes de Bourbon L'Archambault, Châtel-de-Neuvre et Moulins

Personnes accueillies

8 ménages syriens de quatre à huit personnes



17 adultes



26 enfants mineurs

Logement

6 logements chez les bailleurs sociaux Allier Habitat et Moulins Habitat,

1 logement loué par un particulier,

1 logement communal.

Formation et emploi

Niveau d'études :

1 personne jamais scolarisée,

3 ont un niveau inférieur à la 3^e,

7 ont un niveau 3^e,

6 ont un niveau bac.

Tous avaient besoin d'un interprète en arrivant

6 personnes ont acquis un niveau A2 en français

13 personnes entrées en formation FLE CIR

11 personnes inscrites à Pôle emploi

1 personne à l'emploi (CDD dans la restauration)

Bénévolat

De nombreux bénévoles se sont impliqués dans l'apprentissage du français, l'aide aux transports, la découverte de l'environnement local.

Deux formations sur l'accompagnement et sur la situation géopolitique en Syrie ont été organisées pour les bénévoles.



Photo prise par lors du pot de bienvenue à la mairie de Bourbon L'Archambault.
 Droits : Groupe La Montagne Centre France



ARDÈCHE (07) CADA de Privas

Date d'ouverture : avril 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 55 places

Type d'hébergement : appartements diffus

Durant les deux dernières semaines de juillet 2017, le CADA de Privas a accueilli une équipe de six scouts qui portait un projet apportant chaque jour une activité ludique, manuelle, créative ou sportive aux enfants et aux adolescents hébergés au CADA. Des promenades autour de Privas ont été ponctuées d'activités telles que la construction de cabanes et une chasse au trésor qui ont été très appréciées des enfants et de leurs parents, lesquels se sont joints aux activités. Les deux semaines, riches en rencontres interculturelles et en découvertes, se sont achevées par un goûter préparé par les enfants eux-mêmes avec l'aide des scouts : ce fut l'occasion d'une fête où toutes les familles étaient présentes.

Personnes accueillies

112 personnes, dont 104 en famille et 8 isolées



54% adultes



46% enfants mineurs

13 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	64%
Azerbaïdjan	7%
Kosovo	5%
Macédoine	5%
Ukraine	5%

Séjour

56 personnes entrées, 61 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **426 jours**

Taux de rotation : **106,5%**

Taux d'occupation : **98%**

Décisions

24 personnes en procédure normale

88 personnes en procédure accélérée

35 décisions définitives

10 accords : 8 statuts de réfugié, 2 protections subsidiaires dont 30% par l'OFPPRA (1 statut, 2 protections subsidiaires)

dont 70% par la CNDA (7 statuts)

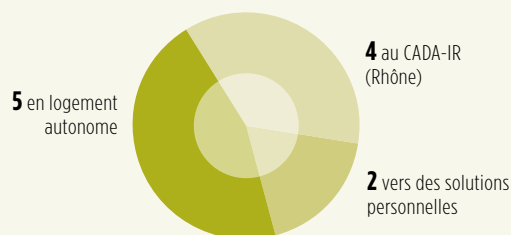
Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **29%**

Madame A. est arrivée au CADA en juin 2015. Durant son séjour, elle a participé à diverses activités ludiques, culturelles et de perfectionnement du français. En février 2017, elle obtient le statut de réfugié. Une autre étape commence pour elle, avec la recherche d'un logement et la réalisation de son projet professionnel : travailler auprès d'enfants. Après quelques semaines d'attente, le moment est venu de préparer ses affaires, car elle vient d'obtenir une chambre en résidence sociale. Malgré un peu d'appréhension, elle est contente. Deux mois après son installation, Madame A. nous appelle pour nous dire qu'elle est ravie de sa nouvelle vie, qu'elle garde des enfants et que son projet de formation dans le domaine de la petite enfance évolue.

histoire de...

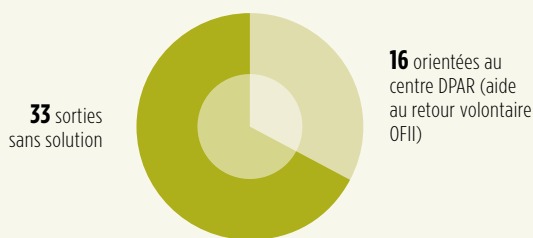
Sorties

11 personnes bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie si accord **136 jours**

49 personnes déboutées de leur demande



Délai moyen de sortie si accord **34 jours**

Autre situation

1 personne disparue

Activité d'intégration

16 réfugiés hébergés pendant l'année

2 baux signés, 3 entrées en formation complémentaire FLE



ARDÈCHE (07)

Programme ARISE • Ardèche du sud

Date de démarrage : 13 juillet 2016

Durée du programme : un an

Bénéficiaires : 8 ménages de réfugiés syriens réinstallés depuis la Turquie et la Jordanie

Type d'hébergement : en bail glissant dans les communes d'Aubenas et de Largentière

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de ce projet initié en 2016, une formation de FLE niveau A2 de 100 heures a été financée et mise en place du 25 avril au 14 juin 2017 par Forum réfugiés-Cosi pour les huit personnes les plus proches de l'emploi et présentant le niveau en français le plus abouti. Cette formation de français à visée professionnelle, dispensée par l'INFREP, a permis aux stagiaires d'acquérir un niveau de français suffisant pour entreprendre des démarches d'insertion, définir des projets professionnels réalistes, et réaliser des stages dans des secteurs en tension de recrutement. Une deuxième formation a ensuite été mise en place avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Aubenas pour les personnes ayant validé un projet dans la logistique, secteur ciblé en raison du volume important de recrutements. Cette action a été conduite en lien avec l'agence locale de Pôle emploi, qui s'est mobilisée pour l'accès à l'emploi des stagiaires.

Personnes accompagnées

8 familles syriennes dont 3 adultes isolés, soit 19 adultes et 12 enfants mineurs

Logement

6 logements chez le bailleur SACOGA à Aubenas

2 logements à Largentière chez Ardèche Habitat

Glissement des baux : 1 ménage a déménagé dans un logement du parc privé à proximité d'Aubenas. Les 7 autres baux ont glissé au premier semestre 2017.

Formation et emploi

De novembre 2016 à janvier 2017, 16 adultes ont bénéficié de la formation linguistique obligatoire du CIR (200 heures). Apprentissage linguistique renforcé par des ateliers animés par une douzaine de bénévoles issus du Centre Social Au fil de l'eau. Accès à l'emploi : 2 CDD (BTP et restauration). Plusieurs prescriptions de Pôle emploi pour le passage du permis de conduire avec l'association Mobilité 07-26.

Bénévolat

De nombreux bénévoles se sont impliqués via le Centre social Au fil de l'eau de la Ville d'Aubenas. Les bénévoles ont bénéficié en avril 2017 d'une journée de formation sur « l'accompagnement de personnes en situation d'exil ». Cette formation, organisée à Aubenas, a été financée par Forum réfugiés-Cosi grâce à une subvention parlementaire.



ARDÈCHE (07)

Programme ARISE • Centre Ardèche

Date de démarrage : 26 octobre 2017

Durée du programme : un an

Bénéficiaires : 8 ménages de réfugiés syriens réinstallés depuis la Turquie et le Liban

Type d'hébergement : en bail glissant dans les communes du Pouzin, de Cruas et de Flaviac

Les 26 octobre 2017, les familles ont été accueillies à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. Les trois équipes municipales ont été très impliquées dans les démarches d'accueil. Aux pots de bienvenue ont été conviés les élus locaux, les structures partenaires (écoles, CCAS, Centre social, Restos du Cœur, etc.), ainsi que les familles syriennes accueillies en 2016 à Aubenas et Largentière (Ardèche). Ces moments forts ont permis d'échanger autour de cette expérience antérieure et de mobiliser une vingtaine de bénévoles, qui appuient les réfugiés dans leurs démarches du quotidien, dans l'apprentissage du français et dans la découverte de leur nouvel environnement. Les réseaux sociaux ont également contribué à préparer les familles à leur arrivée dans la Vallée du Rhône ardéchoise. En effet, les familles arrivées l'année précédente ont pu communiquer à celles qui étaient sur le départ toutes sortes d'informations sur la ville où elles viendraient s'installer. La dernière famille arrivée en décembre 2017 avait même pu communiquer avec la salariée qui est allée la chercher à l'aéroport. Le sport a aussi été un vecteur d'intégration pour les réfugiés. Deux adolescents syriens âgés de 16 et 15 ans ont vite été inscrits dans l'équipe de football de Cruas, laquelle accueille trois familles. Leur talent a rapidement fait parler d'eux et la mairie comme de nombreux habitants du village viennent les soutenir lors de leurs matchs.

Personnes accompagnées

8 ménages syriens composés de 2 à 6 personnes (16 adultes et 20 enfants mineurs). Tous les adultes sont bénéficiaires de la protection subsidiaire.

8 demandes de requalification sont en cours auprès de la CNDA aux fins de se voir reconnaître le statut de réfugié.

Logement

Logement : en bail glissant chez Ardèche Habitat dans les trois communes.

Formation et emploi

Démarches à engager en 2018.



CANTAL (15)
CPH d'Aurillac

Date d'ouverture : mai 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 60 places

Type d'hébergement : appartements diffus

Personnes accueillies

26 ménages accueillis, soit **67** personnes hébergées (dont 2 naissances), dont 13 isolées



55% adultes



45% enfants mineurs

8 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Afghanistan, Albanie, Irak, Mali, Syrie

Séjour

67 entrées, **5** sorties

Durée moyenne de séjour : **76 jours**

Taux d'occupation : **103%**

Taux de rotation : **71,5%**

Activité d'intégration

Accès au logement : **5** personnes (1 famille)

Accès à l'emploi :

8% via la Garantie jeune,

11% en CDD d'insertion,

5% en CDD

Témoignage de M. N. F. lors de l'inauguration officielle du CPH le 16 octobre 2017

« Bonjour ! Ça fait un an, deux mois et 26 jours que je suis en France. Je n'oublierai jamais le 20 juillet 2016, le jour où je suis arrivé en France, à Paris. Je n'avais rien : pas d'argent, pas d'hébergement. Je suis venu avec ma famille dans une belle ville, où je ne connaissais personne. J'avais peur, mais j'étais content parce qu'on était vivants. Mes parents étaient malades, ma sœur et ma belle-sœur étaient enceintes. Au début, on n'avait ni argent ni assurance maladie pour aller chez le médecin.

Après quelques jours, l'État français nous a donné un hébergement dans un foyer à Nanterre. J'ai habité onze mois à Nanterre, et là j'ai commencé à apprendre la langue française : ces onze mois étaient les meilleurs de ma vie. J'ai rencontré des gens, mes amis et mes profs de langue française. C'étaient des bénévoles qui aident les migrants et les réfugiés. Ils aident des personnes qu'ils ne connaissent pas du tout. Mes profs nous aidaient à apprendre le français pour pouvoir continuer nos études. Parfois ils organisaient des fêtes avec de la musique, de la danse, et aussi des sorties au musée ou à d'autres endroits pour se changer les idées.

À Nanterre je me sentais comme chez moi, et quand j'ai quitté Nanterre j'ai pleuré, parce que je savais que mes amis et mes profs allaient beaucoup me manquer. Quand je suis venu à Aurillac, je n'étais plus demandeur d'asile, et j'ai eu le droit de travailler. Mon assistante sociale du CPH m'a aidé à trouver un travail. J'ai rencontré des gens à Aurillac aussi gentils qu'à Nanterre. Avant d'arriver en France, j'ai vécu en Russie, et là-bas tous les jours la police nous arrêtait et nous insultait. La seule raison était que nous n'étions pas comme eux : nous avons les cheveux noirs. Mais depuis que je suis venu en France, la police ne m'a jamais arrêté.

Depuis que je suis venu en France, personne ne m'a insulté. Depuis que je suis venu en France, les gens m'aident pour atteindre mon but.

Depuis que je suis venu en France, je comprends la vraie signification de « liberté, égalité, fraternité ».

Aujourd'hui, quand je me promène en ville, je vois des gens qui sont français et d'autres non, je vois des gens qui sont noirs et d'autres blancs, je vois des gens qui sont comme moi : réfugiés.

Mais on a les mêmes droits. On a le même objectif d'apprendre. On a l'objectif de travailler. Et on a la même envie de construire la France.

Merci beaucoup et bonne journée à tous. »



 **CANTAL (15)**
CAO de Champagnac

Date d'ouverture : juin 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants acheminés depuis l'Île-de-France, en procédure normale, accélérée, sous règlement Dublin ou en attente de rendez-vous GUDA

Capacité d'accueil : 40 places

Type d'hébergement : collectif, en cohabitation

À la demande de la Préfecture et en lien étroit avec la DDCSPP, Forum réfugiés-Cosi a ouvert un CAO à Champagnac, dans l'arrondissement de Mauriac, au nord du Cantal. Le site accueille majoritairement des hommes isolés, mais aussi quelques familles, dont certaines avec enfants. Le centre est installé dans une ancienne maison de maître appelée « le Château » et appartenant à la commune. Les missions du CAO se conjuguent avec l'engagement fort de 25 bénévoles habitant les communes environnantes, ce qui permet de créer de l'animation pour les personnes hébergées : ateliers autour du français, accès à la mobilité, moments de convivialité. Le centre s'appuie sur un riche partenariat associatif (Banque alimentaire, Croix-Rouge française, Secours Populaire, les Resto du Coeur, la Pierre Noire, Eurocultures en pays de Gentiane, ...).

Personnes accueillies

47 personnes accueillies, dont **22** en famille et **25** isolées
81% adultes, **19%** enfants

Pays d'origine

Par ordre décroissant :
Soudan, Afghanistan, Syrie, Éthiopie, Somalie, Libye

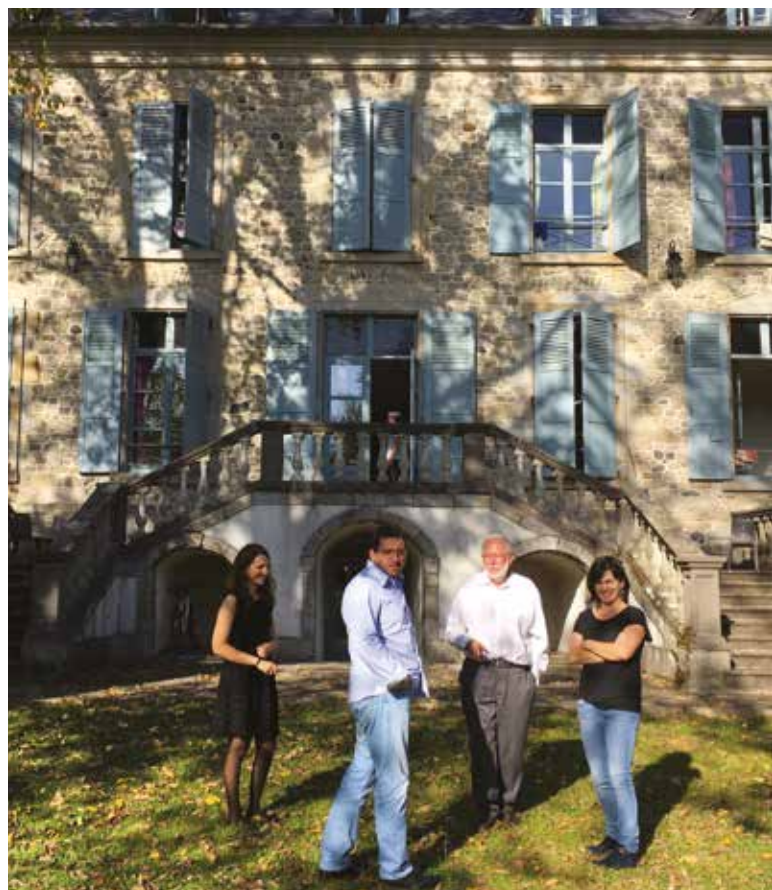
Séjour

47 personnes entrées, **11** personnes sorties
Durée moyenne de séjour : **67 jours**
Taux de rotation : **73%**
Taux d'occupation : **91%**

Accompagnement juridique

31 personnes en attente de RDV GUDA
3 personnes en procédure normale
1 personne en procédure accélérée
12 personnes sous règlement Dublin

2 décisions rendues (OFPPRA) :
1 statut de réfugié,
1 protection subsidiaire



Sorties

- 1** personne orientée en CADA
- 1** personne réadmise (prise en charge Dublin)
- 8** personnes disparues
- 1** personne en fuite

Activité d'intégration

2 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



PUY-DE-DÔME (63)

Plate-forme d'accueil de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : janvier 2014

Bénéficiaires : tous les demandeurs d'asile avant le passage au guichet unique (GU), et les demandeurs d'asile non hébergés dans le DNA après le passage au GU.

Équipe : 4 ETP, appuyés par 2 bénévoles.

Avec une hausse de 72% des enregistrements de la demande d'asile et de 63% du nombre de personnes suivies par rapport à l'année 2016, l'année 2017 a été marquée, au dernier semestre, par le nombre croissant de requalifications de procédures de personnes anciennement placées sous Dublin. Il s'est ensuivi une demande importante en matière de conseil dans la procédure d'asile, majoritairement de la part de familles, souvent non francophones. Le nombre d'acheminements vers le lieu d'hébergement a, par ailleurs, fortement augmenté (743, soit 42% d'augmentation par rapport à 2016). Ce nombre est supérieur à ce qui est constaté sur toutes les autres plates-formes gérées par Forum réfugiés-Cosi. Leur traitement a généré un travail très conséquent pour la plate-forme clermontoise. Des efforts soutenus pour développer le partenariat ont été menés, joints à une réorganisation du service, afin de pouvoir gérer l'augmentation de ces flux.

Pré-GUDA

2 032 enregistrements de souhaits de demande d'asile

1 086 ménages dont **647** personnes isolées

67% adultes, **33%** enfants

64 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	23%
Serbie	16%
Kosovo	7%
Afghanistan	7%
Géorgie	6%

Post-GUDA

1 424 personnes accompagnées

762 ménages dont **467** personnes isolées

67% adultes, **33%** enfants

54 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	26%
Serbie	15%
Kosovo	7%
Afghanistan	6,5%
Macédoine	5,5%

Domiciliation

1 160 domiciliations nouvelles

532 boîtes postales actives au 31 décembre 2017

Orientation dans l'hébergement

743 personnes orientées dans un centre du DNA
463 adultes (dont 150 isolés) et 280 enfants
558 en CADA
93 en PRADHA
49 en CHUDA
27 en AT-SA
14 en CAO
2 en CPH
1 096 personnes orientées dans un hébergement hors DNA

Accompagnement juridique

592 personnes accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA

950 personnes accompagnées pour l'ouverture des droits PUMA/CMU

1 personne accompagnée dans l'ouverture d'un compte bancaire

58 enfants accompagnés vers la scolarité

Madame X. est une demandeuse d'asile suivie par la PADA depuis son arrivée en France en décembre 2016.

Mère célibataire issue d'une communauté peu nombreuse à Clermont-Ferrand, elle accouche en juin 2017 d'une petite fille. En septembre, un nouvel arrivant se présente et indique à l'équipe les noms des membres de sa famille, conformément à la procédure. Il explique avoir quatre enfants mais ne pas connaître le nom du dernier, qu'il aurait eu d'une femme rencontrée sur le trajet vers l'Europe et dont il a été séparé par les circonstances en Italie alors qu'elle était enceinte. Il parle de Madame X. Après avoir vérifié l'identité des protagonistes dans notre base de données et vérifié auprès de Madame X son souhait de le revoir, Monsieur est prévenu à son tour de l'heureuse nouvelle. Une rencontre entre les deux adultes et leurs enfants est organisée à la plate-forme. Entre pleurs et sourires, le père découvre sa fille de trois mois, fruit de leur rencontre sur ce trop long parcours d'exil.

histoire de...



PUY-DE-DÔME (63)

CADA de Saint Éloy-les-Mines et Giat

Date d'ouverture : mai 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 148 places

Type d'hébergement : appartements semi diffus

Le CADA de Saint Éloy-les-Mines et de Giat est désormais entièrement dédié à des ménages orientés par l'OFII au niveau national. Alors que les orientations locales présentent une forte réactivité, le délai moyen entre la déclaration d'une place vacante et l'orientation s'est élevé à 14 jours, et le délai moyen entre la date de disponibilité et l'entrée en centre a atteint 24 jours. Par ailleurs, sur 30 orientations, la moitié ont été soit annulées (9, souvent la veille de l'arrivée prévue) soit ont donné lieu à une erreur d'acheminement (7). Fort heureusement, une amélioration a été constatée à la fin de l'année.

Personnes accueillies

242 personnes, dont **197** en famille (dont **122** enfants) et **45** isolées

27 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Albanie, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Russie, Syrie

Séjour

105 personnes entrées, **106** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **479 jours**

Taux de rotation : **71%**

Taux d'occupation : **97%**

Accompagnement juridique

68 personnes en procédure normale

12 personnes en procédure accélérée

25 personnes accueillies dans le cadre du plan européen de relocalisation

43 décisions définitives, dont **26** accords (60%)

20 statuts de réfugié, **6** protections subsidiaires

Chaque année, le CADA de Saint Éloy-les-Mines et de Giat organise un tournoi de football, en partenariat avec le club de Saint Éloy. Cet événement est l'occasion de faire se rencontrer les personnes hébergées et les salariés des autres CADA des alentours. Cette année, douze équipes étaient présentes, appartenant à onze structures différentes. La journée fut une nouvelle fois placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

Activité d'intégration

52 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

15 baux signés

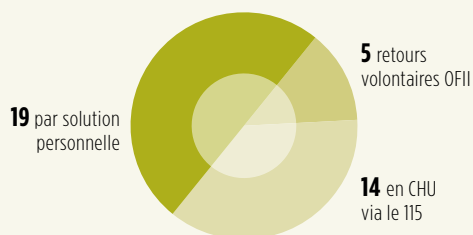
Sorties

52 bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie : **161 jours**

38 personnes déboutées de leur demande



Délai moyen de sortie : **30 jours**

16 personnes en cours de procédure :

11 départs volontaires

5 retours volontaires OFII





PUY-DE-DÔME (63)

CAO de Clermont-Ferrand • Effiat

Date d'ouverture : 25 octobre 2016

Date de fermeture : 20 décembre 2017

Bénéficiaires : personnes acheminées depuis les campements du Calais et d'Île-de-France

Capacité d'accueil : 54 places

Type d'hébergement : collectif, appartements en cohabitation

L'année 2017 a été marquée par une très forte rotation des personnes accueillies. Ainsi, en plus des entrées et sorties ordinaires, le centre a absorbé l'admission des 50 personnes hébergées précédemment au CAO de Pessat-Villeneuve lors de la dernière semaine de mars et la première semaine d'avril, suite à la fermeture du centre de Pessat-Villeneuve le 31 mars. Le transfert a été réalisé de manière très réactive par l'équipe du CAO. En fin d'année, une opération inverse a été organisée dans le cadre de la réouverture du CAO de Pessat-Villeneuve, pour faire face aux besoins d'accueil des demandeurs d'asile des campements parisiens. Le site du CAO de Clermont-Ferrand a ensuite vu sa vocation modifiée pour accueillir un CAES, dans les tout derniers jours de décembre.

Personnes accueillies

117 personnes accueillies (exclusivement des hommes isolés)

9 nationalités

Cinq principaux pays d'origine (par ordre décroissant)

Afghanistan, Soudan, Érythrée, Somalie, Pakistan

Séjour

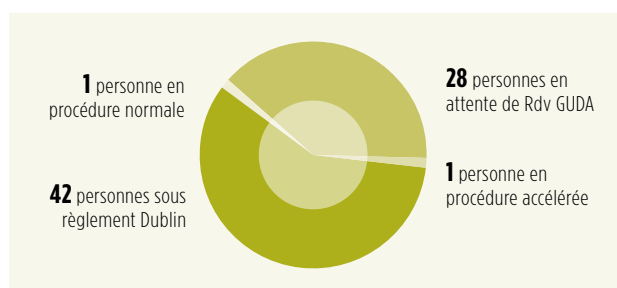
117 personnes entrées, **117** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **40 jours**

Taux de rotation : **175%**

Taux d'occupation : **90%**

Accompagnement juridique



Décisions

10 décisions définitives (OFPPRA) :

8 statuts de réfugié,

2 protections subsidiaires

Afghan, Khan a 21 ans, et il a été orienté au CAO de Clermont-Ferrand suite au démantèlement des campements de Calais. Deux mois après son arrivée au centre, il a obtenu une protection subsidiaire suite à la mission foraine de l'OFPPRA à Clermont-Ferrand. Il a réussi à trouver, seul, un emploi dans un élevage de poulets. Si l'insertion par le logement des jeunes de moins de 25 ans est compliquée sur le territoire, sa motivation et son emploi ont été un tremplin pour déposer une demande de logement social, logement qu'il a obtenu et où il doit prochainement s'installer. Son niveau de français et son autonomie ont aussi grandement progressé.

histoire de...

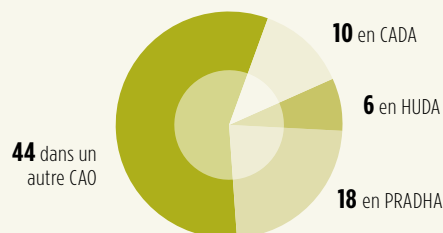
Sorties

19 bénéficiaires d'une protection internationale

1 en CPH

18 vers le PRIR

78 personnes en cours de procédure



1 personne réadmise (règlement Dublin)

19 personnes sorties hors procédure

12 départs volontaires

7 exclusions ou refus de transfert

Activité d'intégration

20 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



PUY-DE-DÔME (63)

CAO de Clermont-Ferrand • Bughes

Date d'ouverture : 16 mai 2017

Date de fermeture : 7 août 2017

Bénéficiaires : personnes acheminées depuis l'Île-de-France

Capacité d'accueil : 20 places

Type d'hébergement : collectif, appartements en cohabitation

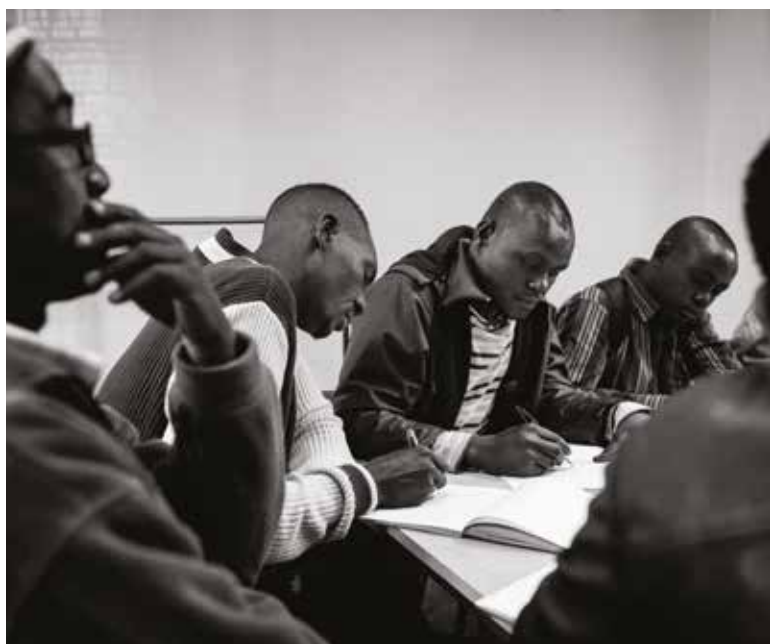
L'ouverture d'un deuxième CAO à Clermont-Ferrand a fait suite à la demande par les services de l'État de d'apporter une réponse supplémentaire aux besoins d'accueil de migrants et demandeurs d'asile d'Île-de-France. Toutefois, en raison du souhait du propriétaire d'effectuer des travaux sur le site, le CAO n'est resté ouvert qu'un peu moins de trois mois. L'accompagnement du public par l'équipe s'est donc concentré sur une courte durée. Il s'est agi principalement d'ouvrir les droits sociaux des demandeurs d'asile et de les orienter vers les services adaptés. La majeure partie des personnes accueillies (82%) ayant été placées en procédure Dublin par la préfecture du Puy-de-Dôme, elles n'ont pu être orientées en CADA durant le temps de leur séjour au CAO.

Personnes accueillies

22 personnes accueillies (exclusivement des hommes isolés)

3 nationalités

Afghanistan, Érythrée, Tchad



Séjour

22 personnes entrées, 22 personnes sorties

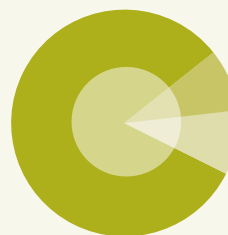
Durée moyenne de séjour : 79 jours

Taux de rotation : 110%

Taux d'occupation : 75%

Accompagnement juridique

18 personnes sous règlement Dublin



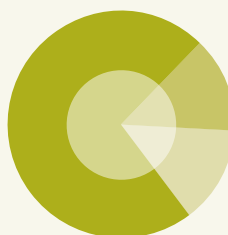
2 personnes en procédure normale

2 personnes en procédure accélérée

Sorties

22 personnes en cours de procédure

16 dans un autre CAO



3 en PRADHA

3 abandons de la procédure



PUY-DE-DÔME (63)
CAO de Loubeyrat

Date d'ouverture : novembre 2016

Bénéficiaires : personnes acheminées depuis les campements du Calais et d'Île-de-France

Capacité d'accueil : 35 personnes

Type d'hébergement : collectif, en chambre individuelle ou en cohabitation

Le CAO est localisé dans une zone rurale non desservie par les transports en commun. Aussi, les missions habituelles de l'équipe se conjuguent avec celles qui permettent aux demandeurs d'asile de bénéficier, sur site ou à proximité, d'interventions ou d'actions qui répondent à leurs besoins. Grâce au fort engagement de la soixantaine de bénévoles mobilisés autour du centre, il a été possible de développer une animation conséquente, dont des ateliers autour du français et des moments de convivialité. L'accès à la mobilité a également été organisé avec ces nombreux bénévoles.

Personnes accueillies

57 personnes accueillies (exclusivement des hommes isolés)

6 nationalités

Cinq principaux pays d'origine (par ordre décroissant)

Soudan, Afghanistan, Érythrée, Niger, Pakistan

Séjour

29 personnes entrées, 23 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **190 jours**

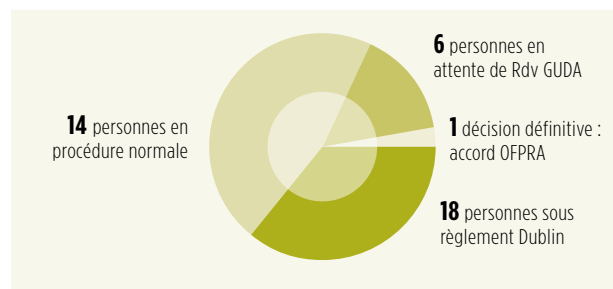
Taux de rotation : **74%**

Taux d'occupation : **96%**

Arrivé au centre le 1er mars 2017 en provenance d'un CAOMI, le jeune H. a été déclaré majeur par la police aux frontières. À son arrivée, H. se déclarait mineur. Ayant obtenu une pièce d'identité établie dans son pays d'origine, il a pris un avocat pour contester sa majorité, lequel a saisi le juge des enfants. Après neuf mois d'une attente éprouvante, le jour de l'audience est arrivé, et Hassan a été reconnu mineur. Quelques jours après, Hassan a été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance du Conseil départemental.

histoire de...

Accompagnement juridique



Sorties

1 mineur orienté vers l'ASE
2 bénéficiaires d'une protection internationale
1 en CPH
1 vers le PRIR
Délai moyen de sortie : 66 jours
13 personnes en cours de procédure
4 en PRADHA
4 en HUDA
5 en CADA
1 personne réadmise (règlement Dublin)
6 personnes sorties hors procédure
5 personnes parties volontairement
1 personne exclue

Activité d'intégration

2 réfugiés hébergés pendant l'année

1 bail signé



PUY-DE-DÔME (63) CAO de Murat-Le-Quaire

Date d'ouverture : 16 novembre 2017

Bénéficiaires : personnes acheminées depuis les campements du Calais et d'Île-de-France

Capacité d'accueil : 35 places

Type d'hébergement : collectif, en cohabitation

L'ouverture du CAO est intervenue en fin d'année, pour accueillir des demandeurs d'asile venant de campements parisiens. L'engagement de la municipalité a permis d'organiser l'ouverture de manière réactive, en activant notamment toutes les réponses attendues en matière de réglementation liée à la sécurité. Le centre remplit ses missions avec l'aide et l'engagement de bénévoles qui s'investissent dans des ateliers d'apprentissage du français, le transport des demandeurs d'asile ou des activités conviviales.

Personnes accueillies

35 personnes accueillies (exclusivement des hommes isolés)

4 nationalités

Afghanistan, Soudan, Côte d'Ivoire, Niger

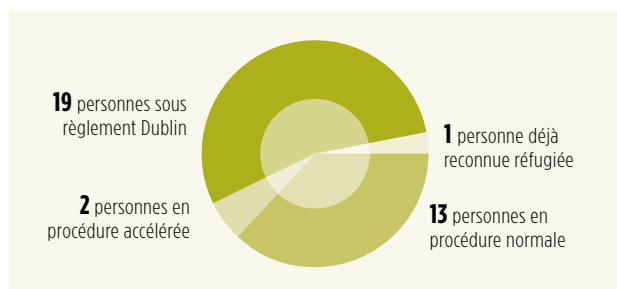
Séjour

35 personnes entrées, **0** personne sortie

Taux de rotation : **50%**

Taux d'occupation : **73%**

Accompagnement juridique



Activité d'intégration

1 réfugié hébergé pendant l'année



Monsieur A. est arrivé au CAO le 2 décembre 2017.

Les personnes accueillies au centre sont habituellement en attente de rendez-vous au guichet unique (GUDA), ou y sont récemment passés. M. A., lui, est arrivé avec une décision positive de l'OFPRA (protection subsidiaire). Nous avons tout de suite commencé des démarches d'insertion. Monsieur a pu bénéficier du soutien du Secours catholique de la Bourboule, qui a proposé de lui donner des cours de français individuels à raison de quatre heures par semaine, en plus des cours dispensés au centre par des bénévoles. Un lien très fort s'est créé avec les bénévoles du Secours catholique, qui ont permis à M. A. d'être plus autonome, l'apprentissage du français étant la première étape dans le long processus d'insertion.

histoire de...



PUY-DE-DÔME (63) CAO de Pessat-Villeneuve

Date d'ouverture : 26 octobre 2016

Date de fermeture : 3 avril 2017

Bénéficiaires : primo-arrivants demandeurs d'asile originaires des campements du Calais ou d'Île-de-France

Capacité d'accueil : 50 places

Type d'hébergement : collectif, en cohabitation

Afin de réduire les délais d'instruction des demandes d'asile, une mission foraine de l'OFPRA s'est tenue en décembre 2016 à Clermont-Ferrand. À son issue, l'équipe du CAO a constaté que de nombreux demandeurs d'asile du centre s'étaient vu accorder une protection internationale. Au regard des enjeux d'intégration de ces personnes, des mesures exceptionnelles ont été prises dans le cadre du Programme régionale d'insertion des réfugiés (PRIR), comme l'accès à des logements en ALT et un soutien collectif et accompagnement individualisé vers l'insertion. Par ailleurs, en raison du nombre élevé de bénéficiaires d'une protection, des cours de FLE ont été délivrés par l'OFII au sein même du centre.

Personnes accueillies

50 personnes accueillies (exclusivement des hommes isolés)

5 nationalités

Afghanistan, Soudan, Niger, Guinée, Égypte

Séjour

26 personnes entrées, **50** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **91 jours**

Taux de rotation : **76%**

Taux d'occupation : **68%**

Accompagnement juridique

26 personnes en attente de Rdv GUDA

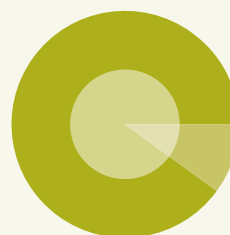


10 décisions définitives (OFPRA) : dont
2 statuts de réfugié
8 protections subsidiaires

Sorties

20 bénéficiaires d'une protection internationale

18 vers le PRIR



2 en CPH

26 personnes en cours de procédure

18 dans un autre CAO



8 en CADA

4 autres sorties

3 aides au retour volontaire OFII



1 personne exclue

Activité d'intégration

21 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

18 baux signés



PUY-DE-DÔME (63)

CAES de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : 26 décembre 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants et vulnérables, arrivés localement

Capacité d'accueil : 54 places

Type d'hébergement : collectif, en appartements

Suite à la demande des pouvoirs publics d'ouvrir des capacités dédiées aux personnes vulnérables dès leur premier passage en PADA, avant même d'être reçus au guichet unique (GU), le CAO de la rue Effiat à Clermont-Ferrand a été requalifié en CAES. S'agissant d'un nouveau dispositif spécifique, l'encadrement de l'association a animé plusieurs réunions de préparation à l'intégration de ce nouveau centre dans le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile. Intervenues dès le 26 décembre, les premiers accueils ont concerné des personnes ayant manifesté l'intention de déposer leur demande d'asile à la PADA de Clermont-Ferrand.

Personnes accueillies

29 personnes accueillies

4 nationalités

Serbie, Monténégro, Géorgie, Sierra Leone

Séjour

29 entrées, 0 sortie

Taux d'occupation : **49%**

Taux de rotation : **29%**

Accompagnement juridique

Les personnes étaient sous rendez-vous GUDA au 31/12/2017





PUY-DE-DÔME (63)

PRIR 63 - Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : 31 mars 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale sortant de CAO ou protégés depuis moins d'un an

Capacité d'accueil : 48 places

Type d'hébergement : cohabitation en appartements diffus (logement social)

Le programme a démarré dans le Puy de Dôme en intégrant la gestion de logement temporaire. La captation de 8 logements en cohabitation (24 places) a permis de respecter le délai de fermeture du CAO de Pessat-Villeneuve, le 31 mars 2017. La montée en charge du dispositif a permis d'arriver à 39 places en fin d'année, incluant un logement réservé aux réfugiés de moins de 25 ans sans ressources, financé par l'ALT. L'objectif de 48 places sera atteint en 2018.

Les logements sont répartis chez les quatre bailleurs sociaux présents sur l'agglomération clermontoise : leur mobilisation a été décisive pour la réalisation du projet.

Les places sont mises à disposition de la Commission Logement Temporaire animée par l'association ANEF, à l'exception des places pour les moins de 25 ans, inscrites dans la Commission Hébergement d'Insertion.

L'accompagnement des bénéficiaires hors du dispositif d'hébergement a démarré en septembre, avec une montée en charge des orientations à la fin de l'année.



Accompagnement avec Hébergement

Nbre de personnes en logement temporaire :

37 hommes isolés (Afghans, Soudanais)

Communes concernées : Clermont-Ferrand, Beaumont, Riom

Durée moyenne du séjour :

92 jours (3 personnes sorties du dispositif)

Sorties : **3** réfugiés en accès direct au logement,

3 sortis du dispositif / mobilité

Formation : **4** réfugiés en formation linguistique,

1 en formation AFPA

Emploi : **1** réfugié en CDD de 6 mois,

3 en intérim, **2** en CDI restauration

Accompagnement hors Hébergement

10 réfugiés accompagnés,

dont **6** pour l'accès / maintien dans le logement

Formation / Emploi : **10** réfugiés accompagnés,

1 contrat en intérim (gardiennage)



RHÔNE (69)

Centre de santé mentale ESSOR

Date d'ouverture : 2007

Bénéficiaires : personnes en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution ou de torture

Équipe : 11 salariés (6,9 ETP au 31 décembre 2017)

Adresse physique : 158 rue du 4 août 1789, 69100 Villeurbanne

Le centre ESSOR a connu au cours de l'année 2017 une forte hausse de la demande de soins, avec 614 premières demandes contre 376 en 2016 (+ 63%). Un travail important a été mené pour absorber ces sollicitations en proposant aux patients un premier rendez-vous d'accueil-évaluation dans un délai raisonnable, tout en maintenant le dispositif de permanence pluridisciplinaire. Le rythme des permanences d'accueil-évaluation a été accru significativement, en particulier au second semestre. Il en résulte une progression importante du nombre d'entretiens d'accueil-évaluation réalisés par rapport aux années précédentes (+51% par rapport à 2016, + 116% par rapport à 2015) et une diminution notable du délai d'attente entre l'orientation d'un nouveau patient et la programmation d'un premier entretien (1,9 mois en moyenne, contre 2,4 mois en 2016 et 3,8 mois en 2015).

Orientation

Les personnes sont orientées par les structures du DNA (54%, dont 46% d'une structure gérée par Forum réfugiés-Cosi), par les partenaires hors DNA (33% orientées par des associations caritatives, des centres d'hébergement hors DNA, des professionnels de santé et du social), ou bien se présentent d'eux-mêmes (13%). Tous sont convoqués à un entretien de premier accueil, qui permet de présenter le centre, de préciser la demande et les besoins et d'évaluer le suivi déjà en cours le cas échéant. À la suite de cet entretien, les personnes reçues peuvent soit débiter un parcours de soin au sein du centre, soit être orientées vers une structure adaptée à la demande et aux besoins identifiés, ou encore être encouragées dans la poursuite

Consultations

3 063 consultations (+ 16% par rapport à 2016)

656 patients

femmes **50%**, hommes **50%**



91% adultes



9% enfants

Répartition par classes d'âge



31%
- de 26 ans



43%
de 26 à 40 ans



23%
de 41 à 60 ans

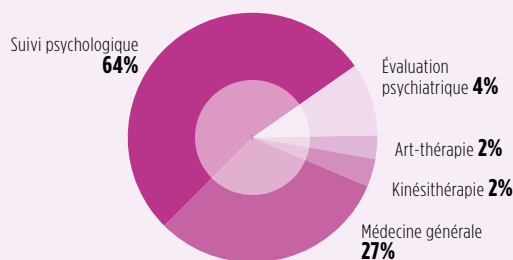


3%
+ de 60 ans

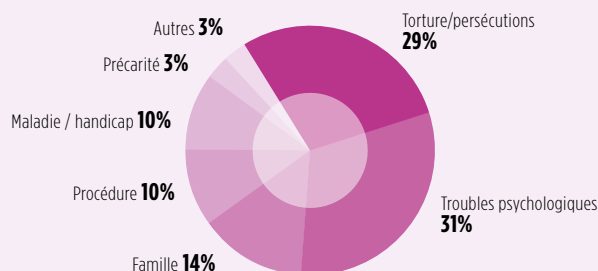
Nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie 98 personnes	15%
Arménie 70 personnes	11%
République démocratique du Congo 51 personnes	8%
Afghanistan 44 personnes	7%
Guinée 42 personnes	6%

Types de consultations

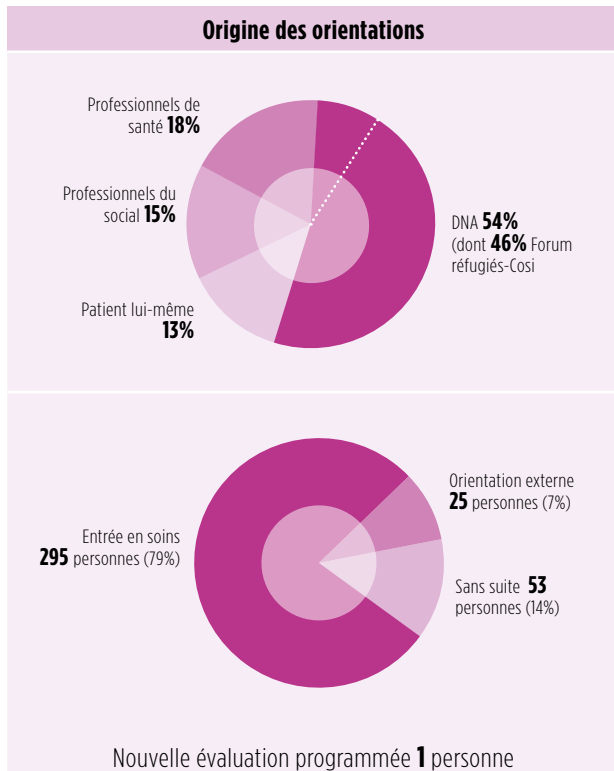


Motifs de consultation



L'accueil et l'évaluation des demandes de soins

614 nouvelles demandes de soin
374 personnes reçues en consultation d'accueil-évaluation

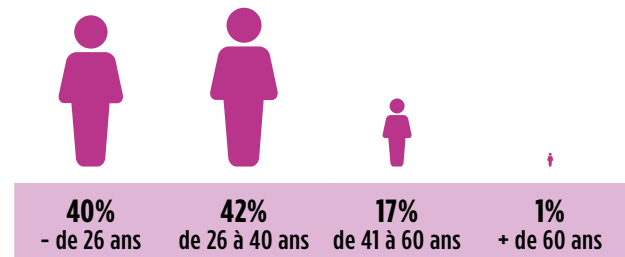


Les nouveaux patients entrés en soins

306 nouveaux patients (47% de la patientèle)

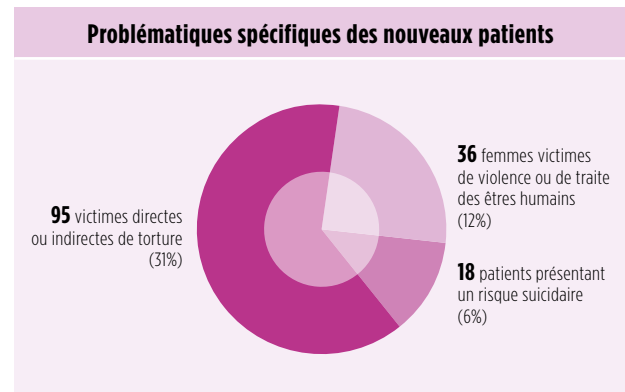


Répartition par classes d'âge



Nationalités

Cinq principaux pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage
Albanie	59	19%
Arménie	29	9%
Afghanistan	28	9%
Guinée	26	8%
République démocratique du Congo	22	7%





RHÔNE (69)

Plate-forme d'accueil de Lyon

Date d'ouverture : 1994

Bénéficiaires : tous les demandeurs d'asile avant le passage au guichet unique (GU), et les demandeurs d'asile non hébergés après le passage en GU

Équipe : 17 ETP au maximum, appuyés par 7 bénévoles

Coordonnées : PADA69 - Maison du réfugié, 326 rue Garibaldi, BP 77412, 69347 LYON CEDEX 07

Tél : 04 72 77 68 02, Fax : 04 78 37 36 35, maisondurefugie@forumrefugies.org

L'augmentation du flux a eu pour effet un allongement significatif du délai de rendez-vous au GUDA avec une augmentation constante entre avril (13 jours ouvrés) et octobre (32 jours ouvrés, soit environ 45 jours calendaires). Durant ce délai, la loi ne prévoit pas d'hébergement autre que le recours à l'urgence de droit commun, déjà embolisée. L'ouverture d'un CAES par Forum réfugiés-Cosi à Lyon en toute fin d'année a permis de répondre partiellement à cette situation, avec les premières entrées le 26 décembre. Priorité a été donnée aux familles avec enfants de moins de 3 ans. Cette ouverture a entraîné une charge de travail supplémentaire en raison de l'identification et de la transmission systématique en phase pré-GUDA d'un signalement des ménages éligibles.

Les orientations dans l'hébergement depuis le GUDA sont devenues quasi inexistantes sur l'ensemble de l'année 2017. La PADA a ainsi enregistré une hausse de 20% des orientations en hébergement par rapport à l'année 2016 : cette prestation occupe dès lors une large part de l'activité de la plate-forme, représentant une charge de travail importante.

Pré-GUDA

5 776 enregistrements de souhaits de demande d'asile

3 737 ménages dont **2 897** isolés

79% adultes, **21%** enfants

80 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	25%
Nigéria	6%
Algérie	6%
République démocratique du Congo	6%
Arménie	5%

Post-GUDA

4 399 personnes accompagnées soit **2 578** ménages dont **2 005** isolés

NB : 3 394 personnes (2 555 ménages dont 2 375)

en file active au 1^{er} janvier 2017

78% adultes, **22%** enfants

78 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	27%
Nigéria	8%
République démocratique du Congo	6%
Arménie	5%
Algérie	6%

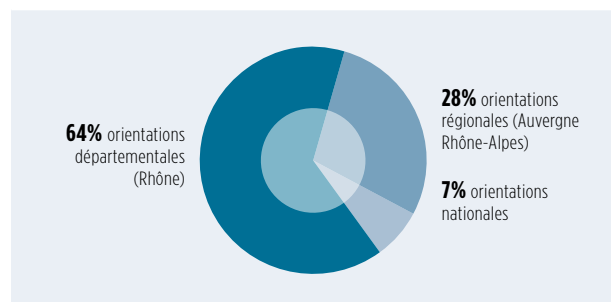
Domiciliation

3 881 domiciliations nouvelles

2 634 boîtes postales actives au 31 décembre 2017

*La PADA a accueilli dans ses locaux une **permanence de l'OFII** de fin août à fin novembre 2017, pendant le déménagement des bureaux de l'OFII. Dédiée à la résolution des problèmes liés aux versements de l'ADA, cette permanence s'est tenue trois journées par semaine.*

Orientation hébergement



1 615 personnes orientées dans un centre du **DNA**

670 ménages : **991** adultes (dont **277** isolés) et **624** enfants

930 personnes orientées dans un hébergement **hors DNA**

Accompagnement juridique

1 746 personnes accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA

166 informations individuelles

Accompagnement socio-éducatif

3 312 personnes accompagnées pour l'ouverture des droits PUMA/CMU

514 enfants accompagnés vers la scolarité

31 personnes accompagnées dans l'ouverture d'un compte bancaire



RHÔNE (69)

Dispositif Hôtel Asile

Date d'ouverture : 1999

Bénéficiaires : demandeurs d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale

Personnes accueillies

Les ménages accueillis sont majoritairement des familles de plus de trois personnes, ainsi que des ménages présentant des vulnérabilités particulières (handicap moteur ou mental) pour lesquels les orientations au sein du DNA sont difficiles en raison du faible nombre de places adaptées.

Séjour

109 entrées, **65** sorties

45 personnes prises en charge en moyenne par mois

Durée de séjour : **de 3 jours à 10 mois**

15 992 nuitées effectuées

Fin janvier, seulement 18 personnes étaient prises en charge, contre 63 fin 2016. Les entrées dans le dispositif se sont faites en trois phases : en mars suite au démantèlement d'un squat, en juillet suite à la fermeture d'une partie du CHUDA d'Albigny-sur-Saône, et en novembre suite à la fermeture totale de ce site.

Le dispositif a été sollicité en novembre 2016 de manière additionnelle aux places régies par le marché public, dans le cadre du plan froid 2016-2017. Ce dispositif ad hoc a duré du 21/11/2016 au 01/05/2017. 18 ménages ont été accueillis, soit 53 bénéficiaires, pour un séjour moyen de 113 nuitées.





RHÔNE (69)

Accompagnement des mineurs non accompagnés

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés pris en charge par la Métropole de Lyon

Service de diagnostic et de suivi administratif

Équipe : 1 salarié (0,5 ETP au 31/12/2017)

Depuis le 1er janvier 2016, une orientation systématique des mineurs étrangers non accompagnés est réalisée vers les services de la MÉOMIE (Mission Évaluation Orientation des Mineurs Isolés Étrangers), service de la Métropole de Lyon, qui évalue la minorité des jeunes et organise leur prise en charge au titre de la protection de l'enfance.

Dans le cadre d'une convention financière avec la Métropole de Lyon, un poste de chargé d'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés réalise une mission d'information et de conseil auprès des professionnels de la Métropole, et une mission d'accompagnement des jeunes dans le cadre de leur demande d'asile.

Sur orientation de la MÉOMIE ou d'autres professionnels de la Métropole, la chargée d'accompagnement rencontre pour un diagnostic individuel chaque mineur pouvant relever de la demande d'asile, et accompagne ceux qui en font le choix dans leur procédure à l'OFPRA et devant la CNDA le cas échéant. Pour les besoins de cette procédure, la représentation légale du mineur est assurée soit par le biais d'une tutelle d'État assumée par la Métropole, soit par un mandat d'administrateur ad hoc (AAH) assuré par Forum réfugiés-Cosi.

L'augmentation du nombre d'arrivées de mineurs s'est poursuivie en 2017 et a entraîné des difficultés structurelles, ayant pour effet de reporter la prise en charge et l'accompagnement de certains jeunes. Ainsi, le nombre d'entretiens-diagnostic réalisés a connu une baisse, de nombreux diagnostics se reportant sur l'année suivante. De même, 22 désignations en tant qu'AAH ont été adressées par le Parquet à Forum réfugiés-Cosi, tandis que la représentation légale de 19 jeunes demeurait indéterminée.

52 diagnostics effectués

40 d'entre eux évoquent des motifs de persécutions

17 démarches engagées en vue d'une demande d'asile

19 nationalités

6 premiers pays d'origine	
Afghanistan	15%
Albanie	15%
Guinée	11,5%
Cameroun	10%
Angola	8%
République démocratique du Congo	8%

78 mineurs accompagnés dans le cadre de la demande d'asile

51 Rdv de recueil de récit de demande d'asile

15 convocations à l'entretien à l'OFPRA

3 accompagnements à l'OFPRA assurés par un salarié administrateur ad hoc

19 nationalités

6 premiers pays d'origine	
Afghanistan	24%
République démocratique du Congo	18%
Guinée	10%
Nigéria	10%
Albanie	6,5%
Angola	6,5%

Décisions

27 dossiers déposés à l'OFPRA

14 décisions dont 11 accords (79%) et 3 rejets

Accords : 8 statuts de réfugié et 3 protections subsidiaires

4 dossiers déposés à la CNDA

3 décisions dont 2 protections subsidiaires et 1 rejet



RHÔNE (69)

Centre de transit de Lyon et Villeurbanne

Date d'ouverture : octobre 1997

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en amont et en aval du passage au Guichet unique

Capacité d'accueil : 250 places (suite extension de 30 places en juin), dont 50 en CAES à partir du 26/12/ 2017

Type d'hébergement : collectif

La baisse de la rotation observée depuis 2016 s'est encore poursuivie en 2017 avec un taux de 328%, laissant craindre que ce dispositif ne s'es-souffle. Fin décembre 2017, 50 places sur les 250 que compte le centre de transit ont été converties en places de Centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES), destinées à des familles vulnérables signalées par la PADA de Lyon dans l'attente de leur passage au Guichet unique. Avec un objectif de durée de séjour de 30 jours maximum, les places de CAES permettent au centre de transit de retrouver sa vocation initiale d'accueil à titre provisoire, et en vue de leur admission dans le DNA, des personnes qui manifestent leur intention de demander l'asile. Entre le 26 et le 31 décembre, 24 personnes ont intégré le CAES, la montée en charge se poursuivant au début de l'année 2018.

Personnes accueillies

1 004 personnes, dont **920** en famille (**486** enfants) et **84** isolées

43 nationalités

Cinq principaux pays d'origine (par ordre décroissant)

Albanie, Arménie, République démocratique du Congo, Kosovo, Afghanistan

Séjour

794 personnes entrées, **766** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **89 jours**

Taux d'occupation : **91,5%**

Taux de rotation : **328 %**

Accompagnement juridique

108 personnes en procédure normale

391 personnes en procédure accélérée (dont **1** en procédure prioritaire ante réforme de 2015)

218 personnes sous règlement Dublin

11 personnes en attente de Rdv GUDA

26 personnes sous Rdv GUDA

40 personnes accueillies dans le cadre du programme européen de relocalisation

36 décisions définitives (OFPRA), dont **21** accords (58%)

15 statuts de réfugié, 6 protections subsidiaires

Activité d'intégration

39 réfugiés hébergés pendant l'année

29 baux signés

Sorties

49 bénéficiaires d'une protection internationale

13 en CPH ou CADA-IR

36 en logement autonome

Délai moyen de sortie : **104 jours**

641 personnes en cours de procédure

454 en CADA

179 en HUDA

8 en PRAHDA

21 personnes en réadmission Dublin

2 transferts vers le pays de réadmission

19 sorties suite à l'échec de la réadmission

25 personnes déboutées de leur demande d'asile

9 retours volontaires OFII (dont 4 via centre DPAR)

16 en CHU via le 115

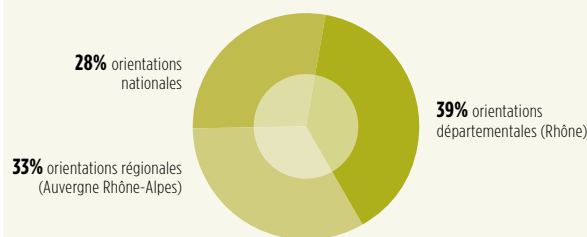
Délai moyen de sortie : **33 jours**

30 personnes sorties hors procédure

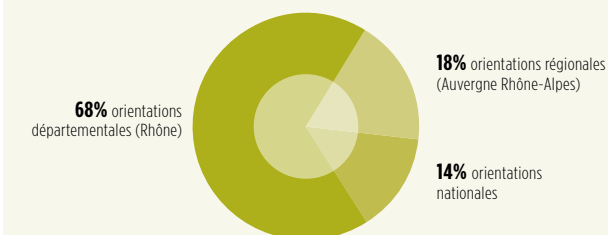
18 disparitions

12 autres

Répartition géographique des sorties en CADA



Répartition géographique des sorties en HUDA





RHÔNE (69) CADA de Bron

Date d'ouverture : 1991

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : foyer collectif

L'année 2017 a confirmé une tendance déjà observée en 2016 : pour la majorité des ménages accueillis, le CADA est le premier lieu d'hébergement, alors que jusqu'en 2015 la quasi-totalité étaient orientées depuis le centre de transit. En 2017, un même nombre de ménages a été orienté depuis le centre de transit, les CAO et les CADA et CHUDA. Cette augmentation du nombre de personnes provenant directement de la rue modifie le travail d'accompagnement de l'équipe, avec une prise en charge encore plus individualisée des nouveaux arrivants.

Les ressortissants albanais ont représentés un quart de l'effectif, leur nombre doublant par rapport à 2016. Par suite, la part des ménages en procédure accélérée s'est fortement accrue. Le nombre d'Afghans et de Soudanais a également augmenté, rééquilibrant le nombre de protections obtenues à l'OFPRA et à la CNDA, puisque ces deux nationalités représentent plus de 38% des personnes ayant obtenu une protection. Les bénéficiaires d'une protection internationale restent nombreux au CADA, avec des délais de sortie vers un logement qui restent longs. Le nombre d'orientations vers un hébergement dédié (CPH ou CADA-IR) a, lui, fortement augmenté, passant de 10% des sorties des ménages en 2016 à 26% en 2017.

Personnes accueillies

154 ménages soit 241 personnes, dont 124 en famille (60 enfants) et 117 isolés



75% adultes



25% enfants

31 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	24%
Afghanistan	9%
Soudan	6%
Algérie	5%
Nigéria	5%

Séjour

103 personnes entrées dont 45 isolées, 94 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : 505 jours

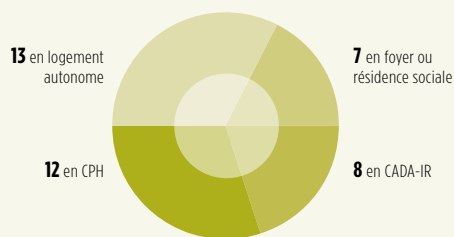
Taux d'occupation : 93 %

Taux de rotation : 66 %



Sorties

40 bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie : 212 jours

48 personnes déboutées de leur demande d'asile

4 retours volontaires OFII

Délai moyen de sortie : 41 jours

1 transfert Dublin

1 départ volontaire du centre

Accompagnement juridique

42 personnes en procédure normale

60 personnes en procédure accélérée

81 décisions définitives, dont 36 accords (44%)

23 statuts de réfugié, 13 protections subsidiaires

Activité d'intégration

56 réfugiés hébergés pendant l'année

15 baux signés

3 formations « Mille parcours » (AFPA)



RHÔNE (69)

CADA d'Éveux-sur-L'Arbresle et de L'Arbresle

Date d'ouverture : février 2011 (Éveux) ; octobre 2015 (L'Arbresle)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou prioritaire

Capacité d'accueil : 70 (50 à Éveux, 20 à L'Arbresle)

Type d'hébergement : foyer collectif à Éveux, cohabitation en appartements à L'Arbresle

L'année 2017 a été marquée par une intensification de l'accompagnement dans la demande d'asile. Du fait de la spécificité du site, majoritairement dédié à l'accueil de demandeurs d'asile isolés, le CADA a en effet accueilli un nombre conséquent de personnes précédemment hébergées en CAO après leur évacuation des différents campements. Nombre d'entre elles, de nationalité afghane ou soudanaise, présentaient en outre un fort besoin de protection internationale. Le taux de statut a ainsi doublé entre 2016 et 2017, pour s'établir à 66%, générant mécaniquement une augmentation du nombre de bénéficiaires d'une protection internationale. En dépit des difficultés structurellement posées par l'accès à un hébergement plus stable des réfugiés isolés, l'accompagnement dans les démarches d'intégration s'est traduit par la sortie de 16 ménages (19 personnes).

Personnes accueillies

111 personnes, dont **28** en famille (**4** enfants) et **83** isolées

25 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	19%
Albanie	18%
Soudan	13%
République démocratique du Congo	9%
Nigéria	8%

Séjour

44 personnes entrées, 50 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **449 jours**

Taux d'occupation : **94 %**

Taux de rotation : **67 %**

Accompagnement juridique

25 personnes en procédure normale

18 personnes en procédure accélérée

38 décisions définitives, dont **25** accords (**66%**)

16 statuts de réfugiés, 9 protections subsidiaires

dont 60% OFPRA (9 statuts, 6 protections subsidiaires)

dont 40% CNDA (7 statuts, 3 protections subsidiaires)

Activité d'intégration

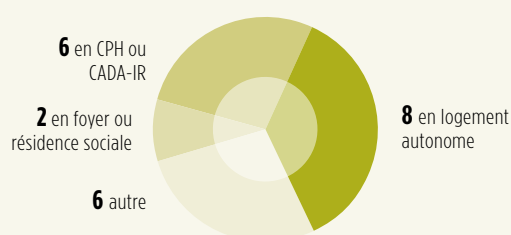
44 réfugiés hébergés pendant l'année

15 baux signés

4 formations « Mille parcours » (AFPA)t

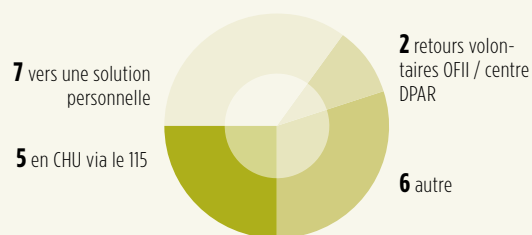
Sorties

22 bénéficiaires d'une protection internationale



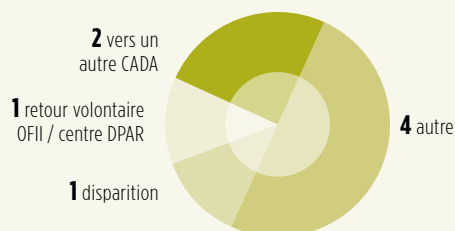
Délai moyen de sortie : **180 jours**

20 personnes déboutées de leur demande d'asile



Délai moyen de sortie : **43 jours**

8 personnes sont sorties en cours de procédure





RHÔNE (69) CADA de Lyon 7^{ème}

Date d'ouverture : mai 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 75 personnes

Type d'hébergement : 26 appartements disposant de kitchenettes et de salles de bains privées

Personnes accueillies

159 personnes, dont 157 en famille (76 enfants) et 2 isolées

20 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	28 %
Russie	11%
Kosovo	9 %
Algérie	8 %
Angola	8 %

Séjour

81 personnes entrées, 82 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : 474 jours

Taux d'occupation : 103 %

Taux de rotation : 109 %

Accompagnement juridique

23 personnes en procédure normale

57 personnes en procédure accélérée

1 personne réfugiée (naissance)

39 décisions définitives, dont 13 accords (33%)

3 statuts de réfugié, 10 protections subsidiaires

dont 54% OFPRA (1 statut, 6 protections subsidiaires)

dont 46% CNDA (2 statuts, 4 protections subsidiaires)

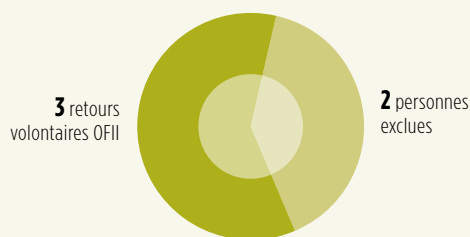
Sorties

29 bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie : 155 jours

48 personnes déboutées de leur demande d'asile



Délai moyen de sortie : 29 jours

Activité d'intégration

31 réfugiés hébergés pendant l'année

3 baux signés

9 CIR (OFII)

Le « séjour famille », organisé durant l'été avec la participation d'autres centres d'hébergement de Forum réfugiés-Cosi (CADA de Villeurbanne, CHUDA de Lyon (« Sas ») et d'Albigny-sur-Saône), a été une grande réussite aussi bien pour les personnes hébergées que pour l'équipe. Ce séjour, qui a permis de travailler en transversalité et de mutualiser nos moyens, a été l'occasion de rencontres et de création de liens entre demandeurs d'asile, et de passer un moment de pure détente.





RHÔNE (69) CADA de Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 1999

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : foyer collectif

Le foyer a vu se poursuivre les travaux de réhabilitation conduits par le propriétaire maître d'ouvrage, l'OPHLM Est Métropole Habitat. La réhabilitation, qui inclut un volet d'isolation thermique, s'applique aux paliers, aux bureaux ainsi qu'aux extérieurs. En attendant la livraison de l'ensemble des travaux, la réhabilitation permet d'accueillir les demandeurs d'asile dans de meilleures conditions et d'améliorer l'environnement de travail des salariés.

Personnes accueillies

247 personnes, dont **217** en famille (**106** enfants) et **30** isolées

31 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	29%
Kosovo	8%
République démocratique du Congo	6%
Russie	5,5%
Angola	5,5%

Séjour

97 personnes entrées, **103** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **472 jours**

Taux d'occupation : **97%**

Taux de rotation : **67%**

Accompagnement juridique

42 personnes en procédure normale

55 personnes en procédure accélérée

67 décisions définitives, dont **32** accords (**48%**)

16 statuts de réfugié, **16** protections subsidiaires

dont OFPRA 56% (**11** statuts, **7** protections subsidiaires)

dont CNDA 44% (**5** statuts, **9** protections subsidiaires)

Activité d'intégration

44 réfugiés hébergés pendant l'année

5 baux signés

Le site accueille et accompagne depuis plus d'un an dix jeunes majeurs, en partenariat avec la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance de la Métropole de Lyon. Arrivés mineurs et isolés sur le territoire français, ces jeunes ont été pris en charge par l'ASE. Des séjours étant organisés chaque année par le CADA pour des personnes isolées, les dix jeunes sont partis quatre jours à Samoëns (Haute-Savoie) en juillet, accompagnés par deux salariées. Le séjour leur a permis de mieux se connaître collectivement et individuellement, en dépassant leurs limites. En effet, même s'ils cohabitent sur le site, leurs emplois du temps scolaires, leurs habitudes de vie et les séquelles de leur passé peuvent freiner la création de liens. Ces quelques jours leur ont offert une bulle d'oxygène, une parenthèse dans un quotidien mouvementé. Le voyage leur a permis de découvrir une autre partie de la France, de se dépasser dans des activités jusque-là inconnues, mais aussi de créer des liens entre eux et avec leurs accompagnatrices.

Sorties

44 bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie : **151 jours**

56 personnes déboutées de leur demande d'asile



Délai moyen de sortie : **31 jours**

1 personne décédée

RHÔNE (69)
CADA de Villeurbanne

Date d'ouverture : 2001

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : collectif en chambre ou appartement (T1, T1 bis, T1 PMR)

L'année 2017 a été marquée par le déménagement du CADA dans de nouveaux bâtiments au sein du même site de la rue Nicolas Garnier, propriété de la fondation Aralis. Le centre est constitué de logements autonomes (T1, T1 bis et T1 PMR) et de chambres modulables selon la composition familiale. Seules les cuisines et les sanitaires sont collectifs, les logements bénéficiant de salles de bain privatives. Les conditions d'accueil des personnes hébergées ont été nettement améliorées. Cela impacte la dynamique de la vie du centre, le travail d'accompagnement et l'animation de la vie collective du CADA. L'aspect modulable des chambres permet davantage de flexibilité dans l'accueil des familles, quelle que soit leur composition. Le déménagement a été un temps fort, et les personnes hébergées ont été très impliqués dans son organisation logistique. L'événement a renforcé les relations avec l'équipe. Le site conserve sa capacité à accueillir des personnes à mobilité réduite, grâce aux logements PMR et à la présence d'un ascenseur. L'accueil d'un public aux besoins spécifiques entraîne nécessairement un accompagnement social et médical renforcé.

Personnes accueillies

252 personnes, dont **221** en famille (**87** enfants) et **31** personnes isolées

29 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	28%
Kosovo	11%
République démocratique du Congo	9,5%
Russie	7%
Serbie	6%

Séjour

101 personnes entrées, **109** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **468 jours**

Taux d'occupation : **96%**

Taux de rotation : **70%**

Accompagnement juridique

30 personnes en procédure normale

70 personnes en procédure accélérée

1 personne réfugiée (naissance)

65 décisions définitives, dont **25** accords (**38%**)

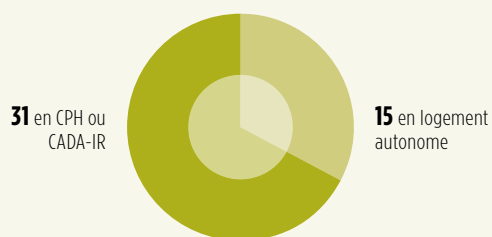
18 statuts de réfugié, **7** protections subsidiaires)

dont OFPRA 44% (**8** statuts, **3** protections subsidiaires)

dont CNDA 56% (**10** statuts, **4** protections subsidiaires)

Sorties

46 bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie : **197 jours**

54 personnes déboutées de leur demande d'asile



Délai moyen de sortie : **32 jours**

6 autres situations

(disparitions, solutions personnelles, séparation, décès)

Activité d'intégration

47 réfugiés hébergés pendant l'année

8 baux signés



RHÔNE (69)

CHUDA d'Albigny-sur-Saône

Date d'ouverture : juillet 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée, prioritaire, ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 180 places

Type d'hébergement : collectif

Le 10 juillet 2017, une tempête de grêle s'est abattue sur le CHUDA d'Albigny-sur-Saône, causant des dégâts matériels importants et rendant impossible l'exploitation de la moitié du site. Plus de la moitié des personnes hébergées (104 personnes) ont dû être mises à l'abri en urgence dans la salle polyvalente de la mairie d'Albigny-sur-Saône, avec le soutien de la municipalité et de la Croix-Rouge française, avant d'être transférées vers les hôtels et les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile. Du fait de la dégradation des conditions de sécurité, la décision a été prise, en lien avec la préfecture du Rhône et la direction territoriale de l'OFII, de suspendre provisoirement l'activité du centre, fermé depuis fin novembre. Les indicateurs statistiques reflètent donc l'activité sur onze mois, dont cinq mois avec une capacité réduite de moitié.

Personnes accueillies

251 personnes, dont **218** en famille (**94** enfants) et **33** isolées

26 nationalités

Quatre principaux pays d'origine	
Albanie	39%
Arménie	11%
République démocratique du Congo	6%
Kosovo	5%

Séjour

76 personnes entrées, **251** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **423 jours**

Taux d'occupation : **77%**

Taux de rotation : **91%**

Accompagnement juridique

1 personne en procédure normale

28 personnes en procédure accélérée

47 personnes sous règlement Dublin

51 décisions définitives, dont **11** accords (**22%**)

9 statuts de réfugié, **2** protections subsidiaires dont OFPRA 64% (**7** statuts)

dont CNDA 36% (**2** statuts, **2** protections subsidiaires)

Activité d'intégration

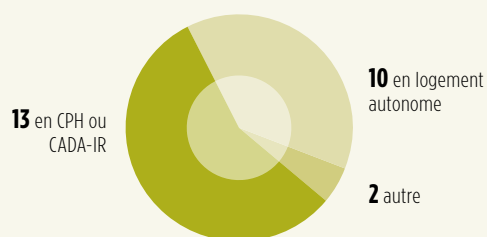
25 réfugiés hébergés pendant l'année

6 baux signés

2 formations, dont **1** formation « Mille parcours » AFPA

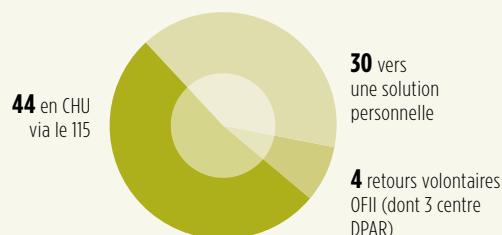
Sorties

25 bénéficiaires d'une protection internationale



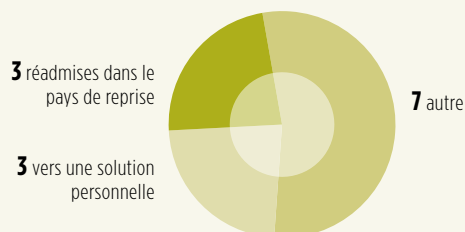
Délai moyen de sortie : **187 jours**

78 personnes déboutées de leur demande d'asile

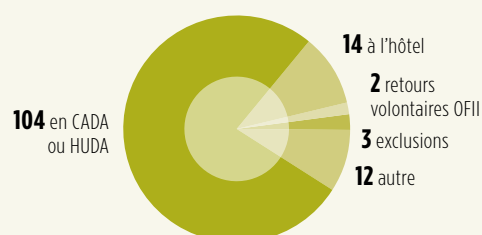


Délai moyen de sortie : **45 jours**

13 personnes sous règlement Dublin



135 personnes en cours de procédure





RHÔNE (69)

CHUDA « Sas » de Lyon 8^{ème}

Date d'ouverture : juillet 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile sous règlement Dublin (prioritairement) ; demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 175

Type d'hébergement : collectif



M. A, jeune Afghan originaire de la province du Nangarhar, est arrivé en France en juillet 2016 après avoir été débouté de sa demande d'asile en Norvège. Placé sous règlement Dublin, il aurait dû retourner dans ce pays, avec le risque d'être renvoyé en Afghanistan, alors que la situation sécuritaire dans sa province d'origine est l'une des plus volatiles du pays. Suite à la mobilisation de Forum réfugiés-Cosi et d'avocats du Barreau de Lyon, le Tribunal administratif a annulé la décision de transfert, prenant en compte les risques encourus en Afghanistan. M. A a pu déposer sa demande de protection à l'OFPPA, et obtenir en octobre 2017 la protection subsidiaire. Le jeune homme a, depuis, entamé ses démarches d'intégration avec le sourire.

En mai, le centre d'hébergement a vu sa capacité passer de 165 à 175 places. Cette extension a été réalisée grâce à la possibilité de récupérer des chambres supplémentaires dans le foyer. Elle a permis d'offrir des places supplémentaires aux nombreux demandeurs d'asile placés sous règlement Dublin, qui ne peuvent être accueillis en CADA.

Personnes accueillies

417 personnes, dont 362 en famille (204 enfants) et 55 isolées

31 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	16%
Arménie	11%
Kosovo	10,5%
Russie	9%
Angola	8%

Séjour

246 personnes entrées, 242 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : 238 jours

Taux d'occupation : 100%

Taux de rotation : 139%

Accompagnement juridique

5 personnes en procédure normale

12 personnes en procédure accélérée

229 personnes sous règlement Dublin

16 décisions définitives, dont 7 accords (44%)

OFPPA : 4 statuts de réfugié, 3 protections subsidiaires

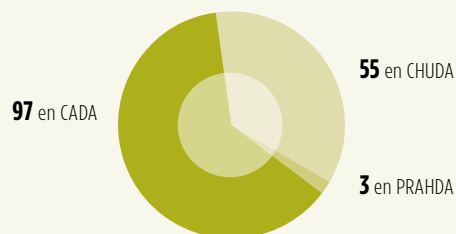
Sorties

1 bénéficiaires d'une protection internationale

1 en logement autonome

Délai de sortie : 329 jours

155 personnes déboutées de leur demande d'asile



35 personnes sous règlement Dublin

5 réadmis dans le pays de reprise

30 échecs de la réadmission

9 personnes déboutées de leur demande d'asile

9 retours volontaires OFII

Délai moyen de sortie : 31 jours

42 autres situations

(départ volontaire, solution personnelle, exclusion, décès, disparition)

Activité d'intégration

14 réfugiés hébergés pendant l'année

1 bail signé et 1 accès à la formation / emploi



RHÔNE (69)

CHUDA de Saint-Genis-les-Ollières

Date d'ouverture : janvier 2013

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 85 places

Type d'hébergement : hébergement collectif, en appartements partagés

La tendance observée en 2016 d'une augmentation du nombre de personnes accueillies sous règlement Dublin s'est accentuée en 2017 (54% des personnes). Très largement majoritaires, les Albanais constituent la nationalité la plus représentée au sein de l'effectif du CHUDA (53%). Le taux moyen d'obtention d'une protection a enregistré une baisse de huit points, s'établissant à 33% en 2017. 22 bénéficiaires d'une protection internationale ont été accompagnés dans leurs démarches d'intégration, mais un seul ménage a pu sortir dans un logement autonome.

Personnes accueillies

127 personnes, dont **124** en famille (**66** enfants) et **3** isolées

14 nationalités

Six principaux pays d'origine	
Albanie	46%
République du Congo	7%
Kosovo	7%
République démocratique du Congo	6%
Arménie	5,5%
Bosnie	5,5%

Séjour

50 personnes entrées, **57** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **264 jours**

Taux d'occupation : **93%**

Taux de rotation : **63%**

Accompagnement juridique

2 personnes en procédure normale

21 personnes en procédure accélérée

27 personnes sous règlement Dublin

21 décisions définitives, dont **7** accords (33%)

7 protections subsidiaires (3 OFPRA, 4 CNDA)

Activité d'intégration

22 réfugiés hébergés pendant l'année

1 bail signé

1 accès à la formation / emploi



Sorties

3 bénéficiaires d'une protection internationale

3 en logement autonome

Délai moyen de sortie : **854 jours**

1 personne en cours de procédure

1 en CHUDA

25 personnes déboutées de leur demande d'asile

4 retours volontaires OFII

Délai moyen de sortie : **34 jours**

2 personnes sous règlement Dublin

2 échecs de la réadmission

22 autres situations

(départ volontaires, solution personnelle, exclusion, décès, disparition)



RHÔNE (69) CHUDA de Villeurbanne

Date d'ouverture : mai 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 25 places

Type d'hébergement : collectif en chambre, T1, T1 bis, T1 PMR

L'année 2017 a été marquée par l'augmentation du nombre de places sur le dispositif (passage de 10 à 25 places) et par l'emménagement dans de nouveaux bâtiments sur le site de la rue Nicolas Garnier.

Personnes accueillies

30 personnes, dont **19** en familles (**8** enfants) et **11** isolées

9 nationalités

Quatre principaux pays d'origine	
Albanie	33%
Angola	17%
Géorgie	13%
Guinée	10%

Séjour

30 personnes entrées, **5** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **193 jours**

Taux d'occupation : **101%**

Taux de rotation : **70%**

Accompagnement juridique

8 personnes en procédure normale

14 personnes en procédure accélérée

7 personnes sous règlement Dublin

1 réfugié (naissance)

10 décisions définitives, dont **4** accords (**40%**)

dont OFPRA : **1** statut de réfugié et **1** protection subsidiaire

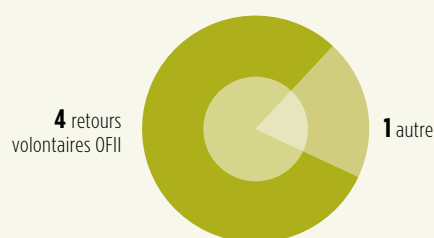
dont CNDA : **1** statut de réfugié et **1** protection subsidiaire

Activité d'intégration

3 réfugiés hébergés pendant l'année

Sorties

5 personnes déboutées de leur demande d'asile



Délai moyen de sortie : **31 jours**



RHÔNE (69) CAO de Villeurbanne

Date d'ouverture : 24 octobre 2016 sur deux sites temporaires, 21 novembre 2016 sur le site actuel
Bénéficiaires : personnes acheminées depuis les campements du Calais et d'Île-de-France, demandeurs d'asile sans solution d'hébergement de la région lyonnaise
Capacité d'accueil : 145 à l'ouverture, réduite à 100 en fin d'année 2017
Type d'hébergement : collectif

Personnes accueillies

371 personnes, dont 47 en famille (18 enfants), et 324 personnes isolées

26 nationalités

Cinq principaux pays d'origine (par ordre décroissant)

Afghanistan, Soudan, Albanie, Érythrée, Éthiopie

Séjour

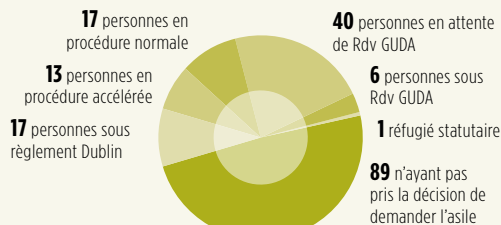
255 personnes entrées, 273 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : 104 jours

Taux d'occupation : 90%

Taux de rotation : 182%

Accompagnement juridique



26 décisions définitives, dont 23 accords (88%)

OFPPA : 17 statuts de réfugié, 6 protections subsidiaires

Activité d'intégration

27 réfugiés hébergés pendant l'année

6 sorties en résidence sociale

Initialement prévu pour accueillir les migrants évacués des campements du Calais, le CAO de Villeurbanne a, à partir de 2017, exclusivement accueilli des personnes en provenance du centre parisien de premier accueil de la Porte de la Chapelle, ou bien évacuées des campements alentour. 183 hommes isolés en provenance d'Île-de-France ont été accueillis en 2017, les ressortissants afghans et soudanais étant les plus nombreux, suivis par les Érythréens et les Éthiopiens.

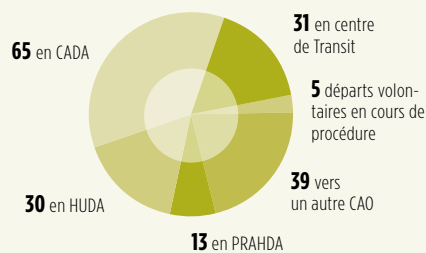
Sorties

Délai moyen de sortie : 156 jours si rejet, 201 jours si accord

1 bénéficiaires d'une protection internationale



183 personnes en cours de procédure



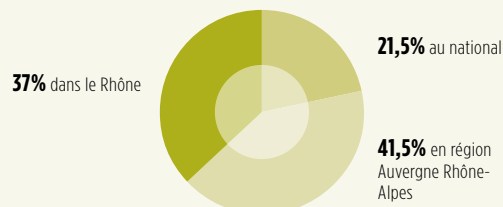
1 retour volontaire dispositif OFII

79 personnes sorties hors procédure

73 disparitions

6 exclusions

Répartition géographique des sorties en CADA



Répartition géographique des sorties en HUDA



Date d'ouverture : 1982

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 51 places

Type d'hébergement : 40 places en collectif, et 11 places dans 5 appartements de types 2, 3 et 4

Équipe : 5,8 ETP, appuyés par 4 bénévoles

En janvier 2017, dans le cadre d'un appel à projets, le CPH a obtenu l'autorisation d'une extension de 11 places supplémentaires s'ajoutant aux 40 places existantes. Ces places ont été ouvertes dans des appartements en diffus dans le 8ème arrondissement, où se situe le centre. Ces appartements permettent d'accueillir des familles ou des personnes isolées en cohabitation, ce qui permet d'expérimenter une autre manière d'accompagner les personnes dans l'insertion.

Personnes accueillies

110 personnes accueillies (69 ménages)



50% adultes



50% enfants

13 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Soudan	15%
Albanie	15%
République démocratique du Congo	13%
Guinée	10%
Afghanistan	8%

Séjour

Durée moyenne de séjour : **7,3 mois**

61 personnes sorties (**20** ménages)

Taux d'occupation : **95%**

Taux de rotation : **139%**

Activité d'intégration

Les personnes hébergées sont accompagnées vers le logement, la formation et l'emploi dans le cadre du programme Accelair (Cf. la fiche décrivant ce programme).





RHÔNE (69)

CADA-IR de Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 2004

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 57 places

Type d'hébergement : hébergement collectif

Équipe : 3,3 ETP

Le foyer qui abrite le CADA-IR a vu se poursuivre les travaux de réhabilitation conduits par le propriétaire maître d'ouvrage, l'OPHLM Est Métropole Habitat. La réhabilitation, qui inclut un volet d'isolation thermique, s'applique aux paliers, aux bureaux ainsi qu'aux extérieurs. En attendant la livraison de l'ensemble des travaux, la réhabilitation permet d'accueillir les réfugiés dans de meilleures conditions et d'améliorer l'environnement de travail des salariés.

Personnes accueillies

135 personnes hébergées (62 ménages)



62% adultes



38% enfants

17 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	15%
Albanie	8%
République démocratique du Congo	6%
Soudan	6%
Azerbaïdjan	5%

Séjour

Durée moyenne de séjour : **4,3 mois**

79 personnes sorties (**36** ménages)

Taux d'occupation : **97%**

Taux de rotation : **151%**



Activités d'intégration

Les personnes hébergées sont accompagnées vers le logement, la formation et l'emploi dans le cadre du programme Accelair (Cf. la fiche décrivant ce programme).

RHÔNE (69) Programme Accelair

Date d'ouverture : 2002

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le Rhône depuis moins d'un an ou étant hébergés dans l'un des trois CPH de l'agglomération lyonnaise (Lyon, Tassin, Miribel)

2017 a été une année de forte activité : +15% de ménages accompagnés par rapport à l'année 2016. L'ouverture de plusieurs CAO dans le département a eu un fort impact sur le profil des bénéficiaires, avec +15% de personnes isolées (majoritairement de jeunes hommes afghans et soudanais, ce qui a affecté le ratio hommes / femmes. La part des adultes ayant connu un parcours éducatif chaotique s'est accrue (17% peu ou pas scolarisés, contre 12,5% en 2016). La reprise de l'emploi s'est poursuivie (+11% de contrats signés par rapport à 2016).

Personnes accompagnées

1 219 ménages, dont **548** nouveaux, soit **1 628** adultes (**56%** hommes, **44%** femmes), dont **722** personnes isolées



59 nationalités différentes accompagnées

Cinq principaux pays d'origine	
Syrie	13%
Afghanistan	11%
Albanie	11%
République démocratique du Congo	8%
Soudan	8%

78% des adultes sont non francophones

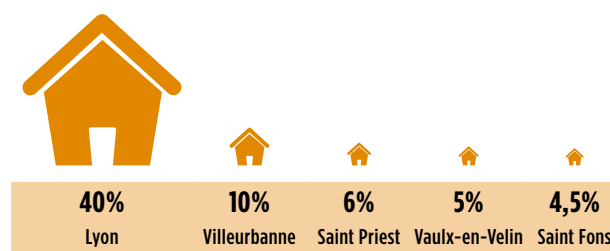
5% des adultes sont illettrés

Le logement

287 baux ont été signés (**609** personnes), dont **13** dans le cadre du programme AIR (**42** personnes)
30 entrées en résidence sociale
13 solutions personnelles d'accès au logement (**25** personnes)

43 communes d'accueil

Les 5 principales communes (ou arrondissements) accueillant des personnes suivies dans le cadre du programme Accelair sont :



Délai moyen d'accès après l'entrée dans le programme : **10,6 mois** (logement), **5,4 mois** (résidence sociale)

La formation

Les entrées en formation ont augmenté de 17%, grâce au développement de formations spécifiques en lien avec des partenaires très impliqués (Garantie jeune – réfugiés avec les Missions locales de Lyon ; formation sur la cybercriminalité avec le CNAM et le soutien de la Fondation Michelin, etc.).

1 383 adultes accompagnés, dont 43% de femmes. **544** adultes ayant bénéficié d'au moins une formation, dont 36% de femmes. **718** formations débutées en 2017, dont 34% ont bénéficié à des femmes (241).

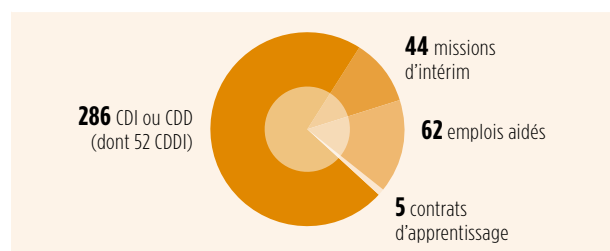
658 formations FLE, dont 33% ont bénéficié à des femmes (218) : 351 dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR), 144 en 'dynamisation', 163 autres. **60** formations professionnelles : 7 ECCP/EMT, 42 (pré-) professionnelles ou qualifiantes, 11 reprises d'études. **38%** des formations professionnelles ont bénéficié à des femmes (23). Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **4 mois**

L'emploi

1 383 adultes accompagnés, dont 43% de femmes

293 adultes ayant bénéficié d'au moins 1 emploi, dont 29% de femmes
402 contrats signés, dont 29% par des femmes (117)

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **8,4 mois**





RHÔNE (69)

Programme AIR Accueil intégration réinstallés

Date d'ouverture : 2011

Programme s'inscrivant dans le cadre de l'accord signé entre le HCR et la France en 2008

Bénéficiaires : réfugiés réinstallés identifiés par le HCR, acheminés en France par l'OIM, et passant par le parcours du demandeur d'asile avant d'être de nouveau protégés par l'OFPRA.

Logement : Hébergement au Centre de Transit de Forum réfugiés-Cosi, puis logement en bail glissant

Personnes accompagnées

11 nouveaux ménages (**40** personnes) accueillis, dont **6** familles monoparentales et **2** isolés

30 ménages (**101** personnes) accompagnés en file active, dont **12** familles monoparentales et **9** isolés



43% adultes



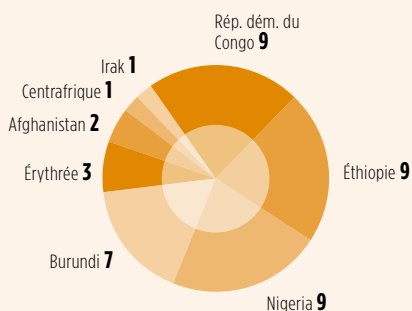
57% enfants

24 ménages (**81** personnes) en cours d'accompagnement au 31/12/2017

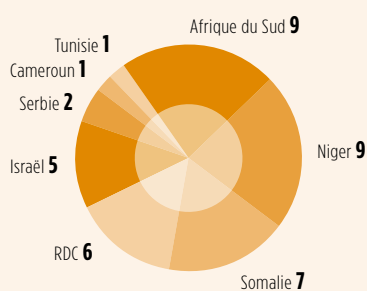
6 ménages (**20** personnes) sorties du dispositif

4 personnes ont été orientées vers le Centre de santé mentale ESSOR de Forum réfugiés-Cosi

Pays d'origine



Premiers pays de refuge



Hébergement

71 personnes ont été hébergées au Centre de Transit de Lyon-Villeurbanne

Durée moyenne d'hébergement : **178 jours** (de 13 à 293 j)

1 ménage (**7** personnes) sorties en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Logement

36 personnes ont accédé à un logement dans la Métropole de Lyon, dont **4** en bail direct

9 ménages ont signé un bail glissant

10 ménages sont devenus locataires de leur logement par glissement du bail

Formation et emploi

82 % d'allophones (33 personnes)

82% des personnes non scolarisées ou présentant un niveau inférieur à la 3e

3 personnes présentant un niveau égal ou supérieur au bac

15 formations FLE prescrites par l'OFII (Contrat d'intégration républicaine)

4 formations professionnalisantes initiées en 2017

4 accès à l'emploi : au total **3** CDD (grande distribution),

1 CDI (artisan peintre), **1** création d'entreprise



RHÔNE (69)

Projet AINSY

Accueil et intégration de réfugiés réinstallés syriens

Date d'ouverture : 1^{er} avril 2016

Durée de l'action : un an

Bénéficiaires : 7 ménages de réfugiés syriens réinstallés depuis le Liban

Logement : en bail glissant sur la commune de Montrottier

L'année 2017 a vu la clôture de l'action. Une session de formation FLE à visée professionnelle a été prescrite par l'agence partenaire de Pôle emploi, ce qui a permis aux stagiaires d'acquérir le niveau de français nécessaire pour aborder le marché de l'emploi. La formation a également permis de réaliser des stages de découverte de métiers dans des entreprises de la vallée de la Turdine.

Pour favoriser la mobilité des bénéficiaires, la municipalité et Forum réfugiés-Cosi avaient mis en place dès leur arrivée un tableau de transports bénévoles en ligne pour faciliter les déplacements quotidiens. Pour développer l'autonomie des personnes dépourvues de permis de conduire, Forum réfugiés-Cosi a établi avec le Réseau Entraide et Solidarité basé à Saint Laurent de Chamousset une convention de location solidaire de scooters, avec possibilité d'acquisition à prix modique en fin de période de prêt. L'ensemble de ces initiatives ont permis de réduire les difficultés liées à l'absence de transport en commun sur le territoire.



Logement

7 logements en bail glissant chez l'OPAC du Rhône

Formation et emploi

12 adultes ont bénéficié de la formation FLE du CIR prescrite par l'OFII

1 personne a obtenu un emploi en CAE avec la structure d'insertion Les Brigades Vertes

Personnes accompagnées

7 ménages composés de 4 à 7 personnes

(**14** adultes et **21** enfants mineurs)

12 adultes reconnus réfugiés statutaires et **2** adultes

bénéficiaires de la protection subsidiaire

De nombreux bénévoles, mobilisés par la Mairie, se sont impliqués pour apporter leur aide aux réfugiés

Capacité d'accueil : 104 places

Situation géographique : aéroport Lyon Saint Exupéry (à 27 km de Lyon)

Équipe : 4 salariés (3,8 ETP au 31 décembre 2017)

1 400 personnes (dont **5 enfants**) ont été placées au CRA de Lyon durant l'année 2017 (+15% par rapport à 2016). Suite à l'attentat perpétré à Marseille le 8 octobre, l'équipe de Forum réfugiés-Cosi a constaté une forte augmentation du nombre de personnes placées. Le seuil de 60 personnes a augmenté brutalement, pour se maintenir autour de 75. Cette augmentation de la capacité du CRA a occasionné une charge de travail très importante pour les salariés de l'association. La capacité du centre devrait être encore augmentée à l'issue de travaux de sécurisation de l'aile réservée aux femmes et aux familles, prévus en 2018. Trois familles ont été placées au CRA de Lyon en 2017, soit presque quatre fois moins qu'en 2016 (11 familles et 19 enfants).

L'association conserve une liberté de circulation totale dans le CRA et peut contacter le poste de police pour voir une personne en dehors des horaires de libre accès. Cette année a également été marquée par la mise en place de procédures dédiées à l'éloignement des personnes placées sous procédure Dublin. Les préfectures ont eu recours à des « placements de confort » la veille du départ et à des vols spéciaux : 25 personnes sous procédure Dublin, placées tard la veille du départ ont été éloignées très tôt le lendemain, à bord d'avions affrétés spécialement pour les réadmissions, écartant ainsi la possibilité d'un refus d'embarquement mais aussi celle de rencontrer les intervenants de l'association et de bénéficier d'un accompagnement juridique.

Tout au long de l'année, Forum réfugiés-Cosi a pu constater des défauts de discernement de préfectures et le placement au CRA de Lyon de nombreuses personnes souffrant de troubles psychiatriques importants. L'accompagnement de ces personnes particulièrement vulnérables et souffrant parfois d'addictions dépasse le cadre de la mission juridique et peut se révéler difficile pour les intervenants.

Personnes placées

1 400 personnes placées dont **1 390** personnes isolées et **3** familles (5 adultes, 5 enfants).



81 nationalités

Principales nationalités	
Albanaise	20%
Algérienne	15%
Tunisienne	10%
Kosovare	7%
Roumaine	6%

Rétention et éloignement

Durée moyenne de rétention : **16,4 jours**

50% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

8% des personnes placées ont été réadmisés dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

187 demandes d'asile enregistrées

2 statuts de réfugié accordés



CORRÈZE (19) CADA de Peyrelevalade

Date d'ouverture : avril 2015

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 70 places

Type d'hébergement : collectif

En 2017, le fort taux de rotation est essentiellement dû à l'accélération et à l'amélioration des procédures d'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale. En effet, les solutions d'insertion sont trouvées en moyenne quatre mois après la notification du statut. Trois ménages syriens relocalisés depuis la Grèce ont été accueillis en juillet 2017, soit 11 personnes au total. Si l'une des familles est partie sans laisser d'adresse peu de temps après son arrivée, les deux autres se sont vues reconnaître par l'OFPRA le bénéfice d'une protection subsidiaire, quatre mois après l'arrivée au CADA pour l'un des ménages, cinq mois pour le deuxième. L'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale a été l'un des principaux chantiers de l'équipe, l'amenant à travailler plus en lien avec les différents partenaires, notamment les bailleurs sociaux, la CAF ou encore certains organismes de formation, comme l'AFPA. Cette démarche a permis d'approfondir l'ancrage territorial de Forum réfugiés-Cosi en Limousin. Signe de ces efforts, le CADA n'enregistre aucune présence indue en 2017.

Personnes accueillies

139 personnes, dont **56** en famille (**30** enfants) et **14** isolées

24 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	14%
Syrie	8%
Afghanistan	7%
Mali	6%
Russie	6%

Séjour

70 personnes entrées, **73** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **314 jours**

Taux d'occupation : **90%**

Taux de rotation : **102%**

Accompagnement juridique

38 personnes en procédure normale

21 personnes en procédure accélérée

11 personnes accueillies dans le cadre du programme européen de relocalisation

29 décisions définitives, dont **20** accords (69%)

dont OFPRA 75% (**8** statuts, **7** protections subsidiaires)

dont CNDA 25% (**3** statuts, **2** protections subsidiaires)

Activité d'intégration

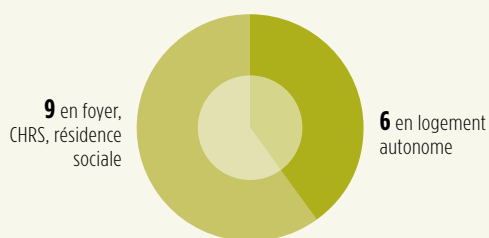
39 réfugiés hébergés pendant l'année

10 baux signés

23 accès à la formation et/ou à l'emploi

Sorties

15 bénéficiaires d'une protection internationale

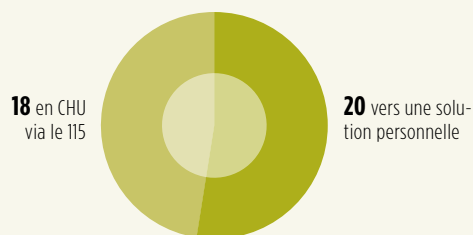


Délai moyen de sortie : **117 jours**

8 personnes en procédure d'asile

8 transferts en CADA (**6** régionaux, **2** nationaux)

38 personnes déboutées de leur demande d'asile



Délai moyen de sortie : **29 jours**

Autres situations

10 disparitions, **2** départs volontaires

Monsieur M. est un Éthiopien d'origine Oromo.

En juin 2017, il se voit reconnaître le statut de réfugié. Âgé de moins de 25 ans, il ne peut prétendre au RSA. Non francophone, il ne peut entrer dans le dispositif Garantie jeune. Afin de lui éviter de se trouver à la rue lors de sa sortie du CADA, l'équipe a travaillé à l'intégration de M. au sein d'une mission de service civique à compter de novembre 2017. Cette expérimentation a été menée en lien avec la DDCSPP de la Corrèze, la Mission locale pour l'emploi et le Foyer jeunes travailleurs de Tulle.

histoire de...



GARD (30) CRA de Nîmes

Capacité d'accueil : 66 places

Situation géographique : Nîmes-Courbessac

Équipe : 3 salariés (2,5 ETP au 31 décembre 2017)

Le nombre de placements au CRA de Nîmes s'est stabilisé en 2017 (**925**, pour 930 en 2016). Face aux irrégularités nombreuses entachant les procédures d'interpellation et de retenue ou de garde à vue dont ont fait l'objet les étrangers avant leur placement (325 annulations de mises en rétention), le juge des libertés et de la détention près le Tribunal de grande instance de Nîmes a refusé un nombre important de demandes de prolongation de la rétention faites par les préfectures.

Si le nombre de personnes réadmisées dans un pays européen a quasi chuté de moitié comparé à l'année précédente (10%), le nombre de personnes éloignées vers leur pays de nationalité n'a que légèrement augmenté (20% contre 19% en 2016).

Une série d'évasions intervenues en juillet a entraîné des travaux de sécurisation au sein du CRA. Nous avons constaté un durcissement des conditions de rétention. Ainsi le menottage des retenus est devenu systématique lors de leurs déplacements hors du CRA.

La problématique des personnes retenues transférées de Corse a persisté en 2017. Initialement placées en local de rétention administrative, où l'exercice des droits est dans la pratique inexistant, ils sont systématiquement transférés au CRA à la limite du délai de recours auprès des juridictions, voire après expiration du délai. De même, la pratique des « placements de confort » a été fréquemment observée au CRA, surtout en ce qui concerne les individus placés sous procédure Dublin : les préfectures concernées placent des étrangers dans la soirée au centre en vue de procéder à leur éloignement forcé le lendemain matin, les privant ainsi de leur droit d'accès à un accompagnement juridique.

La relation avec le greffe s'est considérablement améliorée : les échanges sont courtois et la communication d'information est fluide. Les relations de l'association avec l'OFIL et avec le service médical sont très bonnes. En revanche, le manque criant d'effectif policier observé tout au long de l'année a inéluctablement impacté sur l'exercice de notre mission, nous imposant notamment de partager quasi quotidiennement une escorte avec l'OFIL.

Personnes placées

925 personnes placées



88% d'hommes



12% de femmes

63 nationalités

Principales nationalités	
Marocaine	23%
Algérienne	20%
Tunisienne	14%
Roumaine	11%

Rétention et éloignement

Durée moyenne de rétention : **11 jours**

20% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

10% des personnes placées ont été réadmisées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

24 demandes d'asile enregistrées
Aucun statut de réfugié accordé



HAUTE-GARONNE (31)

Plate-forme d'accueil de Toulouse

Date d'ouverture : 9 janvier 2017

Bénéficiaires : tous les demandeurs d'asile avant le passage au guichet unique (GU), et les demandeurs d'asile des départements du Gers, de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées non hébergés après le passage en GU

Équipe : 6 ETP, appuyés par 2 bénévoles.

Coordonnées : 394 route de Saint-Simon CS 93793 – 31037 TOULOUSE CEDEX 1
pada31@forumrefugies.org - 05.67.22.41.10

L'année 2017 a vu la mise en place à Toulouse d'une plate-forme d'accueil de demandeurs d'asile (PADA) associative, Forum réfugiés-Cosi prenant le relais de l'OFII qui la gérait directement jusque-là, avec délégation à la Croix-Rouge française des seules missions de pré accueil et de domiciliation. Le transfert de l'ensemble des personnes domiciliées par la Croix-Rouge à la PADA de Forum réfugiés-Cosi a été opéré durant les premières semaines d'activité, en même temps que la prise en charge des personnes primo arrivantes dans le département. Progressivement, la plate-forme a développé sa compétence territoriale en accueillant à partir du mois de mars les demandeurs d'asile des départements voisins de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées.

L'année a été marquée par la prédominance des arrivées en provenance d'Algérie, concernant quasi exclusivement des hommes seuls (19% des primo arrivants), ainsi que de familles albanaises et syriennes, principalement appartenant à des populations nomades (respectivement Roms et Doms). Après une première séquence d'arrivées de familles syriennes les années précédentes, il a été constaté que la majorité des nouvelles familles provenait d'un premier pays d'asile dans

lequel elles avaient déjà obtenu une protection, notamment l'Espagne.

La principale difficulté rencontrée concerne la pénurie de places d'hébergement, en raison de l'insuffisance des places dédiées aux demandeurs d'asile malgré un renfort local du dispositif d'accueil, et de la saturation des services de l'urgence de droit commun. Le délai de convocation au GUDA (entre 13 et 30 jours ouvrés au cours de l'année) a contribué à détériorer cette situation, lesquels les personnes ne bénéficiant d'aucun hébergement ni accès aux droits durant ce délai. La forte proportion de personnes placées en procédure Dublin III participe aussi à la saturation de l'hébergement et au défaut de mise à l'abri.

En 2017, 3 406 personnes ont été reçues en vue de déposer une demande d'asile, et 2 528 ont sollicité le service pour une aide dans leurs démarches. Parmi celles-ci, 600 ont été orientées vers un hébergement pérenne par l'OFII. Le service a accompagné dans la constitution de leur dossier de demande d'asile 741 personnes, principalement en provenance d'Albanie (147 dossiers), d'Algérie (137) et de Syrie (51). 118 personnes encore suivies par le service ont obtenu une protection internationale.

Pré-GUDA

3 406 enregistrements de souhaits de demande d'asile

2 177 ménages dont **1 706** isolés (50%)

76% adultes, **24%** enfants

77 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Algérie	19%
Albanie	14%
Syrie	7%
Russie	7%
Afghanistan	5%

Post-GUDA

2 742 personnes accompagnées soit **1 790** ménages

dont **1 402** isolés

76% adultes, **24%** enfants

72 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Algérie	15%
Albanie	15%
Nigéria	9%
Syrie	8%
Russie	7%

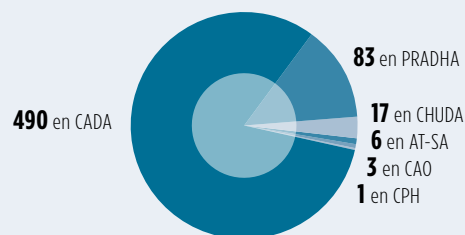
Domiciliation

2 528 domiciliations nouvelles

1 149 boîtes postales actives au 31 décembre 2017

Orientation hébergement

600 personnes orientées dans un centre du DNA



1 146 personnes orientées dans un hébergement hors DNA

Accompagnement juridique

592 personnes accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA

722 informations individuelles

Accompagnement social

1 456 personnes accompagnées pour l'ouverture des droits PUMA/CMU

423 personnes accompagnées dans l'ouverture d'un compte bancaire

56 enfants accompagnés vers la scolarité



HÉRAULT (34)
CRA de Sète

Capacité d'accueil : 38 places

Situation géographique : Sète

Équipe : 2 salariés (1,5 ETP au 31 décembre 2017)

On note une nette augmentation (14%) du nombre de personnes placées, malgré une réduction de la capacité du centre à 16 places durant trois mois, et un allongement de la durée moyenne d'enfermement, qui passe de 12 jours en 2016 à 16 jours en 2017. Les libérations pour expiration du délai légal de rétention ont connu un accroissement important en 2017, représentant 16 % des personnes libérées (contre 3,4 % en 2016).

Les intervenants de Forum réfugiés-Cosi n'ont plus accès librement à la zone de rétention, si bien que l'escorte des personnes retenues jusqu'à notre bureau dépend de la disponibilité d'une escorte. Le bureau n'étant pas insonorisé, le fait qu'un policier soit posté devant durant toute la durée de nos entretiens pose la question de la confidentialité de nos entretiens.

L'accès à la santé a été renforcé par la présence du médecin au centre deux demi-journées par semaine. L'état de santé des retenus se dégrade un peu plus chaque année, ce qui se traduit par l'augmentation des soins et des pathologies traitées ou découvertes pendant la rétention. Notre équipe est confrontée à une augmentation des actes désespérés, à mettre en lien avec les difficiles conditions de rétention et un allongement de la durée de celle-ci.

Le développement du partenariat se poursuit avec les associations locales, ce qui procure un relais pour les personnes retenues à leur sortie du centre et un support dans les situations particulières. Les visites de membres d'un collectif local ont permis la mise en place de bons de transport pour les retenus libérés.

Personnes placées

401 personnes placées (hommes uniquement)

53 nationalités

Principales nationalités	
Marocaine	32%
Algérienne	21%
Tunisienne	8%

Rétention et éloignement

Durée moyenne de rétention : **15,8 jours**

18% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

9% des personnes placées ont été réadmissibles dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

35 demandes d'asile enregistrées
Aucun statut de réfugié accordé



PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) CRA de Perpignan

Capacité d'accueil : 48 places

Situation géographique : Torremila, aéroport de Perpignan

Équipe : 2 salariés (2 ETP au 31 décembre 2017)

Le caractère récent du centre de rétention de Perpignan permet aux personnes retenues de bénéficier de conditions matérielles de rétention correctes. Cependant, il a pu être observé une dégradation de ces conditions lors des derniers mois de l'année, principalement en raison du taux de remplissage très élevé du CRA. En sus de ces dégradations, l'utilisation à pleine capacité a entraîné un regain de tensions. 883 personnes (hommes uniquement) ont été enfermées au CRA en 2017, soit une augmentation de près de 9,3% par rapport à 2016. Cette situation est une conséquence directe de l'attentat de Marseille : des préfetures ont placé sans discernement des personnes interpellées en situation irrégulière, ou présumée telle. On est passé de 8 préfetures de placement en 2016 à 19 préfetures en 2017.

Devant la juridiction judiciaire de premier degré, des problèmes subsistent relativement aux requêtes en annulation du placement en rétention. Des avocats refusent parfois de soutenir les mémoires des personnes retenues et envoyés par notre intermédiaire. Les bonnes relations entre l'équipe de Forum réfugiés-Cosi et le barreau de Montpellier permettent aux personnes retenues de bénéficier d'une défense appropriée devant la juridiction administrative ainsi qu'à la Cour d'Appel. Il est impératif aussi de construire des relais avec les associations en vue d'une réelle prise en charge des personnes vulnérables à leur sortie du centre. En dépit de quelques tensions survenues au cours de l'année dans les relations partenariales, notamment autour de la confidentialité des entretiens et de la gestion de la sécurité de nos intervenants, les relations sont bonnes avec la nouvelle cheffe de CRA et son équipe.

Personnes placées

883 personnes placées

75 nationalités

Principales nationalités	
Marocaine	23%
Algérienne	13%
Gambienne et Sénégalaise	6%

Rétention et éloignement

Durée moyenne de rétention : **11,9 jours**

Personnes renvoyées : **608**

22% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

47% des personnes placées ont été réadmissibles dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

28 demandes d'asile enregistrées
Aucun statut de réfugié accordé



TARN-ET-GARONNE (82)

Plate-forme d'accueil de Montauban

Date d'ouverture : 2 mars 2017

Bénéficiaires : tous les demandeurs d'asile avant le passage au guichet unique (GU), et les demandeurs d'asile des départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne non hébergés dans un dispositif stable après le passage en GU.

Équipe : 1,5 ETP

Coordonnées : 43/47 Bd Garisson - BP 10526 - 82005 MONTAUBAN CEDEX

pada82@forumrefugies.org - 05 63 63 76 63

L'année 2017 a vu la réouverture de la plate-forme d'accueil de demandeurs d'asile de Montauban, après la fermeture intervenue en décembre 2011. La plate-forme a développé sa compétence territoriale en accueillant à partir de juillet les demandeurs d'asile des départements voisins de l'Aveyron, du Lot et du Tarn. L'année a été marquée par l'arrivée de 68 personnes, toutes adultes, en provenance du Sahara occidental. La nationalité de cette population, dont l'arrivée en vue de demander l'asile est chronique dans le département du Tarn-et-Garonne, est considérée comme indéterminée au regard du droit français. L'Albanie constitue le deuxième pays de nationalité accueilli, avec des arrivées principalement en famille. À compter du mois de mars, 435 personnes ont été reçues en vue de déposer une demande d'asile, et 285 ont sollicité le service pour une aide dans leurs démarches. Parmi elles, 68 ont été orientées vers un hébergement pérenne par l'OFII. Le service a accompagné 70 personnes dans la constitution de leur dossier de demande d'asile en 2017.

Pré-GUDA

435 enregistrements de souhaits de demande d'asile

293 ménages dont **207** personnes isolées (50%)



75% adultes



25% enfants

44 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Nationalité indéterminée (origine sahraouie)	16%
Albanie	15%
Afghanistan	9%
Russie	6%
Soudan	5%

Post-GUDA

285 personnes accompagnées



84% adultes



16% enfants

30 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Nationalité indéterminée (origine sahraouie)	35%
Albanie	18%
Russie	7%
Arménie	7%
Maroc	4%

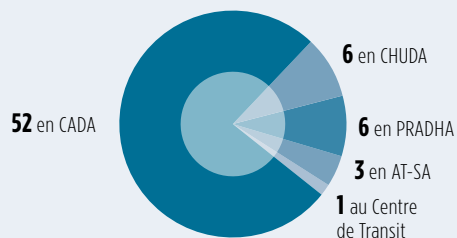
Domiciliation

131 domiciliations nouvelles

67 boîtes postales actives au 31 décembre 2017

Orientation hébergement

68 personnes orientées dans un centre du DNA



36 personnes orientées dans un hébergement hors DNA

Accompagnement juridique et social

70 personnes accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA

159 personnes accompagnées pour l'ouverture des droits PUMA/CMU



ALPES-MARITIMES (06)

Plate-forme d'accueil de Nice

Date d'ouverture : février 2011

Bénéficiaires : tous les demandeurs d'asile avant le passage au guichet unique (GU), et les demandeurs d'asile non hébergés après le passage en GU.

Équipe : 4 ETP, appuyés par 4 bénévoles.

Coordonnées : 75 Bd François Grosso - 06200 NICE
plateformenice@forumrefugies.org - 04 97 25 46 30

Le premier semestre 2017 a été marqué par la gestion en pré GUDA des enregistrements de demandeurs d'asile provenant de la frontière franco-italienne. Soutenus par le collectif citoyen de la vallée de la Roya, ces personnes, en majorité isolés et originaires du continent africain, sont arrivés en grand nombre à la plate-forme de Nice, qui n'était pas dimensionnée pour y faire face normalement. Face à cet afflux, la préfecture et la direction territoriale de l'OFIL ont régulièrement dépêché sur place du personnel pour renforcer l'équipe de la plate-forme et permettre ainsi la réalisation des enregistrements. D'avril à début août 2017, 981 personnes arrivées d'Italie via la vallée de la Roya ont manifesté leur intention de déposer l'asile, dont 726 hommes seuls soudanais. Ce flux s'est ajouté au flux ordinaire des demandeurs d'asile primo-arrivants et des personnes en réexamen, pour atteindre un niveau exceptionnellement haut. Par ailleurs, cette hausse du flux a causé l'allongement du délai de rendez-vous au GUDA, impactant l'hébergement d'urgence et la mise à l'abri des personnes, aucune prise en charge ne pouvant être diligentée par la plate-forme autrement que via un service du 115 déjà saturé. Au dernier trimestre, la préfecture a augmenté les moyens humains alloués au GU, si bien que le délai de rendez-vous est tombé à 40 jours, ce qui reste très loin des trois jours prévus par la loi.

Pré-GUDA

3 450 enregistrements de souhaits de demande d'asile
soit **2 490** ménages dont **2 084** isolés



83% adultes



17% enfants

72 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Soudan	25%
Albanie	12%
Russie	9%
Nigéria	6%
Géorgie	6%

Post-GUDA

1 444 personnes accompagnées soit **737** ménages dont **471** isolés



69% adultes



31% enfants

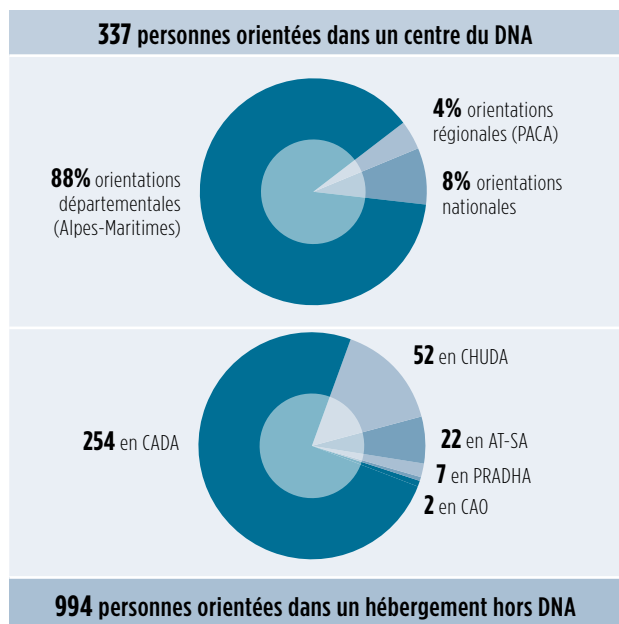
57 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	22%
Russie	16%
Géorgie	8%
Nigéria	8%
Bosnie-Herzégovine	6%

Domiciliation

1 384 domiciliations nouvelles
912 boîtes postales actives au 31 décembre 2017

Orientation hébergement



Accompagnement juridique

519 personnes accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA
281 informations individuelles

Accompagnement social

851 personnes accompagnées pour l'ouverture des droits PUMA/CMU
753 personnes accompagnées dans l'ouverture d'un compte bancaire
172 enfants accompagnés vers la scolarité



ALPES-MARITIMES (06) CRA de Nice

Capacité d'accueil : 38 places

Situation géographique : caserne Auvare à Nice

Équipe : 2 salariés (2 ETP au 31 décembre 2017)

1 029 hommes ont été enfermés au CRA de Nice en 2017, soit une augmentation de plus de 7% par rapport à 2016 (957). Le nombre de mesures de réadmission continue de diminuer (60 contre 139 en 2016). Le nombre d'obligations à quitter le territoire a augmenté de 15%, entraînant une augmentation du nombre de saisines des juridictions, alors que près de 14% de ces mesures aboutissent à des réadmissions, principalement en Italie, bien que les autorités italiennes acceptent de moins en moins de faire droit aux demandes françaises. Le déménagement du CRA dans de nouveaux locaux a été annoncé pour l'année 2019.

Les bonnes relations avec l'ensemble des partenaires se maintiennent. La centralisation des services de la Police aux frontières (PAF) sur le même site facilite la communication. Les réunions trimestrielles avec la direction de la PAF et les intervenants au CRA participent à la bonne réalisation des missions des différents intervenants en permettant des échanges constructifs autour de questions liées aux conditions de rétention ou aux pratiques policières ou préfectorales.

L'exercice du contrôle plus rapide (48h au lieu de 5 jours) du Juge des libertés et de la détention, dans son rôle de garant des libertés fondamentales, a engendré une sanction des irrégularités de procédure plus importante. Il est à déplorer d'une part la systématisation des édictons d'interdictions de retour sur le territoire français, et l'opacité qui les entourent quant à leur annulation effective par l'administration suite aux décisions du juge administratif ; d'autre part l'apparition des assignations à résidence préfectorales suite à des libérations par les magistrats, ce qui engendre des situations administratives de plus en plus complexes.

Personnes placées

1 029 personnes placées (hommes uniquement)

54 nationalités

Principales nationalités	
Tunisienne	31%
Algérienne	15%
Marocaine	12%
Sénégalaise	5%

Rétention et éloignement

Durée moyenne de rétention : **12 jours**

Personnes renvoyées : **364**

17% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

18% des personnes placées ont été réadmis dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

36 demandes d'asile enregistrées
Aucun statut de réfugié accordé



BOUCHES-DU-RHÔNE (13) Plate-forme d'accueil de Marseille

Date d'ouverture : 4 janvier 2016

Bénéficiaires : Tous les demandeurs d'asile avant le passage au guichet unique, et les demandeurs d'asile non hébergés après le passage en GU des départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Équipe : 13 ETP, appuyés par 2 bénévoles.

Coordonnées : 10, rue des Pénitents bleus – 13001 MARSEILLE
pada13@forumrefugiés.org - 04 91 19 60 65

L'année 2017 a connu une forte augmentation du nombre de personnes demandeurs d'asile primo-arrivants. 5 585 personnes ont été accueillies en pré GUDA, contre 3 138 personnes en 2016 (+ 78 %). Par suite, le délai de convocation au GU s'est allongé, notamment au troisième trimestre (51 jours ouvrés en août). Les difficultés de mise à l'abri sont restées vives du fait du manque de places dans le département. La nette augmentation du nombre de personnes placées sous règlement Dublin, non éligibles à une orientation en CADA, a généré l'engorgement des places d'hébergement d'urgence. Cette situation impacte directement l'accueil du public et les prestations post GUDA de la PADA.

Devant la saturation du dispositif hôtelier dédié à l'asile, la PADA a constitué une liste d'attente, l'orientation à l'hôtel intervenant trois à quatre semaines après l'accord de la DDCS. La gestion du dispositif, qui vient s'ajouter aux prestations prévues au marché, a généré des tensions quotidiennes à la PADA. La signature en décembre 2017 d'une convention avec la DDCS a permis le recrutement de deux salariés.

Du fait de l'augmentation des flux, dès janvier, la charge de travail de l'équipe s'est accrue de manière conséquente. Malgré la création d'un troisième poste de chargé d'accompagnement, la PADA est régulièrement confrontée à un manque de disponibilité, au risque d'affecter l'envoi du dossier de demande d'asile à l'OFPRA dans le délai légal de 21 jours. Dans ces conditions, l'apport des bénévoles est précieux : deux projets ont vu le jour. Un court métrage retraçant le parcours du demandeur d'asile à Marseille a été réalisé et traduit en plusieurs langues, en vue de sa diffusion en salle d'attente, et des cours de FLE et de l'art thérapie (chant, crochet, dessin), se sont tenus dans un local proche de la PADA.

Pré-GUDA

5 585 enregistrements de souhaits de demande d'asile
600 familles, **3 024** isolés

80 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Algérie	20%
Albanie	13%
Nigéria	9%
Syrie	6%
Turquie	5%

Post-GUDA

3 694 personnes accompagnées
476 familles, **1 670** isolés

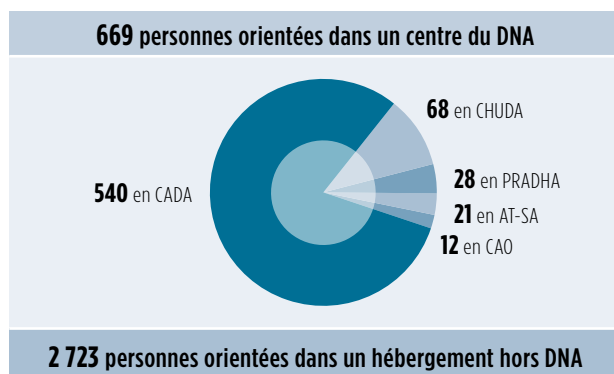
72 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Algérie	17%
Albanie	17%
Nigéria	9%
Syrie	6%
Arménie	6%

Domiciliation

3 184 domiciliations nouvelles
2 864 boîtes postales actives au 31 décembre 2017

Orientation hébergement



Accompagnement juridique

1 503 personnes accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA
342 personnes ont bénéficié d'informations collectives

Accompagnement social

2 736 personnes accompagnées pour l'ouverture des droits PUMA/CMU
589 personnes accompagnées dans l'ouverture d'un compte bancaire
603 enfants accompagnés vers la scolarité



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)
CRA de Marseille

Capacité d'accueil : 136 places

Situation géographique : Marseille – Le Canet

Équipe : 4 salariés (4 ETP au 31 décembre 2017)

1 289 personnes ont été placées au CRA de Marseille au cours de l'année 2017. Des travaux de sécurisation et de rénovation des bâtiments ('peignes') ont conduit à une baisse de placements par rapport à 2016 (1 401 placements). Contrairement à ce qui a été observé dans les autres CRA, l'attentat de Marseille n'a pas entraîné d'augmentation des placements. Le CRA est sectorisé en quatre peignes pour les hommes et un peigne pour les femmes. Le peigne pour les familles n'est plus opérationnel : ce sont les femmes qui occupent cet espace. L'accès aux partenaires s'effectue par la zone d'accès contrôlée (ZAC), avec un système d'ouverture et de fermeture des peignes à distance qui connaît de nombreux dysfonctionnements, ralentissant sensiblement le travail d'accompagnement.

Au cours de l'année 2017, trois personnes affirmant être mineurs ont été placées. Leur minorité n'a pas pu être établie devant les différentes juridictions. Elles ont toutes été libérées : deux après l'expiration du délai de 45 jours, une par le JLD pour nullité de procédure.

Le CRA de Marseille accueille notamment des personnes placées par les préfectures de Corse du Sud et de Haute-Corse (63 personnes en 2017). Près de la moitié d'entre elles passent par les locaux de rétention administrative de Bastia et d'Ajaccio où il n'y a pas d'aide à l'exercice effectif des droits, et arrivent le plus souvent après le délai de recours ou très peu de temps avant son expiration.

Le transfert du contentieux contre le placement au JLD instauré par la loi du 7 mars 2016 a connu quelques difficultés au niveau du tribunal de grande instance (TGI) de Marseille. En effet, plusieurs magistrats du TGI ne saisissent pas l'objet de la requête contre le placement, considérant que le requérant soulève l'illégalité de la mesure d'éloignement et non celle du placement en rétention.

Enfin, on notera que l'organisation juridictionnelle ne relève pas d'un seul barreau, le TGI se trouvant à Marseille et la Cour d'appel siégeant à Aix-en-Provence. En conséquence, l'organisation des permanences d'avocat relève de deux barreaux distincts. Concrètement, la grande majorité des requêtes en appel des personnes placées au CRA sont introduites par l'intermédiaire des intervenants de Forum réfugiés-Cosi, les avocats marseillais n'introduisant pas les appels, à moins d'avoir été choisis par les personnes retenues.

Personnes placées

1 289 personnes placées



94% d'hommes

6% de femmes

71 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	32%
Tunisienne	17%
Marocaine	15%
Sénégalaise	3,5%

Rétention et éloignement

Durée moyenne de rétention : **17 jours**

30% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

12% des personnes placées ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

104 demandes d'asile enregistrées
1 statut de réfugié accordé



VAR (83)
CAO de Belgentier

Date d'ouverture : 16 avril 2017

Date de fermeture : 31 août 2017

Bénéficiaires : hommes isolés en provenance de Grande-Synthe et de campements parisiens

Capacité d'accueil : 14 places

Type d'hébergement : collectif (gîte rural)

Le Centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Belgentier a ouvert en urgence à la demande des services de l'État, suite à l'incendie du camp de Grande-Synthe et à la nécessité de reloger 1 500 personnes. Le caractère atypique du lieu d'accueil (une ancienne ferme transformée en gîte) et son éloignement géographique ont d'abord suscité des interrogations. L'engagement des propriétaires, leur présence quotidienne auprès des personnes accueillies, et l'organisation de nombreuses sorties et activités, ont cependant fortement favorisé la prise en charge des jeunes hommes accueillis. Ces derniers se sont peu à peu inscrits dans la vie du village et ont noué des liens avec certains habitants.



Personnes accueillies

34 personnes accueillies (exclusivement isolées)

5 nationalités

Principales nationalités	
Irak	56%
Afghanistan 20 %	17%
Soudan	12%
Somalie	9%
Érythrée	3%

Séjour

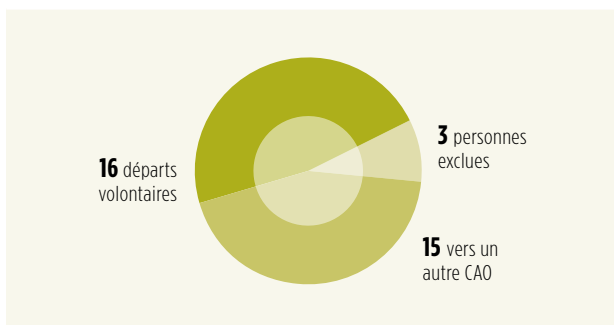
34 personnes entrées, **34** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **38 jours** (de 4 à 135 jours)

Taux d'occupation : **67%**

Taux de rotation : **243%**

Sorties





VAR (83)

CAO de Pierrefeu-du-Var

Date d'ouverture : 20 octobre 2016

Date de fermeture : 31 août 2017

Bénéficiaires : couples et familles avec enfants acheminés depuis les campements du Calais et d'Île-de-France

Capacité d'accueil : 30

Type d'hébergement : collectif

Suite au démantèlement des campements de la lande de Calais, le Centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Pierrefeu-du-Var a ouvert le 20 octobre 2017, avec la particularité d'accueillir des familles avec enfants mineurs. Au vu du besoin d'hébergement de familles en région Île-de-France, la fermeture initialement prévue le 31 mars a été reportée au 31 août 2017, à la demande des services de l'État.

Si le CAO a ouvert dans un contexte d'urgence et sur un site peu adapté à l'accueil d'un public familial (l'hôpital Henri Guérin), aucun incident n'a eu lieu. Comme dans d'autres CAO, la principale difficulté a résulté des informations lacunaires, voire erronées, fournies sur les personnes accueillies lors des opérations d'évacuation : cela a généré des attentes déçues et des incompréhensions pour les ménages.

Au total, 17 ménages ont été accueillis représentant 59 personnes : trois couples sans enfant et 14 familles avec enfants, dont six familles monoparentales. Le taux de rotation élevé (197%) s'explique par la nature même du dispositif, les personnes étant accueillies le temps d'une orientation vers une solution adaptée à la situation administrative de chacune.

Personnes accueillies

44 personnes, dont 14 en famille (7 enfants)

5 nationalités

Afghanistan	73%
Syrie	9%
Iran	9%
Irak	4%
Bangladesh	4%

Séjour

26 personnes entrées, 44 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : 111 jours

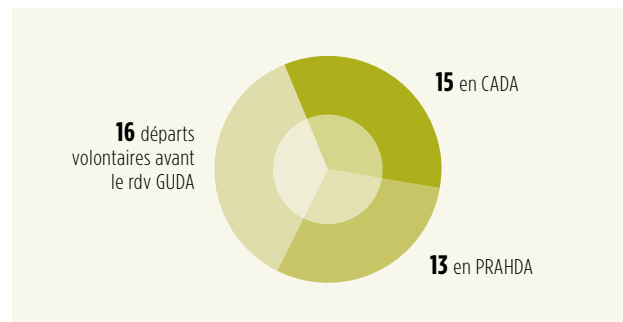
Taux d'occupation : 51%

Taux de rotation : 117%

Accompagnement juridique

2 personnes en procédure d'asile (procédure normale)

Sorties



Parmi les premières familles accueillies, trois ménages afghans nous indiquent avoir été déboutés de leur demande d'asile en Norvège. Dès les premiers entretiens, nous identifions pourtant des craintes fondées de persécution en cas de retour en Afghanistan : deux ménages appartiennent à la minorité chiite Hazara, et le troisième est exposé à une vendetta en application du "pashtunwali" (code de l'honneur pachtoune). Nous les accompagnons donc dans leurs requêtes respectives auprès de la préfecture, pour que celle-ci fasse jouer la clause de souveraineté du règlement Dublin. Les trois ménages obtiennent gain de cause : ils introduisent leur demande d'asile à l'OFPRA, qui reconnaît leurs craintes de persécution et leur accorde une protection internationale, obtenue après leur sortie du CAO.



VAR (83)

CAOMI de Tourves

Date d'ouverture : 3 novembre 2016

Date de fermeture : 30 mars 2017

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés acheminés depuis les campements du Calais et d'Île-de-France

Capacité d'accueil : 45 places

Type d'hébergement : collectif (pavillons de 5 personnes)

Ouvert le 3 novembre 2016 suite au démantèlement des campements de la lande de Calais, le Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (CAOMI) de Tourves a également accueilli des mineurs évacués après le démantèlement du camp de Stalingrad à Paris. Si la fermeture administrative du centre est intervenue le 30 mars 2017, les derniers jeunes accueillis avaient été orientés vers une solution adaptée au plus tard le 6 février 2017. Les départs volontaires se sont intensifiés à compter du 12 janvier 2017, à l'annonce du rejet des recours contre la décision du Royaume-Uni de refuser le transfert outre-Manche. De nombreux jeunes n'ont pas voulu passer l'évaluation de leur minorité, craignant d'être placés sous procédure Dublin et renvoyés en France s'ils parvenaient à passer en Grande-Bretagne pour y effectuer une demande d'asile. Ainsi, trois jeunes seulement ont passé l'évaluation : deux ont vu leur minorité confirmée et ont été transférés vers les services de l'ASE ; le troisième, déclaré majeur, a été orienté vers un CAO. Enfin, trois personnes nous ayant fait part de leur majorité et de leur souhait de demander l'asile en France, elles ont préparé leur récit de vie avec l'équipe avant leur transfert vers un CAO.

3 nationalités

Érythrée	94 %
Mali	3%
Soudan	3%

Séjour

0 personne entrée en 2017, **30** personnes sorties

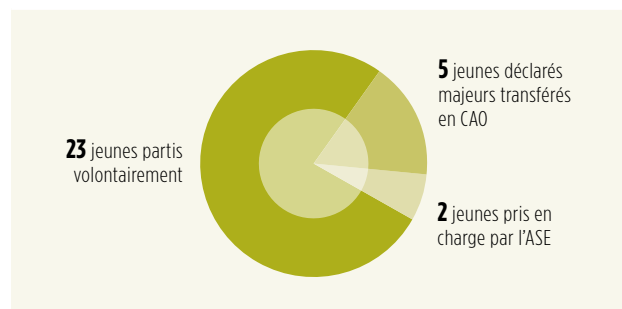
Durée moyenne de séjour (sur la durée du dispositif) :

66 jours (de 34 à 106 jours)

Taux d'occupation (idem) : **66%**

Taux de rotation (idem) : **104%**

Sorties



Les mineurs étant en situation d'incapacité juridique, ils doivent nécessairement être assistés. En l'absence de tutelle, le parquet désigne un administrateur ad hoc, qui se substitue aux administrateurs légaux pour représenter le mineur dans une procédure (demande d'asile par exemple) ou à l'occasion d'un acte (médical notamment). L'administrateur ad hoc a qualité pour exercer les droits du mineur qu'il représente, dans la limite de la mission qui lui est confiée. Trois salariés de l'équipe du CAOMI ont été désignés par le parquet près le TGI de Draguignan, ce qui a permis de représenter l'ensemble des mineurs hébergés au CAOMI dans tous leurs actes quotidiens.

Personnes accueillies

30 jeunes isolés, de sexe masculin

NB : rappel des chiffres 2016 :

46 personnes entrées en novembre 2016 :

10 admises au Royaume-Uni

et **6** parties volontairement du CAOMI,

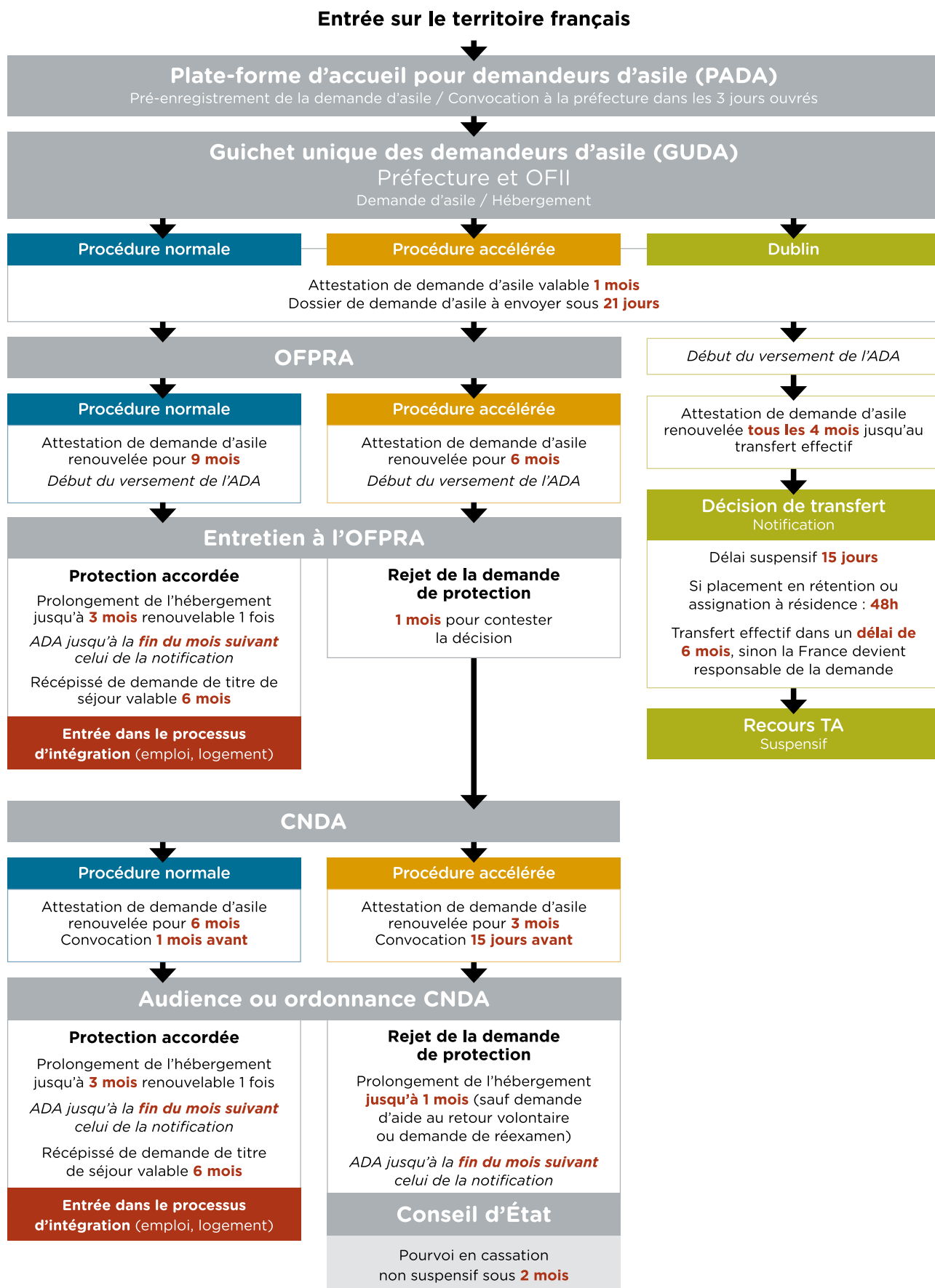
soit **30** hébergées au 31/12/2016

L'accompagnement sanitaire a pris une grande part de l'activité de l'équipe, avec un total de 174 interventions. Deux infirmières bénévoles sont intervenues quotidiennement en alternance, pour assurer des soins et la préparation des médicaments. Leur action, associée à celle d'un médecin de Tourves, a grandement facilité le suivi médical des jeunes. Plusieurs d'entre eux présentaient des blessures et des infections peu ou mal soignées précédemment. Aussi, dès leur arrivée, tous ont bénéficié d'une première visite médicale assurée par des médecins bénévoles de l'association Promo Soins, et nombre d'entre eux se sont vu prescrire des examens complémentaires.

SIGLES

ADA	Allocation pour demandeur d'asile
AFPA	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
AIDA	Asylum Information Database
AJUST	Appui aux initiatives locales pour l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles
ALT	Allocation de logement temporaire
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
AT-SA	Accueil temporaire – Service de l'asile
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CADA-IR	Centre d'accueil des demandeurs d'asile – Insertion des réfugiés
CAES	Centre d'accueil et d'examen des situations
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAO	Centre d'accueil et d'orientation
CAOMI	Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs non accompagnés
CEDH	Convention européenne des droits de l'Homme
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU	Centre d'hébergement d'urgence (de droit commun)
CIR	Contrat d'intégration républicaine
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNDA	Cour nationale du droit d'asile
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens
CRA	Centre de rétention administrative
DDCS(PP)	Direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations)
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
ECRE/CERE	European council on refugees and exiles / Conseil européen pour les réfugiés et les exilés
ETP	Équivalent temps plein
EurAC	(réseau) Europe Afrique centrale
FAMI	Fonds asile, migration et intégration
FLE	Français langue étrangère
GU / GUDA	Guichet unique / Guichet unique pour demandeurs d'asile -> Pré ou Post-GUDA : démarches effectuées avant ou après le passage au guichet unique
HCR / UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HUDA (CHUDA)	(Centre d') Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
JLD	Juge des libertés et de la détention
LRA	Local de rétention administrative
MEOMIE	Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers
MNA	Mineurs non accompagnés
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et des apatrides
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OQTF	Obligation de quitter le territoire français
PADA	Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile
PAF	Police aux frontières
PRADHA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
PRIR	Programme régional d'intégration des réfugiés
RéFAC	Réseau France Afrique centrale
Reseda	Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique
TRACKS	Identification of trafficked asylum seekers'special needs
ZA	Zone d'attente

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE



Le terme de “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits

Forum réfugiés-Cosi : Siège - 28 rue de la Baisse - CS 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org